

# profile!

## REVUE DE PRESSE

### MARS 2018

59 RETOMBÉES\*

\*AU 29 MARS





**01**

**TV / Radios**



## ALERTE STREAM

MOT-CLE(S)	▶ FEDEREC
CHAINE / STATION	▶ FRANCE INFO
DIFFUSION	▶ 01/03/2018 - 14:47
DUREE	▶ 00:01:56
EMISSION	▶ TRANCHE 14H37/14H59 - 14:37
PRESENTATEUR(S)	▶ CELINE ASSELOT
INDEXATION	▶
RUBRIQUE	▶

**14:47:48**

La Chine ne veut plus être la poubelle du monde et ferme ses portes aux déchets plastique, papier, textile des Européens. L'Europe ne traite que 50% de ces déchets. Le reste était jusqu'ici expédiée en Chine. Les règles ont changé. Pékin revoit tous les 3 mois ses quotas d'importation sur 24 matières. Aujourd'hui les centres de tri en France sont donc obligés de trouver des solutions et de nouveaux débouchés. 14:47:55 Interview Jean-Philippe Carpentier, président de la FEDEREC, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage : envoyer les déchets à l'étranger est une solution transitoire. Il y a d'autres solutions, des usines se montent en Europe, elles pourront absorber ces matières. Il y a eu depuis 25 ans en France et en Europe une politique de l'offre, il faut aujourd'hui passer à une politique de la demande. La Chine aujourd'hui est la 1ère usine du monde pour créer des produits manufacturés, la Chine aura besoin de matière. Il est très bien que la Chine relève son niveau d'exigence. L'Europe vient de sortir, il y a un mois et demi, une stratégie plastique, avec un plan d'investissement de l'ordre de 250 millions d'euros pour justement favoriser la demande de matières plastiques dans les produits. Au niveau français, il y a la feuille de route économie circulaire qui est en train de se réaliser.

**14:49:44**

---





## ALERTE STREAM

MOT-CLE(S)	▶ FEDEREC
CHAINE / STATION	▶ FRANCE INFO
DIFFUSION	▶ 01/03/2018 - 12:44
DUREE	▶ 00:04:36
EMISSION	▶ TRANCHE 12H38/12H59 - 12:40
PRESENTATEUR(S)	▶ LUCIE BARBARIN
INDEXATION	▶
RUBRIQUE	▶

### 12:44:19

La Chine ne veut plus être la poubelle du monde et ferme ses portes aux déchets plastique, papier, textile des Européens. L'Europe ne traite que 50% de ces déchets. Le reste était jusqu'ici expédiée en Chine. Les règles ont changé. Pékin revoit tous les 3 mois ses quotas d'importation sur 24 matière. Aujourd'hui les centres de tri en France sont donc obligés de trouver des solutions et de nouveaux débouchés. 12:44:20 Interview Jean-Philippe Carpentier, président de la FEDEREC, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage : envoyer les déchets à l'étranger est une solution transitoire. Il y a d'autres solutions, des usines se montent en Europe, elles pourront absorber ces matières. Il y a eu depuis 25 ans en France et en Europe une politique de l'offre, il faut aujourd'hui passer à une politique de la demande. La Chine aujourd'hui est la 1ère usine du monde pour pour créer des produits manufacturés, la Chine aura besoin de matière. Il est très bien que la Chine relève son niveau d'exigence. L'Europe vient de sortir, il y a un mois et demi, une stratégie plastique, avec un plan d'investissement de l'ordre de 250 millions d'euros pour justement favoriser la demande de matières plastiques dans les produits. Au niveau français, il y a la feuille de route économie circulaire qui est en train de se réaliser.

### 12:48:55

---

franceinfo:





## ALERTE STREAM

MOT-CLE(S)	▶ FEDEREC
CHAINE / STATION	▶ RCF LYON FOURVIERE
DIFFUSION	▶ 01/03/2018 - 07:22
DUREE	▶ 00:00:53
EMISSION	▶ LA MATINALE - 07:10
PRESENTATEUR(S)	▶ STEPHANIE GALLET
INDEXATION	▶
RUBRIQUE	▶



### 07:22:27

La Chine a fermé la porte à l'importation de certaines catégories de matières recyclées en début d'année. Le pays souhaite développer ses propres filières de recyclage. La FEDEREC demande à l'Etat et à l'Europe des mesures ambitieuses pour introduire davantage de matières recyclées dans les circuits de fabrication. 07:22:50 Interview d'Arnaud Brunet, directeur du bureau international du recyclage basé à Bruxelles.

### 07:23:20

---



## ALERTE STREAM

MOT-CLE(S)	▶ FEDEREC
CHAINE / STATION	▶ FRANCE INFO
DIFFUSION	▶ 08/03/2018 - 19:06
DUREE	▶ 00:01:19
EMISSION	▶ JOURNAL - 19:00
PRESENTATEUR(S)	▶ FREDERIC BENIADA
INDEXATION	▶
RUBRIQUE	▶

### 19:06:11

Recyclage des emballages plastiques en France : dans un hors-série publié aujourd'hui, le magazine 60 Millions de Consommateurs confirme que seuls 25% des emballages plastiques sont recyclés. Le gouvernement a donc décidé de prendre le problème à bras-le-corps : il va publier une feuille de route sur l'économie circulaire avec un objectif de 100% d'emballages recyclés d'ici 2025. 19:06:34 Reportage de Sandy Dauphin. La France ne recycle aujourd'hui qu'un peu plus d'une bouteille en plastique sur deux et moins de 3% des autres emballages plastiques. Jusqu'à récemment, les usines de recyclage n'étaient conçues que pour traiter les bouteilles et les flacons, le shampoing par exemple. 19:06:53 Interview de Pierre Mogueu, vice-président de la Fédération des Entreprises du Recyclage Federec Plastiques.

### 19:07:30

---

franceinfo:





## ALERTE STREAM

MOT-CLE(S)	▶ FEDEREC
CHAINE / STATION	▶ FRANCE INFO
DIFFUSION	▶ 08/03/2018 - 23:04
DUREE	▶ 00:01:18
EMISSION	▶ JOURNAL - 23:00
PRESENTATEUR(S)	▶ FREDERIC BENIADA
INDEXATION	▶
RUBRIQUE	▶

### 23:04:25

Recyclage des déchets plastiques en France : dans un hors-série publié aujourd'hui, le magazine 60 Millions de Consommateurs confirme que seuls 25% des emballages plastiques sont recyclés. Le gouvernement a donc décidé de prendre le problème à bras-le-corps : il va publier une feuille de route sur l'économie circulaire avec un objectif de 100% d'emballages recyclés d'ici 2025. 23:04:47 Reportage de Sandy Dauphin. La France ne recycle aujourd'hui qu'un peu plus d'une bouteille en plastique sur deux et moins de 3% des autres emballages plastiques. Jusqu'à récemment, les usines de recyclage n'étaient conçues que pour traiter les bouteilles et les flacons, le shampoing par exemple. 23:05:04 Interview de Pierre Moguérou, vice-président de la Fédération des Entreprises du Recyclage Federec Plastiques.

### 23:05:43

---

franceinfo:





## ALERTE STREAM

MOT-CLE(S)	▶ FEDEREC
CHAINE / STATION	▶ FRANCE INTER
DIFFUSION	▶ 08/03/2018 - 13:23
DUREE	▶ 00:01:55
EMISSION	▶ LE JOURNAL DE 13H - 13:00
PRESENTATEUR(S)	▶ STEPHANE LENEUF
INDEXATION	▶
RUBRIQUE	▶

### 13:23:22

Dans un hors série publié aujourd'hui, le magazine 60 millions de consommateurs confirme que 25% seulement des emballages plastiques sont recyclés. Le gouvernement va publier une feuille de route sur l'économie circulaire avec pour objectif d'atteindre les 100% d'emballages plastiques recyclés en 2025. 13:23:48 Commentaire de Sandy Dauphin. 13:24:33 Interview de Pierre Moguérou, vice-président de la Fédération des professionnels du recyclage (FEDEREC).

### 13:25:17

---





**Média :**  
France Culture

**Émission :**  
Journal de 10H

**Date de diffusion :**  
18/03/2018

**Journaliste :**  
Véronique Rebeyrotte

**Sujet :**  
Interview de Arnaud Brunet (BIR) à l'issue de la conférence FEDEREC  
dans le cadre du Global Recycling Day

**Durée :**  
1'57''



**Média :**  
France Culture

**Émission :**  
Journal de 18H

**Date de diffusion :**  
18/03/2018

**Journaliste :**  
Véronique Rebeyrotte

**Sujet :**  
Interview de Nicolas Garnier (AMORCE) à l'issue de la conférence FEDEREC  
dans le cadre du Global Recycling Day

**Durée :**  
1'59''



**02**

**Global Recycling Day**

www.environnement-magazine.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

## La première journée mondiale du recyclage aura lieu le 18 mars



**Initiative mondiale organisée par le BIR (Bureau of International Recycling), et relayée en France par Federec, la première journée mondiale du recyclage aura lieu le dimanche 18 mars 2018.**

« Au-delà de la sensibilisation du grand public, nous voulons faire reconnaître par les pouvoirs publics le rôle essentiel du recyclage dans la protection de la planète », expliquent les organisateurs de cette journée.

Le pôle Environnement du groupe Cayola (Mat Environnement, Environnement Magazine, Hydroplus) est partenaire officiel de l'évènement.

Photo : [Federec](#)



www.unaf.fr  
Pays : France  
Dynamisme : 4



## UNAF - 18 mars 2018 : journée mondiale du recyclage 2018 !



Le 18 mars prochain aura lieu la journée mondiale du recyclage 2018 ! Organisée par le BIR (Bureau of International Recycling) et soutenue par FEDEREC et d'autres acteurs du monde des déchets tels que le Cercle National du Recyclage, cette journée aura pour objectif de sensibiliser le grand public au recyclage et à son importance.

L'organisation souhaite faire reconnaître par les pouvoirs publics le rôle essentiel du recyclage et du secteur du recyclage dans la protection de la planète.

Le déchet d'aujourd'hui constitue la ressource de demain.

Une conférence de presse aura lieu le jeudi 15 mars, de 9h00 à 11h30, pour présenter la journée mondiale du recyclage et des actions initiées par FEDEREC.

+ Lire.



### **FILIERE / JOURNÉE MONDIALE DU RECYCLAGE**

**Initiative mondiale organisée par le BIR (Bureau of International Recycling), et relayée en France par Federec, la 1<sup>re</sup> Journée mondiale du recyclage aura lieu le dimanche 18 mars 2018. « Au-delà de la sensibilisation du grand public, nous voulons faire reconnaître par les pouvoirs publics le rôle essentiel du recyclage dans la protection de la planète », expliquent les organisateurs de cette journée. Le pôle Environnement du groupe Cayola (Mat Environnement, Environnement Magazine, Hydroplus) est partenaire officiel de l'évènement.**



## 1ère journée mondiale du recyclage

Initiative mondiale organisée par le BIR (Bureau of International Recycling), et relayée en France par [Federec](#), la première journée mondiale du recyclage aura lieu le dimanche 18 mars 2018.



Tout au long de la journée, l'accent sera mis sur l'importance de préserver les précieuses ressources de la planète. Les organisateurs, le Bureau of International Recycling (BIR), ont défini sept défis essentiels pour les leaders mondiaux, notamment éduquer le public sur la nécessité du recyclage, soutenir le commerce durable des matériaux recyclables et travailler avec les industries encourageant la réutilisation des matériaux.

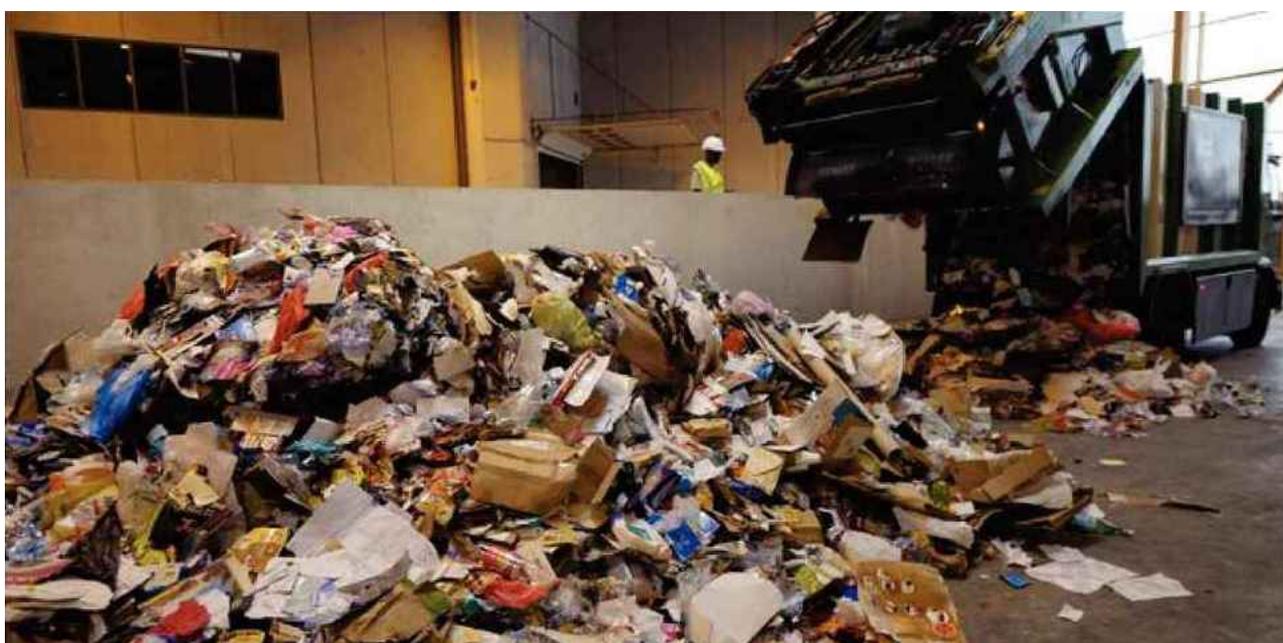
Le président du BIR, Ranjit Baxi, a déclaré: "*La première journée mondiale du recyclage est une nouvelle date vitale dans notre calendrier mondial. Pour vraiment exploiter la puissance du recyclage, nous devons adopter une approche globale pour sa collecte, son traitement et son utilisation, et cette Journée reconnaît la nature globale de l'industrie et du problème. Il est temps que nous mettions la planète en premier et que nous nous engageons tous à passer 10 minutes de plus chaque jour pour nous assurer que les matériaux sont éliminés correctement. C'est une responsabilité conjointe, pas l'une des rares et j'ai hâte de voir des individus, des communautés, des entreprises et des dirigeants se joindre à nous et célébrer la Journée du 18 mars.*"



## **LE REPORTAGE**

# **RECYCLAGE : POURQUOI L'INDUSTRIE LANCE UNE PREMIERE JOURNEE MONDIALE LE 18 MARS**

GIULIETTA GAMBERINI



**À l'occasion de son 70e anniversaire, le 18 mars 2018, le Bureau international du recyclage lance une opération mondiale de sensibilisation destinée à être renouvelée chaque année.**

C'est une nouveauté destinée à s'inscrire dans la durée. Dimanche 18 mars, le Bureau international du recyclage (BIR), organisation qui fédère depuis 1948 au niveau mondial les industriels du secteur, lance, à l'occasion de son 70e anniversaire, la première journée mondiale consacrée à ce volet de l'économie circulaire. *"La date jusqu'à présent retenue, le 15 novembre, correspondait en réalité à une initiative purement américaine"*, explique Arnaud Brunet, directeur du BIR.

*"Le 18 mars permettra désormais aux industriels du recyclage de tous les pays du monde de s'exprimer d'une voix unifiée. Nous avons d'ailleurs lancé une pétition pour que cette journée soit à terme reconnue officiellement par l'ONU", ajoute-t-il.*

**UN IMPACT SUR LES RESSOURCES ET SUR LE  
CLIMAT**



L'objectif du BIR et de ses membres est de sensibiliser le plus largement possible aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux du recyclage, en lançant une notion nouvelle : celle de "7e ressource", après l'eau, l'air, le pétrole, le gaz naturel, le charbon et les minéraux.

*"Toutes ces matières premières peuvent être économisées grâce au recyclage, qui permet également de réduire les émissions de gaz à effet de serre", souligne Arnaud Brunet.*

En France, une étude de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), a notamment montré qu'en 2014 les principales filières françaises du secteur ont permis d'économiser l'équivalent de la production électrique de dix-huit réacteurs nucléaires, et d'éviter l'équivalent des émissions de GES annuelles du transport aérien français.

Sans compter les retombées positives en matière de création d'emplois : l'économie circulaire (incluant recyclage, reconditionnement, réparation, réutilisation et conception écologique) permettrait de donner du travail à 440.000 personnes en France d'ici 2030, qui s'ajouteraient aux 600.000 déjà salariées, calculait en 2015 une étude de l'Institut de l'économie circulaire. *"Le 21e siècle produira de plus en plus à partir de matière recyclée", conclut Jean-Louis Petithuguenin, fondateur de Paprec Group et vice-président du Federec.*

### **LES RÉSEAUX SOCIAUX MOBILISÉS**

Les cibles de la sensibilisation sont les professionnels, les politiques, mais surtout les citoyens qui, souligne Arnaud Brunet, *"sont aussi des électeurs et peuvent donc amener les élus à prendre de bonnes mesures"*. En insistant sans doute sur les pays où il n'existe ni de cadre réglementaire ni de bonnes pratiques, mais sans oublier que depuis le durcissement de la législation chinoise concernant la qualité de la matière recyclée importée, l'ensemble du marché mondial est bouleversé, note le directeur du BIR.

En France, où seulement une bouteille en plastique sur deux est encore recyclée, et où une feuille de route de l'économie circulaire doit être présentée par le gouvernement fin mars, Federec est soutenu dans sa promotion de la journée par la mairie de Paris, partenaire de l'opération. Au-delà de la publicité dans les médias traditionnels, des sondages, quiz, vidéos et concours ont été lancés sur Twitter et Facebook. En quelques jours, ils auraient déjà respectivement touché plusieurs milliers d'utilisateurs.



## Recyclage : pourquoi l'industrie lance une première journée mondiale le 18 mars



L'objectif du BIR et de ses membres est de sensibiliser le plus largement possible aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux du recyclage, en lançant une notion nouvelle : celle de "7e ressource", après l'eau, l'air, le pétrole, le gaz naturel, le charbon et les minéraux. (Crédits : Reuters)

À l'occasion de son 70e anniversaire, le 18 mars 2018, le Bureau international du recyclage lance une opération mondiale de sensibilisation destinée à être renouvelée chaque année.

C'est une nouveauté destinée à s'inscrire dans la durée. Dimanche 18 mars, le Bureau international du recyclage (BIR), organisation qui fédère depuis 1948 au niveau mondial les industriels du secteur, lance, à l'occasion de son 70e anniversaire, la première journée mondiale consacrée à ce volet de l'économie circulaire. *"La date jusqu'à présent retenue, le 15 novembre, correspondait en réalité à une initiative purement américaine"*, explique Arnaud Brunet, directeur du BIR.

*"Le 18 mars permettra désormais aux industriels du recyclage de tous les pays du monde de s'exprimer d'une voix unifiée. Nous avons d'ailleurs lancé une pétition pour que cette journée soit à terme reconnue officiellement par l'ONU"*, ajoute-t-il.

Un impact sur les ressources et sur le climat

L'objectif du BIR et de ses membres est de sensibiliser le plus largement possible aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux du recyclage, en lançant une notion nouvelle : celle de "7e ressource", après l'eau, l'air, le pétrole, le gaz naturel, le charbon et les minéraux.

*"Toutes ces matières premières peuvent être économisées grâce au recyclage, qui permet également de réduire les émissions de gaz à effet de serre"*, souligne Arnaud Brunet.

En France, une étude de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), a notamment montré qu'en 2014 les principales filières françaises du secteur ont permis d'économiser l'équivalent de la production électrique de dix-huit réacteurs nucléaires, et d'éviter l'équivalent des émissions de GES annuelles du transport aérien français.



[Visualiser l'article](#)

Sans compter les retombées positives en matière de création d'emplois : l'économie circulaire (incluant recyclage, reconditionnement, réparation, réutilisation et conception écologique) permettrait de donner du travail à 440.000 personnes en France d'ici 2030, qui s'ajouteraient aux 600.000 déjà salariées, calculait en 2015 une étude de l'Institut de l'économie circulaire. "*Le 21e siècle produira de plus en plus à partir de matière recyclée*", conclut Jean-Louis Petithuguenin, fondateur de Paprec Group et vice-président du Federec.

#### Les réseaux sociaux mobilisés

Les cibles de la sensibilisation sont les professionnels, les politiques, mais surtout les citoyens qui, souligne Arnaud Brunet, "*sont aussi des électeurs et peuvent donc amener les élus à prendre de bonnes mesures*". En insistant sans doute sur les pays où il n'existe ni de cadre réglementaire ni de bonnes pratiques, mais sans oublier que depuis le durcissement de la législation chinoise concernant la qualité de la matière recyclée importée, l'ensemble du marché mondial est bouleversé , note le directeur du BIR.

En France, où seulement une bouteille en plastique sur deux est encore recyclée, et où une feuille de route de l'économie circulaire doit être présentée par le gouvernement fin mars, Federec est soutenu dans sa promotion de la journée par la mairie de Paris, partenaire de l'opération. Au-delà de la publicité dans les médias traditionnels, des sondages, quiz, vidéos et concours ont été lancés sur Twitter et Facebook. En quelques jours, ils auraient déjà respectivement touché plusieurs milliers d'utilisateurs.



RECYCLING  
**IS NOT AN**  
**OPTION**  
IT'S A MUST!

**Global Recycling Day : so what?**

Et alors !? Et bien... le 18 mars 2018 est une date à marquer d'une pierre blanche ; non seulement le Bureau International du Recyclage, qui...

>>> [Lire la dépêche](#) publiée le 18/03/2018 par Sylvia BARON

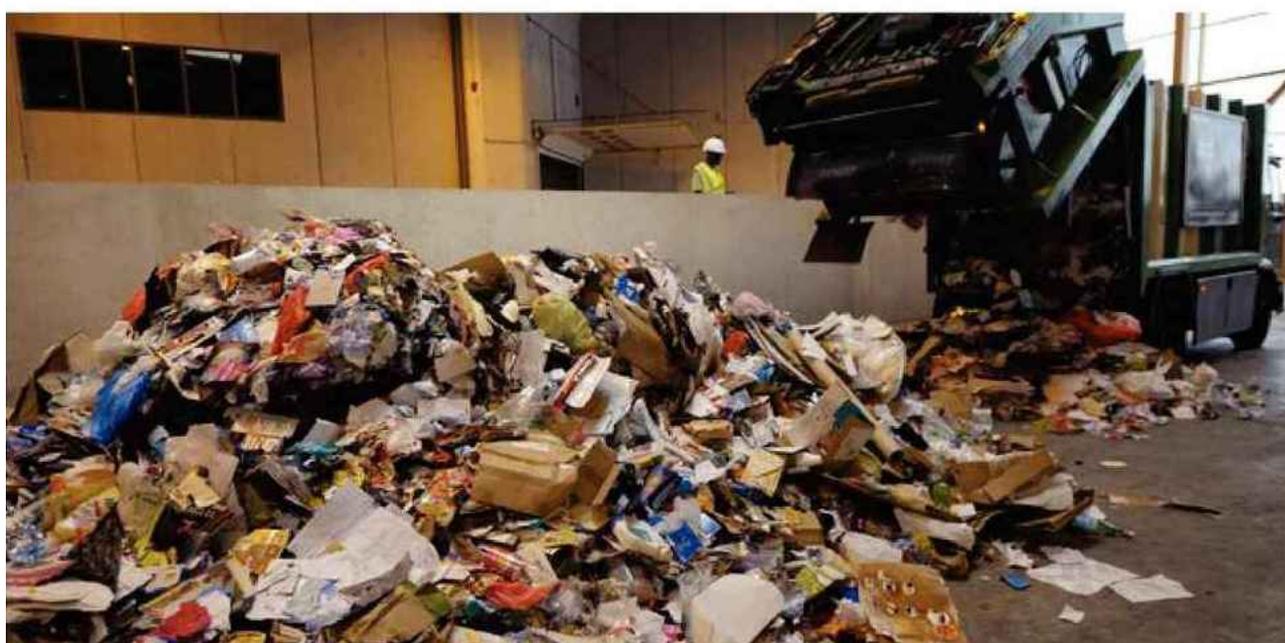
Mot(s) trouvé(s) : **federec**



## ENTREPRISES

# RECYCLAGE : POURQUOI L'INDUSTRIE LANCE UNE PREMIERE JOURNEE MONDIALE LE 18 MARS

GIULIETTA GAMBERINI



**À l'occasion de son 70e anniversaire, le 18 mars 2018, le Bureau international du recyclage lance une opération mondiale de sensibilisation destinée à être renouvelée chaque année.**

C'est une nouveauté destinée à s'inscrire dans la durée. Dimanche 18 mars, le Bureau international du recyclage (BIR), organisation qui fédère depuis 1948 au niveau mondial les industriels du secteur, lance, à l'occasion de son 70e anniversaire, la première journée mondiale consacrée à ce volet de l'économie circulaire. *"La date jusqu'à présent retenue, le 15 novembre, correspondait en réalité à une initiative purement américaine"*, explique Arnaud Brunet, directeur du BIR.

*"Le 18 mars permettra désormais aux industriels du recyclage de tous les pays du monde de s'exprimer d'une voix unifiée. Nous avons d'ailleurs lancé une pétition pour que cette journée soit à terme reconnue officiellement par l'ONU"*, ajoute-t-il.

## UN IMPACT SUR LES RESSOURCES ET SUR LE



## CLIMAT

L'objectif du BIR et de ses membres est de sensibiliser le plus largement possible aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux du recyclage, en lançant une notion nouvelle : celle de "7e ressource", après l'eau, l'air, le pétrole, le gaz naturel, le charbon et les minéraux.

*"Toutes ces matières premières peuvent être économisées grâce au recyclage, qui permet également de réduire les émissions de gaz à effet de serre", souligne Arnaud Brunet.*

En France, une étude de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), a notamment montré qu'en 2014 les principales filières françaises du secteur ont permis d'économiser l'équivalent de la production électrique de dix-huit réacteurs nucléaires, et d'éviter l'équivalent des émissions de GES annuelles du transport aérien français.

Sans compter les retombées positives en matière de création d'emplois : l'économie circulaire (incluant recyclage, reconditionnement, réparation, réutilisation et conception écologique) permettrait de donner du travail à 440.000 personnes en France d'ici 2030, qui s'ajouteraient aux 600.000 déjà salariées, calculait en 2015 une étude de l'Institut de l'économie circulaire. *"Le 21e siècle produira de plus en plus à partir de matière recyclée", conclut Jean-Louis Petithuguenin, fondateur de Paprec Group et vice-président du Federec.*

## LES RÉSEAUX SOCIAUX MOBILISÉS

Les cibles de la sensibilisation sont les professionnels, les politiques, mais surtout les citoyens qui, souligne Arnaud Brunet, *"sont aussi des électeurs et peuvent donc amener les élus à prendre de bonnes mesures"*. En insistant sans doute sur les pays où il n'existe ni de cadre réglementaire ni de bonnes pratiques, mais sans oublier que depuis le durcissement de la législation chinoise concernant la qualité de la matière recyclée importée, l'ensemble du marché mondial est bouleversé, note le directeur du BIR.

En France, où seulement une bouteille en plastique sur deux est encore recyclée, et où une feuille de route de l'économie circulaire doit être présentée par le gouvernement fin mars, Federec est soutenu dans sa promotion de la journée par la mairie de Paris, partenaire de l'opération. Au-delà de la publicité dans les médias traditionnels, des sondages, quiz, vidéos et concours ont été lancés sur Twitter et Facebook. En quelques jours, ils auraient déjà respectivement touché plusieurs milliers d'utilisateurs.



## Lancement de la journée mondiale du recyclage le 18 mars

Créé à l'initiative du Bureau international du recyclage (BIR), l'événement a pour objectif de réunir citoyens, experts et professionnels du secteur autour d'un message : le déchet d'aujourd'hui constitue la ressource de demain.

Video : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/global-recycling-day-recyclage-dechets-federec-bir-30863.php4>

Les grands acteurs du recyclage lancent la première journée mondiale du recyclage (Global Recycling Day) le dimanche 18 mars. Initiée par le BIR, cette journée a pour but de sensibiliser aux enjeux environnementaux, sociaux, et économiques de ce volet de l'économie circulaire. " Après l'eau, l'air, le gaz naturel, le pétrole, le charbon et les minéraux, les matières premières issues du recyclage constituent la septième ressource ", explique Arnaud Brunet, directeur général du BIR.

Le recyclage permettrait chaque année d'économiser 700 millions de tonnes de CO 2 dans le monde (dont 22,5 millions de tonnes en France), soit l'équipement de 100% des émissions du transport aérien, selon le BIR et Federec.

Cette journée intervient dans un contexte particulier pour les professionnels du secteur, après la décision de la Chine d'arrêter les importations de certaines matières premières . " Cela aura un effet pendant 2 à 3 ans sur la filière , reconnaît Manuel Burnand, directeur général de la Fédération des entreprises du recyclage. C'est une période délicate qu'il faudra gérer ".

Une campagne publicitaire dans les médias relaie cette première journée mondiale du recyclage. Des sondages, vidéos et concours ont également été lancés sur les réseaux sociaux.



## Journée mondiale du recyclage : porter un autre regard sur les déchets



Le recyclage va créer l'événement sur toute la planète dimanche 18 mars. En effet, à l'initiative du Bureau International du Recyclage-BIR, aura lieu dans toutes les grandes villes du monde (Paris, Johannesburg, Londres en passant par São Paulo, Delhi, Dubaï, Washington...), le Global Recycling Day - la première journée mondiale du recyclage.

Outre sensibiliser les populations au recyclage, les professionnels de la filière veulent aussi faire comprendre que les déchets sont désormais une ressource.

«Avec une feuille de route aussi ambitieuse, il est important que la France soit présente dans cette opération» a déclaré Arnaud Brunet, directeur général de BIR. Une campagne de communication digitale et médiatique a été engagée avec des quiz et sondages sur les réseaux sociaux, twitter et facebook pour toucher le plus grand nombre.

En France, le Global Recycling Day est notamment relayé par la Fédération des Entreprises du Recyclage (Federec). Et comme l'a expliqué son vice-président Jean-Luc Petithuguenin, le XX<sup>e</sup> siècles a été le siècle des matières extractibles, le XXI<sup>e</sup> sera celui du recyclé.

Cette journée vise tous les déchets et pas seulement les déchets d'emballages qui représentent 15% de la poubelle.

Parmi les professionnels présents au lancement de cet événement, certains ont expliqué la nécessité de généraliser l'éco-conception des produits afin de simplifier ensuite leur recyclage et d'autres ont souligné combien il était nécessaire d'affecter la TGAP à l'Economie circulaire.

Cette journée est l'occasion pour les professionnels du secteur de rappeler que l'industrie du recyclage permet d'économiser 700 millions de tonnes d'émissions de CO2 par an dans le monde, dont 22,5 millions en France (source BIR-Federec).

Selon Jean-Luc Petithuguenin, «notre pays n'est pas en retard, il est même en avance au niveau technologique». Une industrie qui «se porte bien», donc, et qui met en avant les déchets comme étant une «7<sup>ème</sup> ressource», s'ajoutant à celles du XX<sup>e</sup> siècle : les ressources minérales, fossiles et agricoles.

Le Global Recycling Day se tiendra tous les ans et à l'échelle internationale afin de changer l'image de l'industrie, expliquer et sensibiliser le public au recyclage des déchets.

*Reproduction interdite sauf accord écrit d'Emballage Digest ou mention du support*



## La première journée mondiale du recyclage a eu lieu le 18 mars

Le 18 mars 2018 s'est tenu le Global Recycling Day. De Paris à Sao Polo en passant par Londres, les organisateurs ont pour ambition de faire changer le regard sur le déchet.



Le 18 mars 2018 a eu lieu le Global Recycling Day.

BIR

Le Bureau international du recyclage (BIR) a organisé le 18 mars 2018 le Global Recycling Day - Journée mondiale du recyclage. L'objectif du représentant de 800 entreprises était ambitieux : changer l'état d'esprit vis-à-vis du recyclage. *"Tout le monde est sensibilisé à la qualité de l'air, à la qualité de l'eau, au prélèvement des matières premières,* affirme Arnaud Brunet, le directeur général du BIR rencontré par *Sciences et Avenir*

[Visualiser l'article](#)

. Il fallait trouver un moyen de dire "ce que vous produisez comme déchets, nous les considérons comme une ressource". Cette ressource, c'est l'avenir." clame-t-il.

Le Global Recycling Day s'est déroulé le jour des 70 ans du BIR. Il devrait être réitéré chaque année et prend en 2018 la forme d'une campagne de communication. Cette dernière a été déployée à grande échelle depuis février et a atteint son apogée le 18 mars. Avec un message clair : "Recycling is not an option, it's a must" - le recyclage n'est pas une option, c'est une nécessité. Concrètement, elle s'appuie principalement sur les réseaux sociaux avec des sondages, des quiz et des jeux-concours. Des espaces de publicité radio et presse sont également réservés. L'événement a été relayé dans sept villes, dont Londres et Dubai.

#### Alerter les décideurs politiques

D'après les chiffres du BIR, nous jetons chaque année dans le monde plus de deux milliards de tonnes de déchets. Un chiffre qui serait multiplié par trois d'ici 2100. Le recyclage est pourtant à portée de main. Du moins pour les ménages. En effet, l'un des gros points noirs du recyclage français concerne les déchets industriels. "Ils représentent près de 350 millions de tonnes, contre 35 millions pour les déchets ménagers", alerte Nicolas Garnier, le délégué général d'AMORCE. Cette association fédère un réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités, notamment pour la gestion des déchets.

La fédération française des entreprises du recyclage, Federec, annonce que les 102 millions de tonnes de matières collectées en 2016 ont permis d'éviter le dégagement de 22,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, soit 20 % des émissions annuelles du parc automobile français.





[Visualiser l'article](#)

L'objectif est donc de sensibiliser, au delà des ménages, les professionnels, les experts et les décideurs politiques. Comme tous les partenaires du Global Recycling, M. Garnier prône *"la généralisation de l'éco-conception"* - la réintégration du matériau utilisé dans sa production - et la défense de l'économie circulaire. Selon lui, le deuxième défi est de *"partager les coûts"* entre les parties prenantes. Il dénonce le coût de gestion des déchets, dont *"80 % de la charge pèse sur les collectivités territoriales"* . Un autre levier pour développer le recyclage serait la *"démocratisation du recyclage"* .

#### Changer les usages

Les citoyens restent en effet une partie prenante de la chaîne du recyclage et ne trient pas assez leurs déchets. CITEO, une entreprise spécialisée dans la réduction de l'impact environnemental des emballages et des papiers, s'est joint au BIR pour l'occasion. *"Seule la moitié des poubelles récoltées sont passées par le tri sélectif"* , déplore Stéphanie Foucart, la directrice du Pôle sensibilisation. *Et cela va même jusqu'à un dixième dans les grandes villes. Il est important d'inciter les Français à plus recycler."* Les idées ne manquent pas, comme celle d'inclure le principe du recyclage dans les programmes scolaires ou d'afficher sur chaque produit un logo de recyclabilité.

Pour un événement qui souhaite *"mobiliser les initiatives citoyennes"* , on peut cependant s'étonner par l'absence d'implication de la société civile ou d'ONG. Le directeur général du BIR se justifie: *"Je n'ai pas encore vu de représentant du consommateur mondial."*

iframe : redir.opoint.com

#### Deux journées mondiales ?

Certains se feront peut-être la remarque que la journée mondiale du recyclage existe déjà et qu'elle a lieu le 15 novembre de chaque année. *"Au delà de Paris et des Etats-Unis, vous n'avez nulle part dans le monde une journée de ce type le 15 novembre."* En France, les principaux partenaires étaient l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), des sociétés (Eco-système, Citeo, Ecologic, Cristaline), des associations (d'entreprises avec Federec, de différents acteurs avec AMORCE et l'Institut national de l'économie circulaire). Anne Hidalgo était également la marraine de cette édition. Pour Jean-Luc Petithuguenin, le vice-président de Federec, c'est un tournant qui s'opère. *"Le 21ème siècle va être marqué par un changement très profond. On fabriquera de plus en plus à partir de matières recyclées."*

## Journée mondiale du recyclage : savez-vous bien trier ?



Chaque Français produit respectivement 573 kg de déchets par an selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

©Photographee.eu/Shutterstock

Et si on traitait enfin vraiment nos déchets sur le volet en cette première Journée mondiale du recyclage organisée par des professionnels du secteur ? ID fait le point sur le tri sélectif.

Ce 18 mars est marqué par la première édition de la Journée mondiale du recyclage organisée par le Bureau international du recyclage et relayée en France par la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage. A noter qu'une autre Journée mondiale du recyclage née aux Etats-Unis il y a 24 ans a déjà lieu le 15 novembre. L'objectif : sensibiliser le grand public à l'importance du tri.

L'enjeu est capital à l'heure où la quantité de déchets a doublé en 40 ans en France. Chaque Français en produit 573 kg par an selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe). S'il faut avant tout veiller à en produire moins notamment pour préserver les matières premières, il est aussi primordial de savoir où les jeter pour qu'ils ne finissent pas trop facilement incinérés ou stockés.

Vert, jaune, bleu, gris...

Selon la consigne nationale, le bac gris concerne les ordures ménagères, le bac vert les emballages en verre, le bac jaune les emballages à déposer en vrac (briques, carton, plastique, métal) et le bac bleu tous les papiers (journaux, magazines, livres, cahiers, enveloppes...).

Verre : on trie les bouteilles, les pots, les bocaux, quelque soit leur taille : pas besoin de les laver, il suffit de les vider. La vaisselle, les plats en verre et les miroirs ont une composition différente et ne se recyclent pas. On les amène à une structure de réemploi ;



Emballages en papier ou en carton : On trie les boîtes de céréales, de pizza, les briques alimentaires, les livres, les cahiers... Mais les cartons de déménagement ou d'appareils électroménagers sont trop volumineux pour le bac de tri, on les dépose en déchetterie. Attention à ne pas imbriquer les emballages entre eux ;

Emballages en métal : on trie les canettes, les boîtes de conserve, les aérosols, les barquettes en aluminium, les couvercles en métal notamment ;

Bouteilles et de flacons en plastique : on trie les bouteilles d'eau et d'huile, les flacons de shampoing, de gel douche et de liquide vaisselle... Les jouets en plastique ne se recyclent a priori pas, on les amène à une structure de réemploi. Mais cela dépend de notre commune : certaines testent le recyclage de tous les plastiques, dans ce cas nous n'avons pas de restriction sur les plastiques à trier. Il n'est pas nécessaire d'enlever le bouchon des bouteilles en plastique, celui-ci se recycle aussi.

Attention, la couleur des bacs et les consignes de tri peuvent varier localement et la plupart des collectivités diffusent des guides de tri à conserver précieusement chez soi. On se rend sur le site de sa mairie ou on tape sur Internet les mots-clés "tri sélectif" + le nom de sa commune pour en savoir plus (voici les liens pour les grandes villes : Paris, Lille, Marseille, Lyon, Nantes, Toulouse, Nice, Strasbourg, Montpellier, Bordeaux, Rennes).

Et mes déchets plus occasionnels ?

Lampes : les lampes fluocompactes et à LED et les lampes halogènes doivent être apportées dans les points de collecte prévus à cet effet dans certains magasins ou directement chez le distributeur qui a pour obligation de reprendre une lampe usagée lors de l'achat d'une lampe neuve.

Appareils électriques et électroniques : on les ramène chez le distributeur qui doit reprendre un équipement usagé lors de l'achat d'un appareil neuf. On veille aux collectes éventuellement organisées par notre collectivité. Si ces appareils fonctionnent encore, pourquoi ne pas les donner à des associations ou à des entreprises d'insertion (Emmaüs, ressourceries de sa région, ENVIE...) ?

Vêtements et chaussures : on apporte ses vêtements, ses chaussures et son linge de maison dans les différentes bornes de collecte : la plateforme La Fibre du tri a répertorié celles-ci à cette adresse. Ils ne doivent pas être souillés et/ou humides. On pense aussi au don à des associations ou à la vente en ligne.

Piles : on dépose ses piles dans les points de collecte prévus à cet effet chez les distributeurs, dans les déchetteries mais aussi dans des mairies, des écoles et même des entreprises.

Médicaments : périmés ou non, on ramène ses médicaments en pharmacie, et ses radios également.

Encombrants : on vérifie les jours d'enlèvement prévus avec sa commune sur le site de sa mairie.

Quant aux biodéchets...

Les biodéchets comprennent les déchets alimentaires et les autres déchets naturels biodégradables. On parle plus précisément des déchets de cuisine, les épluchures de légumes par exemple, des déchets verts du jardin, comme la tonte de gazon, les tailles de haie ou les fleurs fanées, ou des déchets en cellulose comme l'essuie-tout. Et si on les compostait en suivant ce guide de l'Ademe ?

Les symboles du tri à la loupe



[Visualiser l'article](#)

Au-delà des consignes, les symboles du tri présents sur nos produits du quotidien peuvent nous aider à mieux recycler. Ils sont toutefois divers et variés et peuvent prêter à confusion. Voici la signification de la plupart d'entre eux :

©Gaël Nicolet/ID

Encore un doute...

Si l'on se questionne encore sur le meilleur endroit où jeter un de nos objets, on peut se rendre sur la plateforme "Que faire de mes déchets ?" proposé par l'Ademe. On tape le nom de l'objet en question et l'on obtient une réponse précise sur l'endroit où s'en débarrasser avec une explication sur ce que cet objet va devenir. La plateforme nous indique les lieux de collecte les plus proches de chez nous. On peut aussi télécharger l'application Le Guide du Tri, qui a cartographié plus de 50 000 points de tri en France.



## Le chiffre de la semaine : 700

Toutes les semaines, Bpifrance sélectionne pour vous un chiffre qui (a) fait l'actualité.  
Cette semaine, notre chiffre concerne les économies en CO2 liées au recyclage.



Ce sont les **millions de tonnes de CO2 économisés chaque année dans le monde grâce au recyclage industriel et domestique.**

Selon le rapport FEDEREC, les **102 millions de tonnes de matières collectées** en 2016 en France ont évité le dégagement de **22,5 millions de tonnes** de CO2, correspondant à **20 %** des émissions annuelles du parc automobile français.

Le **BIR** (Bureau of International Recycling) a instauré le **18 mars 2018** la première **Journée mondiale du recyclage** pour sensibiliser les leaders mondiaux, les professionnels et les citoyens, à l'importance de cette pratique.

Ces **déchets** représentent une **7e ressource** après l'eau, l'air, le pétrole, le gaz naturel, le charbon et les minéraux : l'industrie du **recyclage** a créé **1,6 million d'emplois** dans le monde dont **26 750** en France et contribuera à hauteur de 400 Md\$ au PIB mondial dans les dix prochaines années.

*Source* : Fédération des entreprises du recyclage : FEDEREC, Bureau of International Recycling - Global Recycling Day du 18 mars 2018 et un article d'ID L'info durable du 16 mars 2018.

A propos du chiffre de la semaine

Le chiffre de la semaine, c'est un chiffre sélectionné pour vous chaque semaine par nos équipes. Issu de l'actualité, il porte sur des thèmes relevant de l'entreprise, tels que le financement, l'investissement, l'internationalisation, l'innovation, le développement durable, la transition numérique...



## Journée mondiale du Recyclage : Federec mobilisée

Pour son 70<sup>e</sup> anniversaire, ce 18 mars 2018, le Bureau International du Recyclage (qui fédère environ 30 000 entreprises dans le monde) s'est « offert » une opération de sensibilisation et de communication internationale, dédiée aux bienfaits du recyclage, qui a été relayée sur les 5 continents, dans de nombreux pays, dont la France, par l'intermédiaire de Federec, et ses partenaires, l'Institut de l'Economie Circulaire, des éco-organismes (Citéo, Eco-Systèmes, Ecologic), la Mairie de Paris, le Bir, bien sûr, mais aussi des associations représentant les collectivités locales (Amorce, et le CNR), votre media Recyclage, comptant parmi les media mobilisés pour accompagner cet événement nouveau, mais qui devrait être renouvelé chaque année, puisque l'opération est destinée à s'inscrire dans la durée. « *Tout le monde est sensibilisé à la qualité de l'air, à la qualité de l'eau, au prélèvement des matières premières. Il fallait trouver un moyen de faire comprendre que ce que vous produisez comme déchets, nous les considérons comme une ressource, et que cette ressource, c'est l'avenir* », a justifié Arnaud Brunet, directeur général du BIR... Or, nombreuses sont les matières premières qui peuvent être économisées grâce au recyclage, une activité industrielle qui permet également de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans des proportions qui ne sauraient

laisser indifférents... L'objectif annoncé est en effet de sensibiliser le plus largement possible aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux du recyclage, en inscrivant dans le marbre qu'il existe désormais une « 7<sup>e</sup> ressource », Jean-Luc Petithuguenin, vice président de Federec expliquant bien volontiers qu'après l'eau, la terre, l'air, les ressources minérales, fossiles et agricoles, il faudra compter avec cette 7<sup>e</sup> et non des moindres, puisque l'on parle d'une ressource planétaire, à savoir le recyclage... soulignant au passage les progrès quant à « *la prise de conscience phénoménale des citoyens, des politiques et des associations de notre pays* », ce qui n'a pas de prix, d'autant qu'il se dit convaincu qu'un tournant s'opère peu à peu et qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, « *on produira d'abord à partir de matières recyclées et non plus principalement à partir de matières extractibles* », ce qui est d'autant plus enthousiasmant que « *la France est en avance au plan technologique et non pas en retard* », comme



on aime à le dire dans certains milieux... Les cibles visées par cette Journée, sont les professionnels, les politiques, mais surtout les citoyens qui sont aussi des électeurs et peuvent donc amener les élus à prendre de bonnes mesures, sans oublier évidemment les pays où il n'existe ni cadre réglementaire ni bonnes pratiques... Avec une feuille de route dédiée à l'économie circulaire aussi ambitieuse, il était important que la France soit présente dans cette opération : une campagne de communication digitale et médiatique a été engagée avec des quiz et sondages sur les réseaux sociaux, twitter et facebook afin de toucher le plus grand nombre...



**03**

**Chine**



## La Chine limite ses importations de matière recyclées



© Pixabay

La Chine ne veut plus gérer les poubelles du monde, et vient de limiter l'importation de certaines catégories de matières recyclées.

audio : <https://rcf.fr/la-matinal/la-chine-limite-ses-importations-de-matiere-recyclees>

**Une décision qui va forcément avoir des répercussions sur notre gestion des matières recyclables .** Depuis le 1er janvier dernier, la Chine refuse 24 catégories de matières, dont certains plastiques, papiers et textiles. Une décision annoncée en juillet dernier. Les opérateurs du secteur ont été pris au dépourvu. Pékin pointe la mauvaise qualité de certaines matières exportées issues d'un premier tri.

**Problème, la Chine reste le premier marché mondial pour l'exportation de matières recyclables et elle demande désormais des critères de qualité très élevés pour en importer.** L'Union européenne a exporté en 2016 pas moins de 2,6 millions de tonnes de plastique recyclé vers la Chine. Presque 100 000 tonnes pour la France et 378 000 tonnes pour le papier.

**Notre continent va donc se retrouver avec d'importantes quantités de matières à stocker, sans pouvoir les envoyer en Chine.** Ces matières sont difficiles à stocker. L'une des pistes envisagées, c'est la valorisation énergétique du moins à court terme. Pour Arnaud Lamber, directeur bureau international du recyclage basé à Bruxelles, il n'est toutefois pas certain que cela suffise.

**Il existe cependant deux autres pistes.** Exporter vers d'autres pays d'Asie du sud est et du sous-continent indien mais cela prendra du temps. Ou bien investir dans nos filières de valorisation. Pour Jean-Charles Caudron, chef du service produit efficacité matière à l'Agence de maîtrise de l'énergie (Ademe), c'est malgré tout une opportunité créatrice d'emploi.

**C'est pourquoi la filière française du recyclage dont la Federec demande à l'Etat et à l'Europe des mesures ambitieuses pour introduire plus de matière recyclée dans les circuits de fabrication.** Certains militants de l'environnement penchent quant à eux pour des solutions plus radicales à la source.

**Réduire le volume de déchets. C'est un des chevaux de bataille de l'association Zerowaste.** L'ONG voit dans cette redistribution des cartes l'occasion de repenser aussi nos modes de production. Dans ce contexte, l'élaboration de la feuille de route de l'économie circulaire sera particulièrement intéressante. Le



Date : 01/03/2018

Heure : 14:28:04

Journaliste : Jean-Baptiste Labeur

rcf.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Premier ministre Edouard Philippe avait annoncé le 5 juillet dernier l'objectif de diviser par deux les déchets mis en décharge et de recycler 100 % des plastiques collectés sur tout le territoire d'ici à 2025. Des surplus qu'il faudra bien absorber.



TENDANCES



Taux ultra stricts

Les contrôles standards de protection environnementale GB 16487 imposent désormais des taux d'impuretés extrêmement stricts, notamment pour les matériaux suivants :

BOIS	0,5%
PAPIER	0,5%
FERREUX	0,5%
NON-FERREUX	1%
MOTEURS ÉLECTRIQUES	0,5%
FILS ET CÂBLES	0,5%
PLASTIQUES	0,5%
AUTOS	0,3%

Source : BIR

Les Chinois imposent désormais des taux d'impuretés extrêmement stricts aux matières importées.

# Recyclage : la Chine bouleverse la donne

Announced l'été dernier, la décision du gouvernement chinois de limiter les importations de certaines catégories de matières premières issues du recyclage (MPiR) est entrée en vigueur au début de l'année. Lorsque le premier pays importateur au monde de MPiR décide de bloquer l'entrée sur son territoire à ce type de matières, c'est un séisme.

Le plan National Sword annoncé par la Chine à l'été 2017 et mis en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier change complètement la donne sur le marché mondial du recyclage. La décision chinoise concerne 24 catégories de matières premières issues du recyclage (certains plastiques, papiers et textiles, métaux ferreux et non ferreux, etc.) avec des taux d'impuretés admissibles tellement stricts que les portes de l'Empire du milieu leur sont désormais quasi fermées. Résultat : l'industrie mondiale du recyclage est totalement bouleversée. « C'est un séisme. Cela a mis notre industrie en situation de stress car la Chine est tout simplement le premier marché mondial pour l'exportation de

matières recyclables », indiquait Arnaud Brunet, directeur du Bureau international du recyclage (BIR) au journal *Les Echos*. « La crise est sans précédent. Par exemple, dans les plastiques, de nombreux produits n'ont et n'auront plus de débouchés », explique de son côté Stéphane Armange, directeur général de FCR (groupe Paprec). « Pour les fibreux, les acheteurs chinois sont peu présents, ou par intermittence, même si les besoins des papetiers chinois restent très forts. Une seule certitude, il faut aller vers toujours plus de qualité. » Et le refrain est le même pour les plastiques. Toutefois, selon Stéphane Armange, pour ce matériau, la situation a définitivement changée : « Le marché chinois, le

plus important au monde avec 10 millions de tonnes, ne consommera plus comme avant. »

## Nouvelle donne

Et le changement de donne est mondial. Par exemple, en 2016, les Etats-Unis ont envoyé vers la Chine plus de la moitié de leurs exportations de métaux non ferreux, papiers et plastiques, soit 16,2 millions de tonnes. Selon les évaluations du Bureau international du recyclage (BIR), à l'échelle européenne, 2,6 millions de tonnes de MPiR plastiques ont été exportées vers la Chine, sur un total de 7,3 millions de tonnes. Concernant la France, les tonnages concer-



nés sont assez faibles en valeur absolue. Par exemple, en 2016, 378 000 tonnes<sup>(1)</sup> de MPiR papiers cartons sont parties de la France vers la Chine. « *Cela représente 5 % des 7,2 millions de tonnes<sup>(2)</sup> collectées en France cette année-là* », indique Federec. Cependant, au-delà des chiffres, « *la démarche chinoise brise aujourd'hui une dynamique d'économie circulaire de la filière de recyclage des papiers-cartons qui collectait les déchets d'emballage des produits importés de Chine et les restituait à la Chine sous forme de MPiR* », poursuit le syndicat. Idem pour les plastiques ; la France en avait exporté 98 000 tonnes (1) en 2016, soit 11 % des 902 000 tonnes (2) collectées en France en 2016 cette même année. « *L'impact de la décision chinoise ne se mesure pas qu'à l'aune des données françaises. Elle déstabilise les cours des MPiR et les conséquences financières pour nos entreprises sont importantes* », s'alarme Federec. « *Les MPiR jusqu'à présent exportées depuis l'Europe entière devront trouver de nouvelles solutions de valorisation et de nouveaux marchés qui n'existent pas dans les mêmes proportions à ce jour.* » Selon des estimations du BIR, les exportations mondiales de papier vers la Chine pourraient ainsi plonger de 25 % entre 2016 et 2018 et celles de plastiques s'effondrer de 80 % en deux ans, passant de 7,35 à 1,5 million de tonnes. Habités à ce que " l'usine du monde " absorbe la majeure partie de ces matériaux, les industriels américains et européens sont pris au dépourvu. Et même si l'Inde, le Pakistan ou le Cambodge peuvent représenter des alternatives, à supposer que ces pays dis-

posent des capacités adéquates, ce transfert prendra du temps. Et dans l'immédiat, l'accumulation des déchets, notamment en Europe, risque de voir la part de mise en décharge ou d'incinération augmenter.

### Nouvelles opportunités

Conscient de la situation, Jean-Philippe Carpentier, président de Federec, y voit tout de même une opportunité à saisir pour la France et l'Europe à moyen et long termes. « *Pour la filière française, c'est la perspective de lancer un cercle vertueux, et peut-être la naissance d'un nouveau pan de notre industrie. La Chine est, et restera, la première usine du monde. A ce titre, elle aura besoin de MPiR, en dehors de son propre marché, pour alimenter son outil de production. La décision chinoise représente donc une opportunité majeure de créer l'industrie du futur, qui consommera des MPiR en France et en Europe pour la fabrication et la mise sur le marché des produits de grande consommation* », plaide Jean-Philippe Carpentier. En attendant, sur un marché déstabilisé où les cours des MPiR s'effondrent, les recycleurs français demandent « *la mise en place d'une vraie politique de la demande de MPiR auprès des acteurs publics et privés* ». Federec demande aussi l'inscription de cette stratégie dans la feuille de route Economie circulaire en cours de réalisation en France. « *Cela apportera une réponse rapide à la forte déstabilisation actuelle des cours des MPiR entraînée par la décision chinoise* », espère le syndicat.

Hubert de Yrigoyen

(1) Source : Douanes

(2) Source : Observatoire du Recyclage de FEDEREC



Chine

# Federec remet les pendules à l'heure



**La Chine, premier importateur mondial de Matières Premières issues du Recyclage (MPiR) a choisi d'en limiter les importations de certaines catégories à compter du 1er janvier 2018.**

**Juste une mise au point !**  
C'est ce que souhaite faire Federec en commentant la décision chinoise, qui a abondamment été relayée par les médias, avec parfois des termes impropres, certains évoquant les envois de « déchets » à destination de l'Empire du Milieu. En tant qu'organisation représentative du secteur du recyclage en France, Federec n'accepte pas ces affirmations ! « *Ce sont en effet des Matières Premières issues du Recyclage, provenant d'un processus de collecte, de tri et de transformation, qui sont exportées en Chine* », précise l'organisme dans un communiqué publié début février. Federec s'insurge aussi contre certains chiffres qui circulent et qui ne reflètent pas l'exacte vérité. Et rectifie :

378 000 tonnes de MPiR papiers cartons ont été expédiés de la France vers la Chine en 2016. Cela représente 5 % des 7,2 millions de tonnes collectées en France en 2016. S'agissant des exports directs de MPiR plastiques de la France vers la Chine, Federer avance les chiffres de

98 000 tonnes en 2016, ce qui représente 11 % des 902 000 tonnes collectées en France en 2016.

Les tonnages en jeu au niveau français s'avèrent donc, en valeur absolue, assez faibles. De quoi relativiser par rapport à tout ce qu'on entend ! Mais il est vrai que l'impact de la décision chinoise ne se mesure pas qu'à l'aune des données françaises. Cette annonce a véritablement déstabilisé les cours des MPiR et les conséquences financières pour nos entreprises

sont importantes. Il n'y a pas à tergiverser : les MPiR, jusqu'à présent exportées depuis l'Europe entière, devront trouver de nouvelles solutions de valorisations et de nouveaux marchés. En attendant, le Vieux Continent va donc se retrouver avec d'import-

antes quantités de matières à stocker. Des matières, qui plus est, difficiles à stocker.

## LE 21<sup>e</sup> SIÈCLE SERA CELUI DE LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ISSUES DU RECYCLAGE

La Fédération professionnelle reste convaincue que fabriquer à partir de Matières Premières issues du Recyclage est l'avenir de l'industrie et que la Chine est, et restera, la première usine du monde. A ce titre, elle aura

mera des MPiR en France et en Europe pour la fabrication et la mise sur le marché des produits de grande consommation. « *C'est une chance de transformer l'industrie classique de consommation de matières premières primaires en une industrie nouvelle génération, axée sur la consommation de MPiR : l'industrie du 21<sup>e</sup> siècle* », souligne Federec. Et, pourquoi pas, suivre l'exemple de la Suède, qui affiche seulement 1% de ses déchets non recyclés !

Par conséquent, Federec souhaite voir dans la feuille de route Économie Circulaire, en cours de réalisation en France, « *la mise en place d'une vraie politique de la demande de MPiR auprès des acteurs publics et privés qui apportera une réponse rapide à la forte déstabilisation actuelle des cours des MPiR entraînée par la décision chinoise* ». Autrement dit, faciliter l'incorporation de plus de matières recyclées dans les nouveaux produits et trouver de nouveaux débouchés. Tout un programme !  
C.M.

Export des Matières Premières issues du Recyclage de la France vers la Chine en 2016			
	Collecte totale en France (en tonnes)	Export vers la Chine (en tonnes)	Export vers la Chine (en %)
MPiR papiers cartons	7 200 000	378 000	5 %
MPiR plastiques	902 000	98 000	11 %

Sources : Douanes et Observatoire du Recyclage de FEDEREC



# Que faire des papiers-cartons mêlés triés (« 1.02 ») ?

**Les restrictions chinoises sur les importations de papiers-cartons mêlés commencent à se faire sentir. Les stocks s'accumulent. Trouver des repreneurs est parfois difficile. Pour en sortir, il va falloir trier plus et mieux. La méthanisation peut être une solution pour certains stocks.**

Les restrictions chinoises à l'importation de certains déchets, annoncées l'été dernier et entrées en vigueur à la fin de l'année dernière, commencent à faire des dégâts, aussi bien pour les collectivités locales que pour leurs opérateurs de tri et leurs repreneurs. Les papiers-cartons mêlés triés, couramment appelés 1.02, « gros de collecte » ou encore « gros de magasin » (voir encadré page 4), sont parmi les premiers à en faire les frais. Totalement interdits d'importation par la Chine (alors que d'autres déchets subissent des restrictions partielles), ils sont aujourd'hui en excédent sur le marché européen. Les quantités surnuméraires sont difficiles à évaluer. Elles représentent probablement une part signi-

ficative du total des 8 Mt/an de papiers et cartons que l'Europe exportait en Chine jusqu'en 2017.

## Prix négatif

Le Royaume-Uni, qui exportait vers la Chine environ 1,4 Mt/an de papiers-cartons mêlés, est le principal pays touché. Pour écouler malgré tout sa marchandise, ses opérateurs ou récupérateurs cassent les prix. Plusieurs sources indiquent qu'ils vendent à 0 €/tonne rendue en Allemagne, soit un prix négatif de 25 € ou 30 € départ. Les papiers-cartons mêlés britanniques prennent ainsi la place occupée jusque-là par ceux d'autres pays, dont la France. Résultat : alors que selon plusieurs sources, la France n'ex-

portait vers la Chine qu'une faible part de ses 300 000 t/an de papiers-cartons mêlés triés de collectivités, elle se trouve quand même affectée par la décision chinoise. Certaines collectivités voient leurs repreneurs habituels refuser leurs déchets triés au motif que la qualité ne correspond pas au standard — ce qui généralement ne posait pas de problème jusque-là — et elles n'arrivent pas à en trouver d'autres. Les tonnes ne trouvant pas preneur, les stocks ont rapidement grossi dans des centres de tri, dans des entrepôts et même sur les parkings de certains repreneurs. Plusieurs exploitants ont dû demander des autorisations exceptionnelles d'augmenter leurs stocks au-delà de ce que leurs arrêtés préfectoraux



## DOSSIER PAPIERS-CARTONS

permettent en temps normal. Bref, c'est un peu la panique. Sur les causes profondes de la crise actuelle — au-delà de la décision chinoise —, chacun y va de son interprétation. Plusieurs observateurs estiment que les collectivités, les opérateurs et/ou les repreneurs ont trop longtemps profité de la mansuétude chinoise — ou de certains papetiers — sur la qualité des papiers-cartons mêlés, sans voir le risque sous-jacent d'une exigence accrue de qualité. Il est vrai que tant que les tonnes trouvaient preneurs, en Chine ou ailleurs, pourquoi les trier davantage, alors que ce tri est difficile et qu'il coûte ?

**Qualité**

D'autres — ou parfois les mêmes — estiment que si les standards de qualité étaient respectés, notamment sur la teneur maximale en non-fibreux (en particulier des plastiques), on n'en serait pas là et toute la matière arriverait à être écoulee. C'est oublier un peu vite que du fait de la décision chinoise, l'Europe est aujourd'hui en excédent structurel de papiers-cartons mêlés, dont ceux venant des collectivités. Le fait d'améliorer la qualité ne résoudra donc rien globalement, surtout si tout le monde suit le même mouvement. En outre, il faut rappeler que les papiers-cartons mêlés britanniques, de qualité médiocre voire franchement mauvaise selon de nombreuses sources, trouvent aujourd'hui preneurs en baissant drastiquement leur prix de vente. Ce qui prouve que la qualité ne fait pas tout.

Le problème majeur est qu'un gros débouché (les usines chinoises) n'existe plus et qu'il faut donc trouver chez nous un débouché pour les tonnes concernées. La brutalité de la décision chinoise et le délai très court mis pour son appli-



*La collecte multimatériaux avec extension des consignes de tri des plastiques rend difficile l'atteinte du taux maximal de 2,5 % de non-fibreux.*

cation compliquent les choses. Dans l'immédiat, Pascal Genneviève, président de la branche papiers-cartons de Federec, la Fédération des entreprises du recyclage, estime qu'il faudra probablement détruire certaines tonnes, en particulier celles qui sont stockées depuis plusieurs semaines à ciel ouvert et qui se trouvent donc dégradées par les intempéries. Cela pourrait se faire en incinération quand les capacités disponibles le permettent. A défaut,

il faudra les enfouir en installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Dans tous les cas, cela a un coût non négligeable, et d'autant plus rageant qu'il s'agit d'un matériau qui a été trié.

D'aucuns évoquent la possibilité de transformer les papiers-cartons mêlés en CSR (combustibles solides de récupération), utilisables par exemple en cimenteries ou en chaufferies spécialisées. Mais la transformation en CSR coûte. Il faut en

## Papiers-cartons mêlés : quelle appellation ?

On entend souvent parler de 1.02 pour désigner les papiers-cartons mêlés issus de centres de tri de collectes sélectives. En toute rigueur, cette appellation est inadaptee car le 1.02, dont les spécifications sont définies par la norme européenne EN 643, ne doit pas contenir plus de 40 % de journaux, revues et magazine (sorte 1.11). Or dans la réalité, ces papiers-cartons contiennent généralement autour de 50-60 % de 1.11, parfois plus. Ils seraient donc plutôt proches de la sorte 1.01, qui

ne comporte pas de taux maximum de papiers graphiques. On entend aussi parler de « gros de collecte » ou de « gros de magasin ». Mais ce ne sont pas des appellations normalisées.

En fait, leur appellation officielle est « papiers-cartons mêlés triés », plus précise mais un peu plus longue. Et pour avoir cette appellation, ils doivent correspondre au standard défini par les cahiers des charges des filières emballages ménagers et papiers graphiques. ●



## Taux maximum de non-fibreux : de plus en plus difficile à atteindre

Le standard « papiers-cartons mêlés triés » fixe un taux maximum de non-fibreux de 2,5 %, qui correspond grosso modo au taux maximum des sortes papetières proches : 2,5 % pour le 1.02 et 3 % pour le 1.01. Selon les exploitants de centres de tri, le taux de 2,5 % est de plus en plus difficile à atteindre, en particulier par les centres de tri fortement mécanisés.

Les centres de tri moins mécanisés, plus petits, où le tri se

fait encore en grande partie à la main, y arrivent mieux. Mais ce sont ces centres que les pouvoirs publics et Citeo préconisent de fermer car leurs coûts de tri sont trop élevés et leurs conditions de travail moins bonnes que dans les centres mécanisés...

Le développement de l'extension des consignes de tri des plastiques a aussi contribué à dégrader la qualité des papiers-cartons mêlés et à augmenter leur taux de non-

fibreux. Sont notamment mis en cause les petits opercules de pots ou de barquettes, les films plastiques ou les morceaux de barquettes, très difficiles à extraire, sauf à y consacrer des moyens très importants.

Aujourd'hui, le taux moyen de non-fibreux des papiers-cartons mêlés de collectes sélectives tournerait autour de 5 à 7 %, selon les sources. Il peut dans certains cas dépasser les 15 %. ●

particulier broyer finement les papiers-cartons pour en faire du « fluff » (sortes de flocons) et, pour les cimenteries, s'assurer que la teneur en chlore est faible, inférieure à 0,3 %. Ensuite, les CSR se vendent généralement à prix nul ou négatif. Leur transport est coûteux (ils sont très peu denses). Et les capacités de consommation de CSR actuellement existantes sont limitées, la filière CSR hors cimenteries peinant à se développer.

La meilleure solution pourrait être la valorisation par méthanisation puis compostage. En effet, les papiers-cartons ont un fort pouvoir méthanogène et il existe des capacités disponibles dans plusieurs usines de tri-méthanisation-compostage (ou tri mécano-biologique, alias TMB) en Ile-de-France, dans le Sud-Ouest, en région Rhône-Alpes-Auvergne, Bourgogne-Franche-Comté, etc.

Selon Marc Bérout, délégué général de l'association Méthéor, qui regroupe les collectivités et professionnels du secteur, « les papiers-cartons ont un grand intérêt dans le processus de méthanisation : calibrage du

*rapport carbone/azote, apport de fibres particulièrement utiles pour déshydrater le digestat (réduction de floculants)... »*

### Guère plus cher

Sur le plan économique, ajouter des tonnes dans une usine qui en a la capacité ne coûte guère plus cher et permet des recettes supplémentaires. En outre, les usines de TMB sont conçues pour extraire les impuretés qui se trouvent mélangées aux biodéchets. La présence de plastiques dans les papiers-cartons

mêlés ne devrait donc pas être un problème. En revanche, il n'est pas certain que ces usines pourraient absorber la totalité de l'excédent de papiers-cartons mêlés.

Les usines de tri-compostage pourraient aussi en recevoir. Cependant, les papiers-cartons présentent un intérêt moindre pour le compost que pour la méthanisation (leur valeur agronomique, une fois compostés, n'a rien d'exceptionnel). Les conditions économiques de réception de ces matériaux



**Pour pouvoir écouler les papiers-cartons mêlés, il va falloir trier davantage et mieux, sans dégrader les autres sortes.**



## DOSSIER PAPIERS-CARTONS

pourraient donc être moins intéressantes pour leurs détenteurs. Dans le précédent agrément d'Ecofolio (2013-2016), la valorisation par compostage ou méthanisation-compostage des papiers graphiques ouvrait droit au versement de soutiens. Cela aurait pu aider. Mais l'agrément aujourd'hui en vigueur ne le permet plus.

**Souplesse**

Dans les deux cas (tri-méthanisation et tri-compostage), il faudra s'assurer que les arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter permettent la réception de ce type de déchets déjà triés. Si ce n'est pas le cas, on peut espérer que les DREAL feront preuve d'un peu de souplesse, ces modes de traitement permettant d'éviter notamment la mise en décharge, qui est la pire des solutions.

Quant aux installations de méthanisation agricole et « territoriale » (mêlant déchets agricoles, boues de stations d'épuration, etc.), elles pourraient accepter des papiers-cartons,



*Chaque filière papetière a des besoins spécifiques en fibres.*

mais elles ne sont pas conçues pour extraire des plastiques. Or tous les papiers-cartons mêlés de collectivités en contiennent, à des taux variables (de moins de 2,5 % à plus de 15 %).

À moyen terme, pour sortir de la crise, il va falloir trier plus et mieux. Cela nécessitera des investissements et augmentera certainement les coûts de tri. D'une part, il faudra essayer de produire moins de papiers-cartons mêlés. Ce qui veut dire qu'il faudra extraire du mélange davantage d'autres sortes qui s'y trouvent mais que jusqu'à présent on y laissait, en parti-

culier le 1.11 (journaux, revues, et magazines ou JRM) et le 5.02 (les emballages mêlés). Dans cette opération, il faudra éviter de dégrader la qualité des sortes en question, au risque sinon de déplacer le problème. « Chaque secteur du recyclage des papiers-cartons a ses besoins propres, adaptés à son process », explique Jan Le Moux, directeur « économie circulaire » de la COPACEL, l'organisation patronale de l'industrie papetière.

**Irréductible**

D'autre part, pour le flux de papiers-cartons mêlés restant, dont les professionnels estiment qu'il est pour partie irréductible, il faudra extraire davantage les indésirables et en particulier les non-fibreux (plastiques notamment) pour essayer de respecter les prescriptions du standard, qui fixe leur taux maximum à 2,5 %. Tout cela permettra-t-il de réduire suffisamment la quantité de papiers-cartons mêlés triés et d'écouler ceux qui resteront ? D'après certains professionnels, oui. En tout état de cause, cela prendra au minimum quelques mois, voire quelques années, le temps d'adapter les lignes de tri et/ou de construire de nouveaux centres. Dans l'intervalle, il va falloir gérer les stocks et l'excédent structurel. ●

## Des standards, pour quoi faire ?

Officiellement, les standards qui définissent les sortes papetières permettent à chacun, vendeur ou acheteur, de savoir de quoi on parle. Cela facilite les échanges et permet aux papetiers de maîtriser leur procédé industriel.

Mais force est de constater que dans la réalité, ce n'est pas leur seule fonction. Car lorsque les papetiers manquent de matière, ils sont moins regardants sur le respect des standards. À l'inverse, lorsque la matière est excédentaire, ils peuvent se montrer plus stricts.

Ainsi, au-delà de leur fonction industrielle, les standards ont aussi une fonction commerciale voire « politique » : permettre de refuser de la matière lorsqu'on n'en a pas besoin. Preuve que la qualité n'est pas toujours la principale préoccupation des industriels, certains papetiers allemands achètent actuellement des papiers-cartons mêlés britanniques de qualité très médiocre, en lieu et place de papiers-cartons mêlés français de meilleure qualité, car les britanniques vendent à prix nul... ●



## Interdiction de nos déchets en Chine : une bonne nouvelle pour les papetiers français

Avec plus de matières à recycler, l'industrie européenne va pouvoir augmenter ses capacités de production. Attention toutefois à la possible dégradation de la qualité des lots.



La décision de la Chine d'interdire l'entrée sur son territoire de 24 catégories de matières recyclées, principalement du plastique et du papier-carton, est-elle avantageuse pour les papetiers français ?

Oui car cela signifie que davantage de déchets seront disponibles pour être recyclés en France et en Europe, explique l'Union française des industries des cartons, papiers et celluloses (Copacel). L'augmentation de l'offre de fibres récupérées favorisera le développement industriel.

Jusqu'ici, La Chine était le premier importateur de ce type de déchets : les pays occidentaux y exportaient en moyenne entre 30 et 40 % de leurs papiers et plastiques.

www.graphiline.com  
Pays : France  
Dynamisme : 0



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Mieux organiser les chaînes de contrôle qualité

Toutefois, si c'est une bonne nouvelle pour l'industrie papetière européenne sur le moyen terme, la Copacel appelle néanmoins à la vigilance sur la possible dégradation de la qualité des produits.

" Cette décision rappelle la nécessité d'assurer un tri répondant aux besoins de qualité des industriels papetiers assurant le recyclage des déchets, sujet qui devrait être plus fortement pris en compte dans la définition en cours d'une Feuille de Route Économie Circulaire ", explique l'organisme.

De nombreux professionnels du secteur estiment que la Chine sera tôt ou tard amenée à revenir sur sa décision. Sans ces matières recyclées, la Chine doit en effet produire plus de plastique neuf produit à partir d'énergie fossile, avec au final un bilan environnemental négatif. Les papetiers chinois doivent également acheter plus de pâte à papier sur le marché international.

Pour Jean-Philippe Carpentier, président de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec), la décision de la Chine est donc une opportunité pour l'industrie européenne qui va pouvoir construire de nouvelles usines pour augmenter ses capacités, mais aussi pour "innover et monter en gamme".



## FILIÈRE

# Les déchets portent un coup aux trafics portuaires

Après l'interdiction d'importation des déchets par le gouvernement chinois, les autorités portuaires se sont inquiétées de l'impact de cette mesure sur leur trafic. Pour l'organisation française de l'industrie du recyclage, les choses doivent être nuancées.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les autorités chinoises ont décidé de limiter les importations de certaines catégories de matières premières issues du recyclage. Un sujet qui peut peser lourd pour les ports européens. En effet, les exportations de déchets de l'Europe vers la Chine pèsent quelque 2,6 Mt, soit quelque 240 000 EVP. De quoi inquiéter certains ports. Ainsi, Anvers s'affole. Le port est considéré depuis quelques années comme un « hub » pour déchets à destination de l'Asie avec un volume annuel entre 90 000 et 120 000 conteneurs. Des flux qui proviennent des Pays-Bas, de France et d'Allemagne. Ainsi, le néerlandais ACN, à Rotterdam, génère quelque 1 000 conteneurs de 40' chargés à 22 t, voire 24 t depuis Anvers. Or, pratiquement tous les armements opérant vers l'Asie chargent ce type de cargaisons avec des taux de fret bas. En 2016, il est estimé aux environs de 200 \$ le 40' et ce « gate in/gate out » THC incluses à Anvers et en Chine. Pour les armateurs, si le fret est dérisoire, c'est néanmoins le moyen de réduire les coûts de repositionnement des équipements. Cette interdiction est une mauvaise affaire pour les armements,



pour certains ports européens, comme Anvers et Haropa, et pour les manutentionnaires. Outre la Chine, l'Indonésie, le Vietnam, l'Inde et Taiwan sont aussi des importateurs de déchets. Des pays qui n'ont pas encore mis en place le même type de réglementation mais dont le poids dans les exportations reste moindre que la Chine. Pour la Federec, Fédération des entreprises du recyclage, en France, les choses ne sont pas si catastrophiques. Le 1<sup>er</sup> février, la fédération a indiqué que les exportations de déchets issus de papiers cartons de la France vers la Chine représente 378 000 t, en 2016, soit 5 % de la collecte. Pour les plastiques, ce chiffre s'élève à 98 000 t, soit au final 476 000 t de déchets exportés vers la Chine qui seront désormais interdits, soit un volume d'environ 44 000 EVP.

**H. D et B. V. D. B**



**E**conomie & Marchés *Actualités*

**Récupération/Recyclage**

**CHINE : LE BIR COMMENTE L'ABAISSMENT DU TAUX DE CONTAMINANTS À 0,5 %...**

Dans sa dernière Lettre parue fin janvier, le Bureau International du Recyclage (BIR) rappelle qu'en 2017, les volumes des matières à recycler exportés des différentes régions du monde vers la Chine ont commencé à être soumis à des contrôles renforcés, suite à l'annonce de la mise en place de la "Border Gate Sword" et à la notification transmise



Les exportations de PCR vers la Chine ont rapidement reculé au 4<sup>e</sup> trimestre.

**>>> INFOS EXPRESS**

■ En 2017, **Södra** a vu son C.A. net consolidé progresser de 11 % pour atteindre 20,5 MdSEK (~ 2 Md€), en particulier grâce à une hausse des volumes et des prix dans l'activité "Pâte" et "Bois de sciage". Par ailleurs, le bénéfice opérationnel a presque doublé comparé à 2016 pour s'établir à 1,9 MdSEK (~ 194 M€).

■ **Ence** a augmenté de 20 \$ le prix de sa tonne de pâte d'eucalyptus (BEKP) le 1<sup>er</sup> février. A cette date, le cours a ainsi atteint 1.020 \$ la t. Le producteur espagnol a également annoncé, dès le début janvier, avoir vendu la totalité de sa production pour l'ensemble de l'année, presque exclusivement à destination du marché européen et à de meilleures conditions qu'en 2017.

■ **The Navigator Company** va augmenter de 6 % à 8 % le prix de l'ensemble de ses papiers vendus en Europe. Cette décision sera effective à partir du 26 mars.

par la Chine à l'OMC'. Concrètement, pour le secteur papetier, les papiers & cartons en mélange sont interdits à l'importation, des contrôles de qualité plus stricts sur les importations sont mis en place et les autorisations à importer des PCR sont moins nombreuses. En décembre, le gouvernement chinois a également annoncé que le taux de contaminants maximal accepté pour l'ensemble des fibres importées serait abaissé à 0,5 % à compter du 1<sup>er</sup> mars prochain. Dans un communiqué, le Bureau International du Recyclage (BIR) estime qu'atteindre ce seuil sera difficile : « Le marché attend désormais de voir comment ces taux seront appliqués et vérifiés et ce qu'il adviendra des matières qui seront refusées. » Dans ce contexte, les exportations de PCR vers la Chine ainsi que leurs prix ont rapidement reculé au 4<sup>e</sup> trimestre. Les fibres de meilleure qualité parmi les OCC ont continué à être exportées vers l'empire du Milieu, mais à un prix moindre, à 170 US\$ la tonne en fin d'année (- 20 \$ sur le dernier trimestre). Quant aux sortes mêlées, en raison du repli de la demande, leurs prix sont tombés à environ 100 US\$ la t en fin d'année (- 60 US\$ au 4<sup>e</sup> trimestre), le niveau de commandes étant très faible. En 2018, selon le BIR, le prix de cette sorte devrait encore reculer fortement. En revanche, les volumes de PCR exportés

vers d'autres pays d'Asie (Inde, Indonésie et Vietnam) ont continué à progresser sur les trois derniers mois de l'année.

(<sup>1</sup>) Cf. notre édition 352, pp. 20/22.

**Récupération/Recyclage**

**... ET FEDEREC RÉCLAME UNE « VRAIE POLITIQUE DE LA DEMANDE » DANS LE CADRE DE LA FEUILLE DE ROUTE "ÉCONOMIE CIRCULAIRE"**

Dans un communiqué diffusé le 1<sup>er</sup> février, la Fédération française du recyclage (Federec) rappelle pour sa part qu'en 2016, les exportations directes de PCR (ou Matières premières issues du recyclage MPiR papiers-cartons) vers la Chine ont représenté 378.000 t, soit 5 % des 7,2 Mt collectées cette année-là. Par ailleurs, la Fédération explique que « la démarche chinoise brise aujourd'hui une dynamique d'économie circulaire de la filière de recyclage des papiers-cartons qui collectait les déchets d'emballage des produits importés de Chine et les restituait à la Chine sous forme de MPiR. »

Toutefois, selon Federec, si « les tonnages en jeu au niveau français sont donc, en valeur absolue, assez faibles, l'impact de la décision chinoise ne se mesure pas qu'à l'aune des données françaises. En effet, la décision chinoise a déstabilisé les cours des MPiR et les conséquences financières pour nos entreprises sont importantes. » Federec souligne par ailleurs que « les MPiR jusqu'à présent exportées depuis l'Europe entière devront trouver de nouvelles solutions de valorisation et de nouveaux marchés qui n'existent pas dans les mêmes proportions à ce jour. »

Toutefois, la Fédération se déclare « convaincue que fabriquer à partir des MPiR est l'avenir de l'industrie et que la Chine est, et restera, la première usine du monde. A ce titre, elle aura besoin de MPiR, en dehors de son propre marché, pour alimenter son outil de production. » Enfin, Federec veut voir dans la décision chinoise une opportunité majeure de créer l'Industrie du futur, qui consommera ces matières premières secondaires en France et en Europe. C'est pourquoi elle « souhaite voir dans la feuille de route "Économie circulaire", en cours de réalisation en France, la mise en place d'une vraie politique de la demande de MPiR auprès des acteurs publics et privés qui apportera une réponse rapide à la forte déstabilisation



actuelle des cours des MPIR entraînée par la décision chinoise.»

### Tissu **KIMBERLY-CLARK RÉDUIT FORTEMENT LA VOILURE**

Le producteur américain de tissu Kimberly-Clark lance un plan de restructuration afin de réduire sa structure de coûts en rationalisant et en simplifiant sa Supply Chain et ses frais de fonctionnement. Ce programme devrait générer des économies, avant impôts, estimées entre 500 et 550 M\$ par an d'ici à 2021. Au total, 5.000 à 5.500 postes (soit 12 à 13 % des effectifs totaux) seront supprimés. Ce plan impactera l'ensemble des segments de marché du groupe et des organisations dans chaque zone géographique majeure. La société annonce ainsi la vente ou la fermeture d'une dizaine de sites de production et le développement concomitant des capacités dans d'autres usines. Kimberly-Clark cherchera aussi à sortir ou à céder certaines activités à faibles marges, qui représentent environ 1 % de ses ventes nettes.

Au global, les frais de restructuration sont évalués entre 1,7 et 1,9 Md\$ avant impôts, d'ici à 2020. En parallèle, le programme Force (Focused On Reducing Costs Everywhere) vise à économiser plus de 1,5 Md\$ sur la période 2018/2021.

En 2017, Kimberly-Clark a réalisé un C.A. de 18,3 Md\$ (stable vs 2016) et un résultat opérationnel de près de 3,3 Md\$ (- 1 % vs 2016). Pour 2018, il table sur une hausse de ses ventes de l'ordre de 1 % à 2 %.

### Papier kraft frictionné **GASCOGNE INVESTIRA 100 M€ ENTRE 2018 ET 2020**

Gascogne a signé un contrat syndiqué de 110 M€ destiné au refinancement de sa dette et au financement d'un nouveau programme d'investissement pour la période 2018/2020. Ce crédit est remboursable sur cinq ans et comprend trois tranches. Tout d'abord, un prêt de refinancement de 50 M€ de l'endettement bancaire existant, permettant l'entrée de nouveaux partenaires financiers. Ensuite, un crédit d'investissement de 50 M€ destiné à financer les investissements sur la période 2018/2020. Enfin, un crédit renouvelable de 10 M€ pour financer les besoins généraux d'exploitation.

Après avoir investi 100 M€ entre 2014 et

2017, Gascogne mobilisera ainsi la même somme entre 2018 et 2020. Cette seconde phase sera financée, pour moitié, par le nouveau crédit d'investissement et, pour moitié, par l'autofinancement généré par les sociétés du groupe.

Ces dernières années, la rentabilité de Gascogne s'est fortement redressée : l'Ebitda a doublé entre 2014 et 2016 et les résultats nets ont été positifs en 2015, en 2016 ainsi qu'au premier semestre 2017.

Pour accompagner ce plan, le groupe proposera, lors de sa prochaine Assemblée générale, un projet d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 10 M€, soutenu par l'actionnaire Attis 2, à réaliser avant fin 2018.

### Papier journal **LE SECTEUR FORESTIER APPUIE LA PLAINTE DU CANADA À L'OMC**

Le torchon brûle entre le Canada et les États-Unis à propos des exportations de papier journal ! Le 10 janvier, le Département du Commerce des États-Unis a en effet imposé des droits compensateurs pouvant atteindre 9,93 % sur le papier journal importé du Canada. Dans la foulée, le gouvernement du Canada a déposé une plainte à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), arguant que cette décision est contraire à plusieurs accords conclus entre les deux pays.

Pour sa part, l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) a estimé que « ces droits sont totalement injustifiés et de nature protectionniste. (...) Comme c'est le cas du différend sur le bois d'œuvre résineux, cette mesure fera très mal aux travailleurs et aux entreprises des États-Unis, touchant plus de 600.000 emplois au sud de la frontière. Nous nous réjouissons de l'initiative de nombreux sénateurs démocrates et républicains et des éditeurs de plus d'un millier de petits et moyens journaux américains, qui ont demandé à Washington de ne pas imposer de droits compensateurs et antidumping sur le papier journal canadien. »

Le Canada est le plus grand exportateur de papier journal au monde. Selon le Département du Commerce américain, en 2016, les exportations canadiennes de ce produit vers les États-Unis ont représenté 1,6 MdUS\$. Au Canada, l'industrie des produits forestiers, qui réalise un C.A. de 65 Md\$/an, représente 2 % du PIB.

### >>> INFOS EXPRESS

■ **Solenis** annonce une hausse du prix de ses polyacrylamides, polyacrylates et coagulants organiques dans la région EMEA et en Amérique du Nord. Selon les produits, ces augmentations sont comprises entre 5 % et 10 % pour la région EMEA et entre 8 % et 10 % pour l'Amérique du Nord. Par ailleurs, fin février, Solenis a aussi augmenté le prix de toutes ses résines de résistance à l'état humide. Cette hausse pourra atteindre 15 %.

■ **Buckman** a augmenté le prix de ses lignes de produits destinés à la pâte et au papier. Cette hausse est comprise entre 10 % et 25 %, selon les régions. Elle sera effective à partir du 1<sup>er</sup> mars. Elle pourra être supérieure dans certaines zones géographiques, en raison de l'ajustement des taux de change.

■ Le 1<sup>er</sup> février, **BASF** a augmenté de 4 % à 12 % le prix de ses produits chimiques destinés à la partie humide des MAP vendus dans la région EMEA.



## Quand la Chine dit stop aux déchets

JEAN-DENIS RENARD

Il n'a échappé à personne que, dorénavant, les humeurs de la Chine sont susceptibles de casser l'ambiance. Il en va ainsi dans le secteur du recyclage, où le changement de cap décidé par le géant asiatique donne des sueurs froides aux professionnels du monde entier.

Depuis le 1er janvier, 24 types de déchets (des catégories de papier, carton, plastique, textile, etc.) sont interdits d'importation en Chine. Et depuis le 1er mars, les spécifications sur la qualité de 13 autres ont été renforcées, rendant l'accès au marché compliqué. " Le taux d'impuretés dans les balles de papier est descendu à 0,5 %. C'est très difficile à atteindre ", mentionne Mathieu Petithuguenin, le directeur délégué du groupe Paprec, le poids lourd du recyclage en France.

La fermeture des portes chinoises a été annoncée à l'OMC (l'Organisation mondiale du commerce) en juillet dernier. Cette décision a ébranlé toutes les filières du recyclage, car la Chine était, de loin, le plus gros importateur de ce qu'il faut appeler des " matières premières secondaires ", des matériaux triés destinés à être réemployés par son industrie. " Dans cette acception, ce ne sont pas des déchets ", insiste Mathieu Petithuguenin.

L'Empire du Milieu a reçu près de 50 millions de tonnes de matériaux divers en 2015. C'était la destination de 85 % des plastiques exportés par l'Union européenne et de plus de la moitié du recyclage " made in USA " (métaux non ferreux, papier, plastique) qui part sur les mers. Pour les papiers et cartons, la Chine a d'ores et déjà annoncé que les volumes admis allaient passer de 28 millions de tonnes l'an passé à 18 millions de tonnes en 2018. Un effondrement qui laisse les pays exportateurs les bras ballants.

### Gros malaise en Europe

Il s'agit surtout des pays riches, où la consommation de biens manufacturés excède largement leur production. " En 2016, on a collecté en France environ 7,2 millions de tonnes de papier et carton en tous genres. On n'en a réutilisé que 5,4 millions de tonnes, parce qu'on n'a pas l'usage industriel du solde. Ce solde, il faut bien l'exporter ", explique Jan Le Moux, le directeur " économie circulaire " de la Copacel, l'Union française des industries des papiers, cartons et celluloses.

Selon les professionnels, ce circuit qui dirigeait les surplus vers la Chine avait sa logique. Le géant asiatique s'étant imposé comme l'usine du monde, ses importations de matières premières ne suffisaient jamais à apaiser sa glotonnerie. " C'est le premier producteur de packaging. Qu'il s'agisse de papier, de carton ou de plastique, ses besoins sont énormes. Charger les navires avec ces matériaux quand ils repartent après avoir débarqué leur cargaison d'objets dans les ports européens, ça avait du sens ", estime Evguenia Dereviankine, associée chez UGGC Avocats et spécialiste du droit douanier et du droit des déchets.

Manifestement, la Chine considère que son stade de développement est maintenant suffisant pour collecter chez elle ce que son industrie requiert. À moins que la restriction des importations de déchets n'appartienne au registre des messages politiques, comme la sévérité affichée en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. À la Federec, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (dont Paprec est membre), on considère surtout que la Chine va profiter de la raréfaction des matières premières sur son territoire pour assécher l'approvisionnement de ses usines anciennes, celles qui posent des problèmes environnementaux.

" Aucune visibilité "

En attendant, les problèmes des Européens demeurent entiers. Chez nous, les matériaux s'entassent et leurs prix plongent. Au point de mettre en péril toute l'industrie du recyclage. " Jusqu'à présent, les collectivités locales vendaient ce qui était issu du tri sélectif opéré par les particuliers. Si ça continue, elles vont devoir payer pour qu'on les en débarrasse ! " signale Evguenia Dereviankine.

De la même manière, les industriels se retrouvent avec des stocks sur les bras dont ils ne savent que faire. " De gros volumes vont retourner vers l'incinération ou à la décharge, ce qui est pire – au moins, il y a une valorisation énergétique des déchets avec l'incinération. Et c'est complètement contradictoire avec l'intention affichée de développer l'économie circulaire dans le pays ", souligne Mathieu Petithuguenin.

À l'opposé, les papetiers enregistrent avec satisfaction l'aterrissage du prix des matériaux recyclés qui sont incorporés à la pâte à papier. " Les prix ont monté pendant très longtemps. Là, on souffle. Mais avec l'annonce des Chinois, il y a eu toute une série de corrections à la hausse et à la baisse en 2017. On n'a aucune visibilité pour l'avenir. Et si nos fournisseurs sortent fragilisés de la crise actuelle, nous le seront aussi ", argumente Jan le Moux.

### La feuille de route attendue

C'est dans ce contexte volatil que la " feuille de route pour l'économie circulaire " doit bientôt occuper l'agenda gouvernemental. Elle verra le jour à la fin du mois. L'été dernier, le gouvernement affichait des objectifs élevés en la matière. Édouard Philippe avait ainsi promis de diviser par deux les mises en décharge d'ici 2025 et de recycler 100 % des plastiques à la même date. La nouvelle politique chinoise ne favorise pas ces louables desseins, c'est le moins que l'on puisse dire.

Mais pour les acteurs de la filière, elle devrait servir à souligner l'urgence d'une modernisation du recyclage à la française et d'un changement des règles du jeu. En rendant obligatoire pour les fabricants l'incorporation de matériaux recyclés, moins émetteurs de CO2 que ceux issus de l'extraction. En imposant un système de bonus/malus réellement dissuasif pour les industriels qui négligent " l'éco-conception " de leurs articles, c'est-à-dire la possibilité de les recycler facilement et à petit prix. Bref, en considérant qu'on a bel et bien changé d'époque.

En France, les taux de recyclage restent très variables suivant les déchets. Ils sont satisfaisants pour les papiers et cartons, recyclés à 96 % selon l'Ademe, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (les chiffres datent de 2013). Ils sont de 76 % pour les métaux et de 74 % pour le verre. Mais pour le plastique, le recyclage reste à la traîne. Il ne dépassait pas 26 % en 2013, et encore faudrait-il distinguer les différentes catégories de plastique. L'intérêt du recyclage est variable lui aussi. Le verre est ainsi réutilisable à l'infini, l'acier également. Ce n'est pas le cas des papiers/cartons, dont les fibres raccourcissent à chaque usage. Certains plastiques sont des mélanges de polymères, qui ne sont réutilisables que si on les sépare. Une opération qui peut s'avérer très onéreuse.

Les problèmes des Européens demeurent entiers. Chez nous, les matériaux s'entassent et leurs prix plongent



## Quand la Chine dit stop aux déchets



Depuis le 1er janvier, 24 types de déchets (des catégories de papier, carton, plastique, textile, etc.) sont interdits d'importation en Chine.

Illustration AFP

Plus grand importateur au monde de matériaux issus du recyclage, le pays a drastiquement réduit l'accès à son marché. Dans les pays occidentaux, les filières s'en trouvent déstabilisées.

Il n'a échappé à personne que, dorénavant, **les humeurs de la Chine sont susceptibles de casser l'ambiance** . Il en va ainsi dans le secteur du recyclage, où le changement de cap décidé par le géant asiatique donne des sueurs froides aux professionnels du monde entier.

Depuis le 1er janvier, **24 types de déchets** (des catégories de papier, carton, plastique, textile, etc.) sont interdits d'importation en Chine. Et depuis le 1er mars, les spécifications sur la qualité de 13 autres ont été renforcées, rendant **l'accès au marché compliqué**. « Le taux d'impuretés dans les balles de papier est descendu à 0,5 %. C'est très difficile à atteindre », mentionne Mathieu Petithuguenin, le directeur délégué du groupe Paprec, le poids lourd du recyclage en France.

La fermeture des portes chinoises a été annoncée à l'OMC (l'Organisation mondiale du commerce) en juillet dernier. Cette décision a ébranlé toutes les filières du recyclage, car la Chine était, de loin, le plus gros importateur de ce qu'il faut appeler **des « matières premières secondaires »** , des matériaux triés destinés à être réemployés par son industrie. « Dans cette acception, ce ne sont pas des déchets », insiste Mathieu Petithuguenin.



L'Empire du Milieu a reçu près de 50 millions de tonnes de matériaux divers en 2015. C'était la destination de 85 % des plastiques exportés par l'Union européenne et de plus de la moitié du recyclage « made in USA » (métaux non ferreux, papier, plastique) qui part sur les mers. Pour les papiers et cartons, la Chine a d'ores et déjà annoncé que les volumes admis allaient passer de 28 millions de tonnes l'an passé à 18 millions de tonnes en 2018. **Un effondrement** qui laisse les pays exportateurs les bras ballants.

#### Gros malaise en Europe

Il s'agit surtout des pays riches, où la consommation de biens manufacturés excède largement leur production. « En 2016, on a collecté en France environ 7,2 millions de tonnes de papier et carton en tous genres. On n'en a réutilisé que 5,4 millions de tonnes, parce qu'on n'a pas l'usage industriel du solde. **Ce solde, il faut bien l'exporter** », explique Jan Le Moux, le directeur « économie circulaire » de la Copacel, l'Union française des industries des papiers, cartons et celluloses.

Selon les professionnels, ce circuit qui dirigeait les surplus vers la Chine avait sa logique. Le géant asiatique s'étant imposé comme l'usine du monde, ses importations de matières premières ne suffisaient jamais à apaiser sa glotonnerie. « C'est le premier producteur de packaging. Qu'il s'agisse de papier, de carton ou de plastique, ses besoins sont énormes. Charger les navires avec ces matériaux quand ils repartent après avoir débarqué leur cargaison d'objets **dans les ports européens, ça avait du sens** », estime Evguenia Dereviankine, associée chez UGDC Avocats et spécialiste du droit douanier et du droit des déchets.

Manifestement, la Chine considère que son stade de développement est maintenant suffisant pour collecter chez elle ce que son industrie requiert. À moins que la restriction des importations de déchets n'appartienne au registre des messages politiques, comme la sévérité affichée en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. À la Federec, la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (dont Paprec est membre), on considère surtout que la Chine va profiter de la raréfaction des matières premières sur son territoire pour assécher l'approvisionnement de ses usines anciennes, **celles qui posent des problèmes environnementaux**.

« Aucune visibilité »

Les problèmes des Européens demeurent entiers. Chez nous, les matériaux s'entassent et leurs prix plongent

En attendant, les problèmes des Européens demeurent entiers. Chez nous, les matériaux s'entassent et leurs prix plongent. Au point de mettre en péril toute l'industrie du recyclage. « Jusqu'à présent, les collectivités locales vendaient ce qui était issu du tri sélectif opéré par les particuliers. Si ça continue, elles vont devoir payer pour qu'on les en débarrasse#! » signale Evguenia Dereviankine.

De la même manière, les industriels se retrouvent avec des stocks sur les bras dont ils ne savent que faire. « De gros volumes vont retourner vers l'incinération ou à la décharge, ce qui est pire – au moins, il y a une valorisation énergétique des déchets avec l'incinération. Et **c'est complètement contradictoire** avec l'intention affichée de développer l'économie circulaire dans le pays », souligne Mathieu Petithuguenin.

À l'opposé, les papetiers enregistrent avec satisfaction l'atterrissage du prix des matériaux recyclés qui sont incorporés à la pâte à papier. « Les prix ont monté pendant très longtemps. Là, on souffle. Mais avec l'annonce des Chinois, il y a eu toute une série de corrections à la hausse et à la baisse en 2017. On n'a aucune visibilité pour l'avenir. Et si nos fournisseurs sortent fragilisés de la crise actuelle, nous le seront aussi », argumente Jan le Moux.



#### La feuille de route attendue

C'est dans ce contexte volatil que la « feuille de route pour l'économie circulaire » doit bientôt occuper l'agenda gouvernemental. Elle verra le jour à la fin du mois. L'été dernier, le gouvernement affichait **des objectifs élevés en la matière**. Édouard Philippe avait ainsi promis de diviser par deux les mises en décharge d'ici 2025 et de recycler 100 % des plastiques à la même date. La nouvelle politique chinoise ne favorise pas ces louables desseins, c'est le moins que l'on puisse dire.

Mais pour les acteurs de la filière, elle devrait servir à souligner l'urgence d'une modernisation du recyclage à la française et d'un changement des règles du jeu. En rendant obligatoire pour les fabricants l'incorporation de matériaux recyclés, moins émetteurs de CO2 que ceux issus de l'extraction. En imposant un système de bonus/malus réellement dissuasif pour les industriels qui négligent « l'éco-conception » de leurs articles, c'est-à-dire la possibilité de les recycler facilement et à petit prix. Bref, en considérant qu'on a bel et bien changé d'époque.

#### Verre, papier, plastique

En France, les taux de recyclage restent très variables suivant les déchets. Ils sont satisfaisants pour les papiers et cartons, recyclés à 96 % selon l'Ademe, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (les chiffres datent de 2013). Ils sont de 76 % pour les métaux et de 74 % pour le verre. Mais pour le plastique, le recyclage reste à la traîne. Il ne dépassait pas 26 % en 2013, et encore faudrait-il distinguer les différentes catégories de plastique. L'intérêt du recyclage est variable lui aussi. Le verre est ainsi réutilisable à l'infini, l'acier également. Ce n'est pas le cas des papiers/cartons, dont les fibres raccourcissent à chaque usage. Certains plastiques sont des mélanges de polymères, qui ne sont réutilisables que si on les sépare. Une opération qui peut s'avérer très onéreuse.



## Opération Ciel bleu en Chine, recyclage en berne en Europe

La campagne de contrôle des déchets importés en Chine, "Ciel bleu 2018", met à mal les exportateurs de matières recyclées. En France, ce sont surtout les déchets plastiques et les moins belles sortes de vieux papiers qui sont pénalisés. Des unités de transformation se montent déjà en Asie du Sud-Est, tandis que la France est en train de rater le coche de la réindustrialisation.



© Myrtille Delamarche

La Chine ne veut plus importer que des déchets propres et triés. Ici, une unité de traitement des déchets dangereux de Suez (Scip) sur un parc chimique à Shanghai.

La campagne de contrôle par les douanes chinoises des matières recyclées importées est lancée. Baptisée "Ciel bleu 2018", elle doit contrôler l'application de l'interdiction d'import de 24 types de déchets solides dont la qualité est jugée insuffisante : plastiques post-consommation et non lavés, vieux papiers et cartons en mélange, déchets métalliques alliés et textiles... Assortie de quotas d'importation distribués avec parcimonie aux industriels chinois, elle met à mal leurs approvisionnements et les filières recyclage d'Europe et d'Amérique.

À la mi-mars, 5,5 millions de tonnes de papiers et cartons recyclés (PCR) avaient réussi à entrer en Chine. À ce rythme, les volumes annuels importés passeraient de près de 30 millions de tonnes (Mt), dont 25 à 30% en mélange, à 20 Mt (triés et propres). Ciel bleu 2018 est plus drastique encore sur les plastiques, qu'ils soient triés, en mélange ou à laver. Huit familles sont concernées : PE, films, styréniques, PVC, PET et PET bouteilles, PC CD-DVD, autres déchets et rebuts. Les dix quotas les plus récents accordés aux recycleurs chinois concernaient du styrène, de l'éthylène et du PET assortis de restrictions sur les matériaux post-consommation, donc limités aux chutes de production. En 2016, la Chine a importé 7,3 millions de tonnes de déchets plastiques, selon le Bureau international du recyclage (BIR).

www.usinenouvelle.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

De "barrière verte" à "Ciel bleu", les critères se resserrent

"Il y a bien longtemps que la Chine n'importe plus nos poubelles", affirme Jean-Luc Petithuguenin, le président du groupe de recyclage Paprec. De fait, Ciel bleu 2018 succède à une campagne homonyme en 2017 qui avait abouti à la saisie de 866000 tonnes de déchets et à des centaines d'arrestations, selon l'agence Xinhua. Pour l'édition 2018, à fin février, les douanes chinoises avaient contrôlé 50000 tonnes (du plastique à plus de 80%) et identifié 69 cas de fraude. Avant Ciel bleu, il y avait eu "Barrière verte", mise en place en 2013. La campagne antifraude "Épée nationale" se déroule en parallèle depuis février 2017.

À l'international, c'est la qualité des contrôles qui tараude les exportateurs de matières recyclées. Hormis pour un expert, rien ne ressemble autant à une balle contenant 0,5% de déchets indésirables, le nouveau seuil, qu'une autre balle en contenant 1%. "Pour effectuer ce double contrôle, au niveau des douanes puis de l'acheteur, il faudrait défaire les balles, puis les réemballer. On parle ici de millions de tonnes", relève Jean-Luc Petithuguenin, de retour de Chine. Dans un rapport du cabinet de recherche Risi, spécialisé dans l'industrie du papier, des importateurs chinois décrivent des douaniers ouvrant environ 30% des conteneurs de vieux papiers pour vérifier que leur contenu est "propre et trié". Puis chaque conteneur est scanné pour valider ce taux de 0,5%, qui amène l'exigence "de lots quasi irréprochables", précise un recycleur français. Un scanner qui verra les métaux, mais pas les cartons de pizzas gras.

Panique dans le plastique

L'Europe sera peu pénalisée sur les métaux, contrairement aux États-Unis et à l'Australie. Mais 3 des 8 millions de tonnes de plastiques triées chaque année sur le continent sont exportées en Asie, dont 2,6 millions vers la Chine, selon la Fédération des entreprises du recyclage (Federec). Paprec y exporte annuellement 60000 tonnes de plastiques et Suez presque autant. Le recyclage européen a cru un temps s'adapter en développant des étapes de tri supplémentaires. "Dès lors que l'on produira des matières de qualité, la Chine en autorisera l'importation", affirmait Jean-Philippe Carpentier, le président de Federec, en septembre 2017. "Bientôt, pour entrer en Chine, il faudra fabriquer des produits finis, donc des granulés. Il faudra laver les films, les broyer et les extruder, prévenait déjà Stéphane Armange, le directeur général de FCR, l'unité chargée des ventes du groupe Paprec. Des unités se monteront ailleurs, il va y avoir de la concurrence."

Six mois ont passé et la France est en train de perdre la course à la transformation. Le fabricant chinois de cathodes de cuivre Zili Copper Industry a lancé en janvier la construction en Thaïlande d'une usine capable dès la fin 2018 de transformer 200000 tonnes de déchets en 50000 tonnes de cuivre partiellement purifié (blister) importable en Chine. "Notre plus grand client de plastiques à laver en Chine a envisagé la France et la Pologne avant de choisir la Malaisie pour monter une usine, qui va démarrer en moins de neuf mois. Même pour moi qui aime investir, à quoi bon monter un projet de transformation si dans six mois il existe en Malaisie ou au Cambodge?", regrette Jean-Luc Petithuguenin. Le Vietnam, l'Indonésie, la Birmanie, le Laos et l'Inde sont aussi en lice pour accueillir cette transformation intermédiaire. Difficile de concurrencer ces pays à bas coût.

Moins loin, aux Pays-Bas, Suez et le chimiste LyondellBasell viennent d'annoncer la signature d'un partenariat inédit, pour porter à 100 000 tonnes la production d'une usine de traitement des déchets plastiques en

www.usinenouvelle.com  
Pays : France  
Dynamisme : 0[Visualiser l'article](#)

polyéthylène et polypropylène de qualité équivalente aux résines vierges. Même ambition chez son concurrent Veolia, qui compte quintupler d'ici à 2025 son chiffre d'affaires dans les plastiques (200 millions d'euros) et relocaliser en France les flux exportés en Chine. *"L'ambition de notre groupe est de structurer une filière industrielle de recyclage et de valorisation des plastiques, pour offrir une alternative à la matière vierge"*, explique son PDG, Antoine Frérot.

La filière recyclage emploie en France 26750 personnes dans 1260 entreprises. Elle a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 8,15 milliards d'euros et investi 465 millions. Elle pourrait faire encore mieux.



## Deux préalables à la valorisation des matières recyclées en France

**Analyse** La fermeture des frontières chinoises aux déchets non triés est une opportunité de réindustrialiser la filière recyclage en France. Mais deux freins empêchent encore la filière de profiter de cette opportunité.



Myrtille Delamarche

La Chine ne veut plus de déchets, elle veut des matières régénérées. Si l'industrie française du recyclage veut reprendre ses exportations vers le premier consommateur mondial, elle va devoir monter en gamme, surtrier les papiers et laver, voire broyer et extruder les films plastiques. C'est une formidable opportunité de créer de la valeur ajoutée et de l'emploi ici, avec nos matières, "les premières produites sur notre territoire depuis le charbon", comme le relève Jean-Philippe Carpentier, le président de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec).

Pour profiter de cette opportunité, la France devra lever deux conditions. Primo, mettre fin à la guerre sémantique sur le "recycleur final" qui bénéficiera du gros des aides, sachant que c'est toute la chaîne de

www.usinenouvelle.com  
Pays : France  
Dynamisme : 0



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

valeur, du collecteur à l'utilisateur, qui doit s'affranchir du prix des matières vierges, et valoriser sous forme de prix honnête du carbone les économies d'émissions dues au recyclage. Soit 22,5[...]

Pour lire la totalité de cet article, ABONNEZ-VOUS  
Pour un accès immédiat, payez en ligne par carte bleue

**L'ANALYSE****Deux préalables à la valorisation des matières**

La Chine ne veut plus de déchets, elle veut des matières régénérées. Si l'industrie française du recyclage veut reprendre ses exportations vers le premier consommateur mondial, elle va devoir monter en gamme, surtrier les papiers et laver, voire broyer et extruder les films plastiques. C'est une formidable opportunité de créer de la valeur ajoutée et de l'emploi ici, avec nos matières, « les premières produites sur notre territoire depuis le charbon », comme le relève Jean-Philippe Carpentier, le président de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec). Pour profiter de cette opportunité, la France devra lever deux conditions. Primo, mettre fin à la guerre sémantique sur le « recycleur final » qui bénéficiera du gros des aides, sachant que c'est toute la chaîne de valeur, du collecteur à l'utilisateur, qui doit s'affranchir du prix des matières vierges,

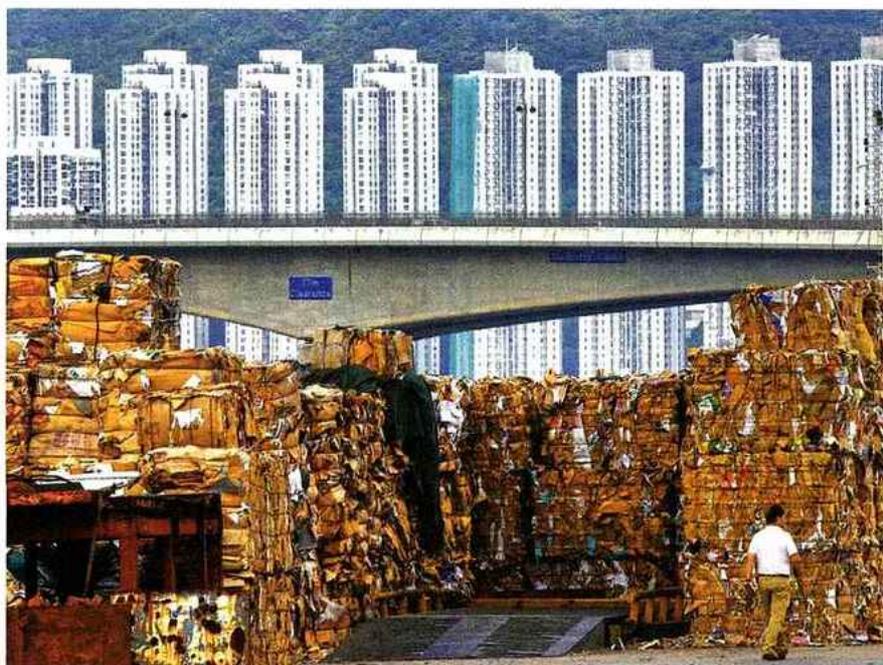
**« Pour la première fois depuis le charbon, la France produit des matières sur son territoire. »**

et valoriser sous forme de prix honnête du carbone les économies d'émissions dues au recyclage. Soit 22,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>

évités par an, l'équivalent de l'ensemble du transport aérien français. Secundo, pour les matières collectées, triées, assainies et préparées, il faudra avancer sur la sortie du statut de déchet, qui leur colle comme le sparadrap au capitaine Haddock dans « L'Affaire Tournesol ». Au point que depuis la fermeture des frontières chinoises, certaines qualités de papier de récupération tendent vers zéro, ce que reconnaissait même Yves Herbaut, le président du groupe papetier Emin Leydier, lors du dernier bilan annuel de l'Union française des industries des cartons, papiers et celluloses (Copacel). Alors seulement, la France pourra espérer concurrencer d'autres destinations pour la transformation de tous les déchets en matières. S'il n'est pas trop tard... ■■



**MYRTILLE DELAMARCHE**  
myrtille.delamarche@usinenouvelle.com  
Twitter @MyrtiDelamarche



La Chine se lance dans un contrôle douanier des déchets, qui devront être « propres et triés ».

## Déchets

# OPÉRATION CIEL BLEU EN CHINE, RECYCLAGE EN BERNE EN EUROPE

**L**a campagne de contrôle des matières recyclées par les douanes chinoises est lancée. Baptisée « Ciel bleu 2018 », elle doit contrôler l'application de l'interdiction d'import de 24 types de déchets solides dont la qualité est jugée insuffisante : plastiques post-consommation et non lavés, vieux papiers et cartons en mélange, déchets métalliques alliés et textiles... Assortie de quotas d'importation distribués avec parcimonie aux industriels chinois, elle met à mal leurs approvisionnements et les filières recyclage d'Europe et d'Amérique. À la mi-mars, 5,5 millions de tonnes de papiers et cartons recyclés (PCR) avaient réussi à entrer en Chine. À ce rythme, les volumes annuels importés passeraient de près de 30 millions de tonnes (Mt), dont 25 à 30% en mélange, à 20 Mt (triés et propres). Ciel bleu 2018 est plus drastique encore sur les plastiques, qu'ils soient triés, en mélange ou à laver. Huit familles sont concernées : PE, films, styréniques, PVC, PET et PET bouteilles, PC CD-DVD, autres déchets et rebuts. Les dix quotas les plus récents accordés aux recycleurs chinois concernaient du styrène, de l'éthylène et du PET assortis de restrictions sur les matériaux post-consommation, donc limités aux chutes de production. En 2016, la Chine a importé 7,3 millions de tonnes de déchets plastiques, selon le Bureau international du recyclage (BIR).

« Il y a bien longtemps que la Chine n'importe plus nos poubelles », affirme Jean-Luc Petithuguenin, le président du groupe de recyclage Paprec. De fait, Ciel bleu 2018 succède à une campagne homonyme en 2017 qui avait abouti à la



saisie de 866 000 tonnes de déchets et à des centaines d'arrestations, selon l'agence Xinhua. Pour l'édition 2018, à fin février, les douanes chinoises avaient contrôlé 50 000 tonnes (du plastique à plus de 80 %) et identifié 69 cas de fraude. Avant Ciel bleu, il y avait eu « Barrière verte », mise en place en 2013. La campagne antifraude « Épée nationale » se déroule en parallèle depuis février 2017.

À l'international, c'est la qualité des contrôles qui tarabuste les exportateurs de matières recyclées. Hormis pour un expert, rien ne ressemble autant à une balle contenant 0,5 % de déchets indésirables, le nouveau seuil, qu'une autre balle en contenant 1 %. « Pour effectuer ce double contrôle, au niveau des douanes puis de l'acheteur, il faudrait défaire les balles, puis les réemballer. On parle ici de millions de tonnes », relève Jean-Luc Petithuguenin, de retour de Chine. Dans un rapport du cabinet de recherche Risi, spécialisé dans l'industrie du papier, des importateurs chinois décrivent des douaniers ouvrant environ 30 % des conteneurs de vieux papiers pour vérifier que leur contenu est « propre et trié ». Puis chaque conteneur est scanné pour valider ce taux de 0,5 %, qui amène l'exigence « de lots quasi irréprochables », précise un recycleur français. Un scanner qui verra les métaux, mais pas les cartons de pizzas gras.

### PANIQUE DANS LE PLASTIQUE

L'Europe sera peu pénalisée sur les métaux, contrairement aux États-Unis et à l'Australie. Mais 3 des 8 millions de tonnes de plastiques triées chaque année sur le continent sont exportées en Asie, dont 2,6 millions vers la Chine, selon la Fédération des entreprises du recyclage (Federec). Paprec y exporte annuellement 60 000 tonnes de plastiques et Suez presque autant. Le recyclage européen a cru un temps s'adapter en développant des étapes de tri supplémentaires. « Dès lors que l'on produira des matières de qualité, la Chine en autorisera l'importation », affirmait Jean-Philippe Carpentier, le président de Federec, en septembre 2017. « Bientôt, pour entrer en Chine, il faudra fabriquer des produits finis, donc des granulés. Il faudra laver les films, les broyer et les extruder, prévenait déjà Stéphane Armange, le directeur général de FCR, l'unité en charge des ventes du groupe Paprec. Des unités se monteront ailleurs, il va y avoir de la concurrence. »

Six mois ont passé et la France est en train de perdre la course à la transformation. Le fabricant chinois de cathodes de cuivre Zili Copper Industry a lancé en janvier la construction en Thaïlande d'une usine capable dès la fin 2018 de transformer 200 000 tonnes de déchets en 50 000 tonnes de cuivre partiellement purifié (blister) importable en Chine. « Notre plus grand client de plastiques à laver en Chine a envisagé la France et la Pologne avant de choisir la Malaisie pour monter



## « AVIS DE TEMPÊTE DE FORCE ET DE DURÉE INCONNUES »

**JEAN-LUC PETITHUGUENIN,**  
président du groupe Paprec

### Vous rentrez de Chine. Avez-vous obtenu des précisions sur les déchets concernés ?

Dans les vieux papiers, le « gros de magasin » [mélange de cartons et de papiers froissés ou salis, ndlr] est interdit à l'entrée en Chine. Il en va de même pour l'essentiel des plastiques à laver. Enfin, le taux de déchets indésirables est établi à un niveau très strict de 0,5 %.

### Y avait-il de réels problèmes de qualité sur les volumes exportés ?

Chaque balle était déjà examinée par le client. S'il s'agit de réduire la pollution, il aurait mieux valu demander aux papetiers de passer au gaz. Ils fonctionnent tous au charbon. La production de la plus grande usine, à Canton, est presque équivalente à celle de toutes les usines en France.

### Quelles seront les conséquences pour le recyclage français ?

Il y a un avis de tempête, sans qu'on en connaisse la force ni la durée. Cela va notamment dépendre si les douaniers sont compétents pour contrôler ou si l'import est de facto interdit en Chine. Nos clients, les numéros un à trois chinois, se font du souci. Ils risquent de devoir faire venir des matières vierges et du testliner en bobines de France ou des États-Unis.

### La collecte chinoise peut-elle remplacer vos matières ?

Les industriels pensent qu'elle va compenser 1 à 2 % quand l'importation représentait 60 % des volumes chez les grands papetiers. Pékin exporte tout emballé, les cartons de ses produits sont chez Decathlon et Apple. L'emballage de mon iPhone fabriqué en Chine, je l'ai jeté dans une poubelle jaune à Paris. ■

une usine, qui va démarrer en moins de neuf mois. Même pour moi qui aime investir, à quoi bon monter un projet de transformation si dans six mois il existe en Malaisie ou au Cambodge?», regrette Jean-Luc Petithuguenin. Le Vietnam, l'Indonésie, la Birmanie, le Laos et l'Inde sont aussi en lice pour accueillir cette transformation intermédiaire. Difficile de concurrencer ces pays à bas coût.

Moins loin, aux Pays-Bas, Suez vient d'annoncer son entrée auprès du chimiste LyondellBasell au capital d'une usine de traitement des déchets de polyéthylène et de polypropylène, pour porter sa capacité de production à 100 000 tonnes de qualité équivalente aux résines vierges. Même ambition chez son concurrent Veolia, qui compte quintupler d'ici à 2025 son chiffre d'affaires dans les plastiques (200 millions d'euros) et relocaliser en France les flux exportés en Chine. « L'ambition de notre groupe est de structurer une filière industrielle de recyclage et de valorisation des plastiques, pour offrir une alternative à la matière vierge », explique son PDG, Antoine Frérot. La filière recyclage emploie en France 26 750 personnes dans 1 260 entreprises. Elle a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 8,15 milliards d'euros et investi 465 millions. Elle pourrait faire encore mieux. ■ MYRTILLE DELAMARCHE



**« Bientôt, pour entrer en Chine, il faudra fabriquer des produits finis, donc des granulés. [...] Des unités se monteront ailleurs, il va y avoir de la concurrence. »**

**Stéphane Armange,** directeur général de FCR



**04**

**Industrie cimentière (SFIC)  
Déchets de bois**



## ESSENTIEL

### CSR : cimentiers et recycleurs bétonnent leurs relations

es fours cimentiers ont commencé à servir d'exutoire aux déchets, il y a une trentaine d'années. Dès lors que l'industrie cimentière y a trouvé un intérêt (économie substantielle), elle a peu à peu élaboré des cahiers des charges afin d'en capter davantage sans perturber ses productions. Simultanément, des professionnels du recyclage se sont penchés sur la faisabilité d'une production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à grande échelle, de sorte à réduire la fraction des déchets ultimes, à alimenter ces fours gros consommateurs d'énergie avec une matière préparée de manière homogène assurant un PCI stable, permettre une moindre dépendance aux énergies fossiles et une limitation des émissions de CO<sub>2</sub>...

Aujourd'hui, près de 3,5 millions de tonnes de ces matières sont valorisées chaque année par l'industrie cimentière, et ce par deux biais :

- via la valorisation matière, en remplacement partiel des constituants de base (le calcaire et l'argile) : au demeurant, les cimentiers utilisent depuis longtemps des sous-produits issus d'autres industries comme des résidus de la sidérurgie, de la production d'aluminium, ou les cendres volantes en remplacement de certains constituants du ciment sans en modifier la qualité. Ainsi, ces déchets n'ont pas à être éliminés par d'autres moyens.

- via la valorisation énergétique en remplacement des combustibles fossiles (coke de pétrole, charbon, fioul lourd...) : alors que l'industrie cimentière parvient déjà à un taux de substitution de 41 % en 2016, la filière s'est engagée à atteindre un taux de 50 % dans les prochaines années.

Dans ce contexte, les producteurs et fournisseurs de ces matières ont été ravis d'apprendre que Bénédicte de Bonnechose, présidente du Syndicat français de l'industrie cimentière, accompagnée par le SNED, le SRBTP et Federec Palettes & Bois, a récemment signé l'« Engagement pour la crois-



© Paotrec

sance verte (ECV) relatif à la valorisation des déchets de bois issus du bâtiment en cimenterie » aux côtés de Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire et Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances. Cet engagement permettra aux cimentiers de poursuivre leur politique avec comme objectif d'augmenter de 90 % la quantité de déchets de bois utilisés dans les processus de production du ciment à l'horizon 2020 par rapport à 2015, ce qui ne saurait contrarier Pascal Léon, président de la filière Palettes et bois de Federec, pour qui cet engagement « va permettre d'apporter une solution à la filière bois de recyclage, qui fait face à une situation critique et souffre aujourd'hui d'un manque de débouchés. La valorisation en cimenterie des déchets de bois est une des solutions pertinentes à apporter. Cette démarche partenariale et multi-acteurs est un signal réellement positif ». De fait, « à travers cet

engagement, nous espérons pouvoir lancer une nouvelle dynamique de valorisation de ces déchets du BTP pour rendre le tri sur chantier et sur les plateformes de recyclage d'autant plus pertinent et performant », a complété Didier Michel, président du SRBTP et administrateur du SNED.

Ce développement important sera réalisé essentiellement par l'augmentation des flux de CSR, et notamment de déchets de bois. Il constitue une parfaite déclinaison sur le terrain, de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) qui vise notamment à assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles et qui résultent d'une collecte séparée ou d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet, et qui a fixé comme objectif de réduire sensiblement la consommation d'énergies fossiles : -30 % entre 2012 et 2030...

Lignes express | S'informer 

## Déchets de bois Le ciment s'engage aux côtés du bois

Les "Engagements pour la croissance verte" du ministère de la transition écologique et solidaire ont pour but de renforcer le partenariat entre l'État et les porteurs de projets qui contribuent à la transition écologique. Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, ont annoncé le 12 février la signature aux côtés des professionnels d'un engagement sur l'augmentation de l'utilisation de déchets de bois dans la fabrication du ciment. L'objectif est de faire progresser de 90% la quantité de déchets de bois utilisés dans les processus de production du ciment à l'horizon 2020 par rapport à 2015. "La signature de ce troisième engagement pour la croissance verte (ECV) depuis mon arrivée est une illustration concrète de ce nouveau développement industriel et économique", a déclaré Nicolas Hulot. "Cet ECV, en permettant à l'industrie cimentière d'accéder à une énergie propre et bon marché, renforce sa compétitivité tout en répondant aux enjeux du changement climatique et de la raréfaction des ressources. Les initiatives de ce type doivent se multiplier, pour permettre de concilier croissance économique et environnement", a précisé le ministre de l'Économie Bruno Le Maire.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire ajoute que "la substitution d'énergie fossile par des déchets de bois non recyclables contribue à une meilleure compétitivité des sites de production français ; le poste "énergie" représentant 30% environ des coûts de pro-

duction d'une cimenterie. De plus, elle présente différents avantages environnementaux : limiter les quantités de bois déchets enfouis et l'utilisation de coke de pétrole importé et non renouvelable. Ce projet s'inscrit également dans les objectifs du plan déchets de bois issu des travaux du Comité stratégique de filière (CSF) bois, sans conflit d'usage avec les autres acteurs de la filière bois". Quatre organisations professionnelles ont proposé au ministère de la Transition écologique et solidaire et au ministère de l'Économie et des Finances un projet commun de développement de la filière de l'utilisation des déchets de bois du bâtiment dans la fabrication du ciment, via cet ECV : le Syndicat français de l'industrie cimentière (SFIC), le Syndicat national des entreprises de démolition (SNED), le Syndicat des recycleurs du BTP (SRBTP) et la Fédération des entreprises de recyclage, secteur bois (Federec palettes & bois). Les porteurs de projets de cet ECV vont mettre en place quatre unités pilotes dans le but de réaliser des essais sur des plateformes de tri et de criblage, d'augmenter la capacité de traitement de ces déchets en cimenterie et d'identifier les bonnes pratiques à toutes les étapes du processus (démolition, tri, préparation, valorisation).

En parallèle, l'État étudie une évolution du dispositif du diagnostic déchets avant démolition en concertation avec les acteurs professionnels et sensibilisera les maîtres d'ouvrage, notamment publics, aux bonnes pratiques en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets du bâtiment, dans toutes les phases d'un chantier.



## ÉCONOMIE CIRCULAIRE

# Déchets de bois et ciment font bon ménage

**A**ugmenter de 90 % la quantité de déchets de bois utilisés dans les processus de production du ciment à l'horizon 2020 par rapport à 2015, c'est l'objectif fixé par l'accord signé entre les ministères concernés et les filières du recyclage et de l'industrie cimentière. Actuellement, le poste énergie représente environ 30 % des coûts de production d'une cimenterie. Substituer l'énergie fossile par des déchets de bois non recyclable peut avoir un impact positif à double titre : sur la protection de l'environnement d'un côté et dans l'amélioration de la compétitivité des sites de

production français de l'autre, expliquent les différentes parties prenantes que sont le Syndicat français de l'industrie cimentière (Sfic), le Syndicat national des entreprises de démolition (Sned), le Syndicat des recycleurs du BTP (SRBTP), la Fédération des entreprises de recyclage, secteur bois (Federec Palettes & Bois), le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Économie et des Finances.

## Organiser la valorisation des déchets

Concrètement, les porteurs de projets de cet ECV (engagement pour la croissance verte) vont

mettre en place quatre unités pilotes dans le but de réaliser des essais sur des plateformes de tri et de criblage, d'augmenter la capacité de traitement de ces déchets en cimenterie et d'identifier les bonnes pratiques à toutes les étapes du processus (démolition, tri, préparation, valorisation).

« L'industrie cimentière produit en France 16 Mt de ciment et utilise 1,2 Mtep (tonnes équivalent pétrole) d'énergie servant à la cuisson de la matière première. 41 % de cette énergie proviennent de la valorisation énergétique des déchets, l'objectif étant d'atteindre 50 % d'ici à 2025 », annoncent les signataires qui souhaiteraient ainsi aller plus loin en valorisant aussi en cimenteries les flux de bois souillés, issus notamment du Bâtiment. Ces déchets représentent 6% des dé-



Avec la valorisation des bois souillés du Bâtiment, l'industrie cimentière pourrait atteindre une part de 50 % de l'énergie qu'elle consomme en provenance de déchets recyclés.

chets de ce secteur, soit 2,2 Mt dont 500 000 t éliminées.

Pour atteindre ces objectifs, l'État a, de son côté, son propre cahier des charges. Il passe par l'étude du dispositif du diagnostic déchets avant démolition en concertation avec les acteurs professionnels, mais également par la sensibilisation des maîtres d'ouvrage, notamment publics, aux bonnes pratiques en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets du Bâtiment, à

toutes les phases d'un chantier. « Cet ECV, en permettant à l'industrie cimentière d'accéder à une énergie propre et bon marché, renforce sa compétitivité tout en répondant aux enjeux du changement climatique et de la rarefaction des ressources. Les initiatives de ce type doivent se multiplier, pour permettre de concilier croissance économique et environnement », s'est félicité Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances. ● M.-L. B.



# L'actu Prévention-environnement

## Territoires

### L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE S'ENGAGE POUR LA CROISSANCE VERTE

**C'est aux côtés de Nicolas Hulot et Bruno Le Maire que Bénédicte de Bonnechose, présidente du SFIC, a signé l'« Engagement pour la croissance verte relatif à la valorisation des déchets de bois issus du bâtiment en cimenterie ».**

Le Syndicat français de l'industrie cimentière marque ainsi sa volonté de préserver l'environnement et créer des emplois non-délocalisables, accompagné dans sa démarche par le Syndicat national des entreprises de démolition (SNED), le Syndicat des recycleurs du BTP (SRBTP) et la Fédération des entreprises du recyclage (Federec Palettes & Bois). Concrètement, cet engagement

vise à augmenter de 90 % la quantité de déchets de bois utilisée dans la production du ciment à l'horizon 2020 (l'industrie cimentière parvient actuellement à un taux de substitution de 41 %). Bénédicte de Bonnechose s'est félicitée de ce nouveau pas, qui « permet une reconnaissance des actions de l'industrie cimentière sur l'économie circulaire et favorise une vision partagée entre les



D.R.

industriels, le tissu économique territorial et l'État sur les enjeux de la valorisation des déchets biomasse en cimenterie ». Elle souligne également sa volonté de mettre en place une politique de concertation avec ses partenaires et l'ensemble des parties prenantes externes (administrations,

élus, riverains, associations, etc.). Rappelons que l'utilisation du bois comme combustible en cimenterie présente différents bénéfices environnementaux : il se substitue au coke de pétrole (une énergie fossile non renouvelable), il est local et sa combustion est neutre en CO2.



## «Green deal» de l'industrie cimentière pour la valorisation des déchets de bois

**Le 12 février dernier, Bénédicte de Bonnechose, présidente du SFIC\*, a signé « l'Engagement pour la croissance verte ». Un « Green Deal » relatif à la valorisation des déchets de bois issus du bâtiment en cimenterie afin d'utiliser leur pouvoir énergétique.**

Inspiré des Green Deal néerlandais, **l'Engagement pour la croissance verte (ECV)** est un engagement volontaire et réciproque entre l'Etat et les entreprises cimentières, visant à **développer l'économie circulaire à travers la valorisation des déchets de bois issus du bâtiment en cimenterie**. Aujourd'hui, l'industrie cimentière arrive à un taux de substitution du coke de pétrole de 41 % pour produire les 17,5 millions de tonnes annuelles de ciment (données 2016) nécessaires aux besoins de la consommation française. D'ici, à 2025, les cimentiers se sont fixé comme objectif d'atteindre un taux de 50 %, notamment en augmentant les flux de Combustibles Solides de Récupération (CSR), dont les déchets de bois.

L'Engagement pour la croissance verte relatif à la valorisation des déchets de bois issus du bâtiment en cimenterie est accompagné par le Syndicat National des Entreprises de Démolition (SNED), le Syndicat des Recycleurs du BTP (SRBTP) et la Fédération des Entreprises du Recyclage, secteur Bois ( FEDEREC Palettes & Bois). Avec cette signature, la profession souhaite **augmenter de 90 % la quantité de déchets de bois utilisés dans les process de fabrication du ciment à l'horizon 2020**.

« La signature de ce Green Deal traduit un engagement qui permet une reconnaissance des actions de l'industrie cimentière sur l'économie circulaire et favorise une vision partagée entre les industriels, le tissu économique territorial, et l'État, sur les enjeux de la valorisation des déchets biomasse en cimenterie », explique Bénédicte de Bonnechose.

À travers cet ECV, l'industrie cimentière souligne également sa volonté de mettre en place **une politique de concertation durable** avec les parties concernées par l'économie circulaire et le recyclage des matériaux : administrations, élus, riverains, etc.

C'est également **une solution pertinente et économiquement viable apportée à la filière bois de recyclage**, qui manque à ce jour de débouchés. En outre, l'utilisation du bois comme combustible en cimenterie présente de nombreux avantages environnementaux, puisqu'en limitant les quantités de bois enfouies, on limite les émissions de méthane. De plus, le bois utilisé comme combustible offre une biomasse neutre en CO<sub>2</sub>, en substitution d'une énergie fossile non renouvelable : le coke de pétrole.

A travers la signature de cet ECV, l'Etat s'engage à faciliter le déploiement d'une filière de mise à disposition de déchets de bois et à sensibiliser les maîtres d'ouvrage aux bonnes pratiques en matière d'économie circulaire, **ce qui devrait apporter une nouvelle dynamique à la valorisation des déchets du BTP et motiver le tri, tant sur chantier que sur les plateformes de recyclage.**

*SFIC\*, Syndicat Français de l'Industrie Cimentière*



## GESTION DES DECHETS

# Le ciment se chauffe au bois

**A**ugmenter de 90 % la quantité de déchets de bois utilisés dans les processus de production du ciment à l'horizon 2020 par rapport à 2015 : c'est l'objectif fixé par l'accord signé entre les ministères concernés et les filières du recyclage et de l'industrie cimentière.

Actuellement, le poste énergie représente environ 30 % des coûts de production d'une cimenterie. Substituer l'énergie fossile par des déchets de bois non recyclable peut avoir un impact positif à double titre : sur la protection de l'environnement d'un côté et dans l'amélioration de la compétitivité des sites de production français de l'autre, expliquent les différentes parties prenantes que sont le Syndicat français de l'industrie cimentière (Sfic), le Syndicat national des entreprises de démolition (Sned), le Syndicat des recycleurs du BTP (SRBTP), la Fédération des entreprises de recyclage, secteur bois (Federec Palettes & Bois), le mi-

nistère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Économie et des Finances.

## Organiser la valorisation des déchets

Concrètement, les porteurs de projets de cet ECV (engagement pour la croissance verte) vont mettre en place quatre unités pilotes dans le but de réaliser des essais sur des plateformes de tri et de criblage, d'augmenter la capacité de traitement de ces déchets en cimenterie et d'identifier les bonnes pratiques à toutes les étapes du processus (démolition, tri, préparation, valorisation).

« L'industrie cimentière produit en France 16 Mt de ciment et utilise 1,2 Mtep [tonnes équivalent pétrole] d'énergie servant à la cuisson de la matière première. 41 % de cette énergie proviennent de la valorisation énergétique des déchets, l'objectif étant d'atteindre 50 % d'ici à 2025 », annoncent les signataires qui souhaiteraient ainsi aller plus



loin en valorisant aussi en cimenteries les flux de bois souillés, issus notamment du Bâtiment, qui représentent 6 % des déchets de ce secteur, soit 2,2 Mt dont 500 000 t éliminées.

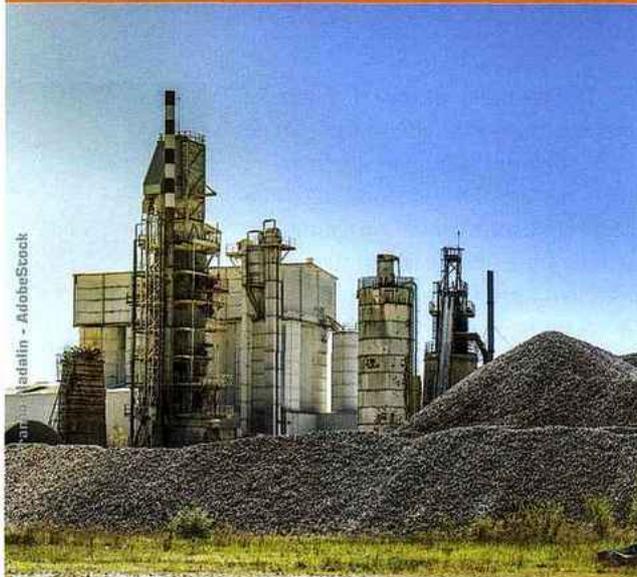
Pour l'atteinte de ces objectifs, l'État a, de son côté, son propre cahier des charges. Il passe par l'étude du dispositif du diagnostic déchets avant démolition en concertation avec les acteurs professionnels, mais également par la sensibilisation des maîtres d'ouvrage, notamment publics, aux bonnes pratiques en matière d'économie

circulaire et de gestion des déchets du Bâtiment, dans toutes les phases d'un chantier.

« Cet ECV, en permettant à l'industrie cimentière d'accéder à une énergie propre et bon marché, renforce sa compétitivité tout en répondant aux enjeux du changement climatique et de la rarefaction des ressources. Les initiatives de ce type doivent se multiplier, pour permettre de concilier croissance économique et environnement », s'est félicité Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances. ● M.-L. B.



## Les industriels s'engagent à utiliser plus de déchets de bois DANS LES CIMENTERIES



Un nouvel engagement pour la croissance verte (ECV) a été conclu entre les acteurs économiques et le gouvernement, cette fois pour augmenter l'utilisation de déchets de bois non recyclables dans la fabrication du ciment. L'objectif est d'augmenter de 90% les déchets de bois utilisés en cimenterie entre 2015 et 2020. Selon le ministère de la Transition écologique, sur un total de 2,2 millions de tonnes de déchets de bois en provenance du bâtiment chaque année, 500.000 tonnes sont stockées dans des centres d'enfouissement. De son côté, l'industrie cimentière consomme 1,2 MTEP d'énergie par an, dont 41% via la valorisation énergétique des déchets. Dans le cadre de cet ECV, quatre unités pilotes vont être créées pour réaliser des essais sur des plateformes de tri et de criblage, augmenter la capacité des cimenteries à accepter ces déchets et identifier les bonnes pratiques dans les étapes de démolition, du tri, de la préparation et de la valorisation. Parallèlement, l'Etat va étudier l'évolution du diagnostic des déchets avant démolition et sensibiliser les maîtres d'ouvrages, notamment publics, au tri des déchets de chantier. Cet ECV a été signé par les syndicats de l'industrie cimentière (SFIC), des entreprises de démolition (SNED), des recycleurs du BTP (SRBTP), la section Palettes & Bois de la Fédération des entreprises du recyclage (Federec) et les ministères de la Transition écologique et de l'Economie. Le précédent ECV avait été signé en décembre 2017 pour créer une filière de biokérosène. **AC**



## Les combustibles Solides de Récupérations, entre engagement politique et réalités des débouchés

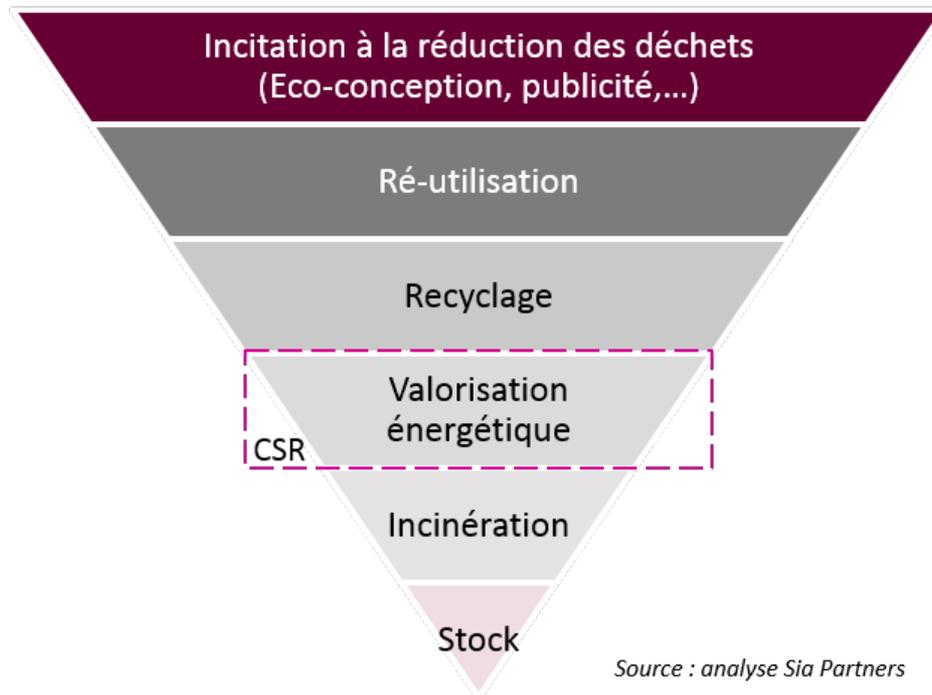


La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 a fixé des objectifs ambitieux de réduction des déchets (-10% au global d'ici 2020 par rapport à 2010) et d'enfouissement (-50% d'ici 2025 avec une première étape de -30% d'ici 2020 par rapport à 2010). Or, à ce jour, bien que la ressource en déchets non dangereux à haut pouvoir calorifique (>12 MJ/kg) habituellement stockés dans des sites dédiés existe et pourrait être plus largement utilisée, un grand nombre d'obstacles subsistent à la mise en œuvre de solutions adéquates. En résulte une incertitude sur la réalisation des projets et des objectifs.

Les CSR, ou combustibles solides de récupération, sont définis comme des «combustibles destinés à être valorisés énergétiquement dans des installations de production de chaleur ou d'électricité intégrées dans un procédé industriel de fabrication ou dans des installations ayant pour finalité la production de chaleur ou d'électricité»[1]. Bien qu'ils aient une visée de valorisation énergétique, ce sont toujours des déchets. L'ADEME estime que d'ici à 2025, au minimum 2,5 Mt/an de ces résidus devront être valorisés pour respecter les objectifs de la loi[2]. Il est à noter qu'aujourd'hui 35% des entrants globaux d'un centre de tri finissent en centre de stockage. Il est envisagé de baisser ce taux à 18% en 2025. L'atteinte de cet objectif suppose une diminution tous les 5 ans d'environ 30% des déchets admis en centre d'enfouissement.



## Chaine de valorisation des déchets



Les CSR se placent au bout de la chaîne de valorisation comme des déchets ne pouvant pas être recyclés en l'état des conditions techniques et économiques actuelles. Ils peuvent cependant être mieux valorisés, notamment d'un point de vue énergétique que l'ensemble des déchets actuellement incinérés. Des innovations technologiques permettant d'augmenter en amont la quantité de déchets recyclés réduirait de surcroît l'enfouissement.

Le principal débouché actuel des CSR est l'utilisation en four de cimenterie en se substituant aux énergies fossiles afin de produire du ciment.

Ces CSR sont produits par rapport à des critères stricts de qualité : pouvoir calorifique, taux de chlore, % d'humidité et granulométrie. Ces contraintes limitent leur utilisation en substitution d'autres énergies fossiles (gaz, fioul, charbon ou coke de pétrole) dans des installations déjà existantes.

Toutefois, comme le note la FNADE[3] (la Fédération Nationale des Activités de Dépollution de l'Environnement) « le maillage des cimenteries ne couvre pas la totalité du territoire français : le CSR est un combustible produit localement pour une production locale d'énergie. »

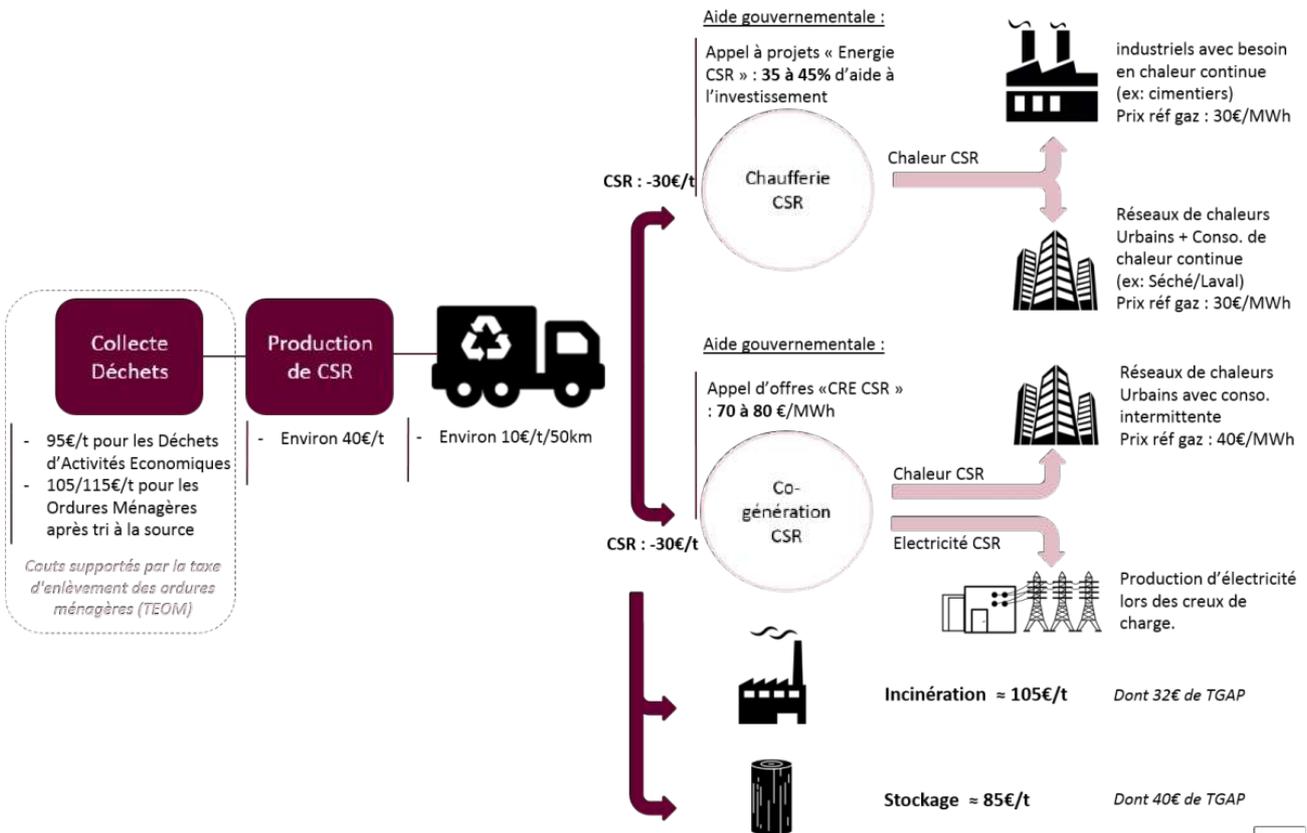
www.energie.sia-partners.com  
 Pays : France  
 Dynamisme : 4

[Visualiser l'article](#)

Historiquement, l'industrie cimentière en a été le premier consommateur et reste aujourd'hui le seul utilisateur de volumes significatifs. En 2016, la consommation avoisinait les 260 000 tonnes. La FNADE ajoute « qu'à court terme, avec la réalisation d'investissements programmés tels de nouveaux ateliers CSR, le redimensionnement d'ateliers existants, ou la mise en place de by-pass chlore, et l'évolution prévisionnelle de leur mix combustible, ils prévoient une capacité de valorisation de CSR de 550 000 t en 2020, avec au-delà un objectif de 1 Mt à terme ». La signature d'une convention tripartite entre le Syndicat National des Entreprises de Démolition (SNED), le Syndicat des Recycleurs du BTP (SRBTP) et la Fédération des Entreprises du Recyclage, secteur Bois (FEDEREC Palettes & Bois), visant à augmenter de 90% la quantité de déchets de bois utilisés dans les processus de production du ciment à l'horizon 2020 par rapport à 2015 va dans ce sens[4]

Une valorisation énergétique compétitive par rapport aux solutions classiques

Elaboration d'un modèle économique de production et de valorisation des CSR



Source : analyse Sia Partners d'après FNADE et SN2E

www.energie.sia-partners.com

Pays : France

Dynamisme : 4



[Visualiser l'article](#)

L'infographie ci-dessus montre que la valorisation énergétique des combustibles solides de récupération est tout à fait compétitive par rapport aux solutions classiques de gestion des déchets types stockage ou incinération.

Cette compétitivité est néanmoins à nuancer.

En effet, elle est très dépendante du coût de production intrinsèque du CSR. Sur ce point, l'hypothèse la plus favorable (40€/t) correspond à la mise place d'une filière à partir des refus de tri de Déchets d'Activités Economiques (DAE). Un cas moins favorable à partir de la filière Ordures Ménagères résiduelles pré-triées (collecte sélective des matériaux recyclables) abouti à un cout de production d'environ 70€/t.

Par ailleurs, le coût de transport est estimé ici à 10/t pour 50km. Cela nécessite donc que l'offre de CSR potentielle adresse une demande locale de consommation. De plus, il est admis que les déchets doivent être valorisés sur le même département pour des raisons réglementaires.

Le prix de vente du CSR est ici représenté par un prix négatif de 30€/t. Il résulte du coût d'opportunité pour le gestionnaire de déchets de se séparer de son combustible vis-à-vis d'une solution de stockage classique. Dans le cas où le prix de la production de CSR serait supérieure à 40€/t, la compétitivité du prix de vente diminuerait. Le gestionnaire de déchets aura tout intérêt à demander un aide à l'investissement pour la mise en place de la chaine de production et/ou d'accroître la qualité de son produit fini (granulométrie, humidité, taux de chlore) pour en augmenter sa valeur.

Enfin, la rentabilité de la filière est très dépendante de la fiscalité, puisque les CSR ne terminent ni à l'enfouissement ni à l'incinération, ils ne sont pas soumis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Cette taxe, qui en 2018 coute 32€/t d'entrants pour les incinérateurs ne valorisant pas l'énergie produite et de 40€/t pour les sites d'enfouissement (48€/t en 2025) augmente chaque année dans le but de faire respecter les objectifs de la LTECV.

Dans la majorité des cas de figure, la FNADE et le SN2E montrent que « la production de CSR à partir de refus de tri à fort contenu énergétique est une alternative au stockage qui selon le contexte régional ne nécessite pas forcément d'aides financières ».

Les premiers projets commencent à sortir de terre

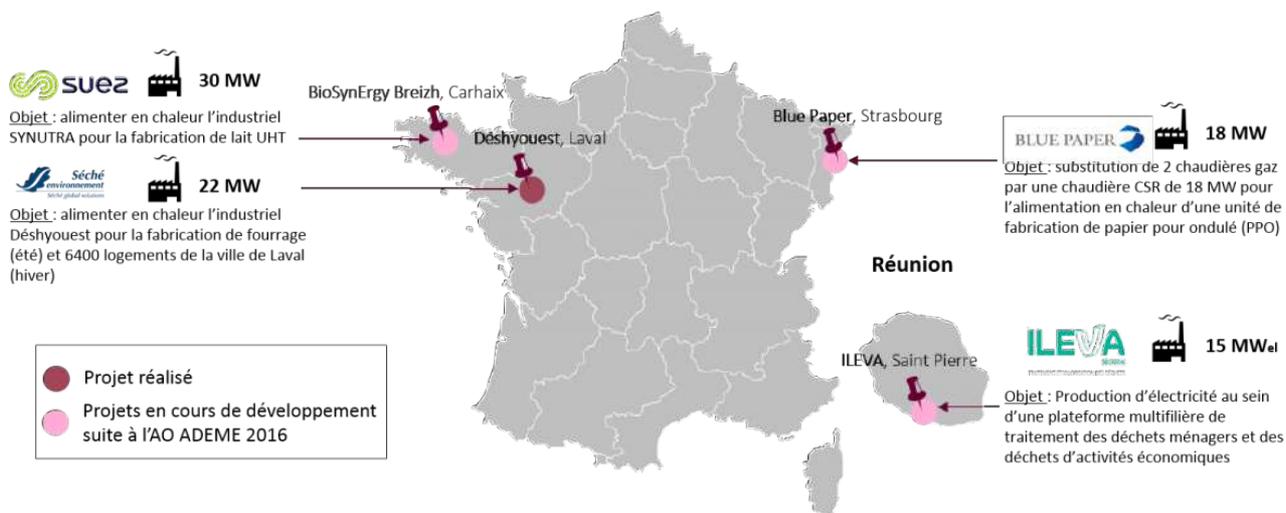
www.energie.sia-partners.com

Pays : France

Dynamisme : 4

[Visualiser l'article](#)

## Cartographie des projets CSR France



Les trois lauréats récompensés par l'ADEME le 19 décembre 2016 sont les précurseurs du développement de projets CSR. Ils vont permettre de valoriser 244 000 tonnes de CSR sur une année et produire l'équivalent de 821 GWh d'énergie (correspondant au besoin annuel de 54 000 foyers)[5].

Les conditions générales stipulées dans l'appel d'offre sont assez strictes et n'ont permis l'émergence que de 3 nouveaux projets sur les 14 présentés, en dessous de l'objectif initial de 5 projets. Parmi ces conditions, l'usage de chaleur unique en métropole est une contrainte complexe pour les porteurs de projet. La rentabilité économique d'un projet n'est valable qu'avec une unité disponible toute l'année et non que lors de la saison d'hiver.

Le projet de la coopérative agricole DéshyOuest (qui œuvre à la déshumidification du fourrage en été) et de la ville de Laval avec l'alimentation en chaleur de 6400 foyers durant l'hiver fut quant à lui un des pionniers de l'utilisation du CSR. Accompagné à hauteur de 30% de l'investissement par l'ADEME via les fonds chaleur et déchet, ce projet permettra la création de 70 GWh/an de chaleur.

Une utilisation possible dans des centrales conventionnelles pour lancer la filière

L'utilisation des CSR pourrait être également envisagée dans les centrales à charbon existantes avant leur fermeture programmée en 2022. A granulométrie équivalente, c'est un combustible doté d'un bon pouvoir calorifique qui pourrait s'intégrer facilement dans la chaîne d'approvisionnement sans nécessiter de lourds investissements. De plus, avec un coût d'achat négatif, ce pourrait même être une très bonne opportunité économique en vue d'améliorer la marge brute pour les deux acteurs encore en activité en France sur le domaine que sont Uniper et EDF.

www.energie.sia-partners.com

Pays : France

Dynamisme : 4



[Visualiser l'article](#)

Toutefois, le texte réglementaire (ICPE 2971)[6] qui régit l'utilisation des CSR prévoit qu'en métropole, seul l'usage de la chaleur soit possible. Une solution alternative serait de changer de catégorie ICPE et de passer dans le domaine de l'incinération. Or cette solution nécessiterait un lourd travail juridique afin d'obtenir l'autorisation d'exploitation (convaincre la préfecture et la DREAL[7]) et d'importants travaux d'adaptation des installations existantes tant sur le suivi de la combustion que sur le traitement des fumées.

Certaines ONG comme *Zerowaste France* préviennent doré et déjà des risques de dérives sur l'usage intensif des CSR qui se présentent comme « un nouvel eldorado et surtout comme une façon d'atteindre l'objectif de réduction de la mise en décharge » mais qui selon l'association « ne permettra pas d'atteindre l'objectif de 65% de recyclage en 2025 ». La guerre contre les déchets superflus est donc loin d'être gagnée...

Sia Partners

#### Notes & Sources

[1] Elaboration d'un modèle économique de production de CSR – ADEME 2015 <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/elaboration-modele-economique-prodcsr-201506-synthese.pdf>

[2] CSR#: quels avantages pour les acteurs#? – 2015 <https://www.actu-environnement.com/ae/dossiers/combustibles-solides-recuperation/csr-avantages-stockage-energie-valorisation-dechets-statut.php>

[3] Compte rendu de la conférence « CSR, une alternative compétitive aux énergies fossiles » - 2016 : <https://www.fnade.org/ressources/documents/1/1303-Conference-CSR.pdf>

[4] L'industrie cimentière signe un «#green deal#» pour la valorisation des déchets de bois - Industrie/Négoce. 2018. <https://www.lemoniteur.fr/article/l-industrie-cimentiere-signe-un-green-deal-pour-la-valorisation-des-dechets-de-bois-35329421>

[5] [Lauréats] Limiter les quantités de déchets non dangereux enfouis dans des installations de stockage. – 2016 <http://presse.ademe.fr/2016/12/laureats-limiter-les-quantites-de-dechets-non-dangereux-enfouis-dans-des-installations-de-stockage.html>

[6] L'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) n°2971 est une rubrique où sont référencés les différentes exigences (techniques et environnementale) concernant l'utilisation des CSR dans des installations dédiées

[7] Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



**05**

**Étude CO2**



## ESSENTIEL

### Le recyclage n'est pas seulement « source de matières »

Très longtemps, en fait depuis que le recyclage existe, c'est-à-dire depuis « toujours » puisqu'on s'est longtemps plu à dire que le recyclage était « l'autre » plus vieux métier du monde, on s'est contenté de ne le considérer que comme source de matières premières. De matières premières « bon marché » qui ne présentaient vraiment d'intérêt qu'autant qu'elles soient moins chères que les matières premières « vierges ». En ces temps de grande agitation autour de l'économie circulaire mais également de début de panique autour du réchauffement climatique, il était temps, à propos des matières recyclées, d'articuler un nouveau discours et l'étude Federec-Ademe publiée en 2017, en constitue une base solide. Le 20 février dernier, c'est aux noms de Federec, du Bir, dont il est Président du Comité des Affaires Internationales et d'Euric qu'Olivier François est intervenu devant la Commission européenne, en quête de « Solutions Circulaires pour une transition vers une économie bas-carbone » et représentée par Saïd El Khadraoui, du Centre Européen de Stratégie Politique. Il s'agissait de démontrer le « caractère fondamental des économies de CO<sub>2</sub> liées à l'utilisation des matières premières recyclées » avec pour corollaire la nécessité d'internaliser la valeur du CO<sub>2</sub> économisé par le recyclage dans le prix des matières premières. Ce n'est qu'à cette seule condition que la Commission européenne pourra prétendre atteindre les objectifs des accords fixés par la COP 21. Cette internalisation de la valeur du CO<sub>2</sub> est la seule manière de mettre sur un pied d'égalité les matières premières vierges qui n'ont de vierges que le nom. « On trouve par exemple dans le pétrole, souligne Olivier François, cette « soupe organique », matière soi-disant vierge puisqu'extraite du milieu naturel, à peu près tous les éléments répertoriés dans le tableau de Mendeleïev, sans compter un nombre incalculable de molécules toxiques ».

#### Démonstration

Nous n'aurons pas l'outrecuidance ici de rappeler ce que sont le recyclage et l'économie circulaire. Mais avec Olivier François, il convient d'affirmer que le recyclage n'est pas seulement « efficace » en termes de ressources mais qu'il l'est aussi du point de vue climatique. Illustration : recycler 1 million de t de matières plas-

tiques équivaut, du point de vue environnemental à suspendre la circulation d'un million de voitures. En 2017, Federec et l'Ademe ont réalisé une étude visant à quantifier les bénéfices environnementaux du recyclage. Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> étude basée sur le cycle de vie d'une dizaine de matériaux couramment recyclés. L'étude intègre pour l'ensemble de ces matériaux les différentes étapes du recyclage depuis la collecte jusqu'au transport de la matière recyclée jusqu'à son lieu de consommation en prenant en compte les phases intermédiaires du tri, de la préparation, du conditionnement. Globalement, les matières premières recyclées permettent de réduire de 22.5 Mt les émissions de CO<sub>2</sub>, soit 20 % des émissions de la flotte automobile française ou 100 % des émissions du transport aérien français mais encore 5 % des émissions globales de la France. Quant aux économies d'énergie réalisées grâce aux matières premières recyclées, elles atteignent 124 TWh soit l'équivalent de la production de 18 réacteurs nucléaires français. Ces chiffres suffisent à démontrer que le recyclage constitue un atout maître pour permettre à l'Union Européenne d'arriver à ses fins en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dont l'objectif est de réduire par 4 ces émissions d'ici à 2050.

Reste un problème essentiel quand on évolue dans le monde des matières premières, c'est celui de leur prix. Or, Olivier François relève dans son exposé, en prenant l'exemple des matières plastiques, que le prix des matières recyclées est corrélé au prix du pétrole. Conséquence, quand le prix du brut flanche, celui des matières plastiques recyclées s'effondre. Et ce, parce que le marché, un peu distrait sans doute, a négligé d'internaliser les bénéfices environnementaux des matières recyclées dans l'établissement du prix.

#### Volonté politique

Pour que le processus se mette en place, c'est là une décision d'ordre politique, au sens



élevé du terme, il convient de mettre en place des incitations « récompensant » les avantages environnementaux du recyclage. Et pour cela les instruments existent. On peut utiliser la taxation en appliquant par exemple sur les produits une TVA différenciée en fonction de son contenu en matières recyclées. Et si l'effet prix ne suffit pas, il conviendra d'informer le public des qualités environnementales de tel produit fabriqué à base de matières recyclées. Il faut se souvenir que pendant fort longtemps, les industriels ont « eu honte » de dire que tel ou tel produit contenait des matières recyclées, souvent synonyme de médiocre qualité. Les temps ont changé, les techniques de préparation des matières ont évolué tout comme celles utilisées à leur mise en œuvre.

#### Pour conclure

Tout exposé qui se respecte doit être le sujet d'une question. Celle du Président de séance posée à Olivier François portait sur la complexité apparente d'internaliser la valeur du CO<sub>2</sub> économisé par l'usage des matières premières recyclées.

Rien de plus simple au contraire, se permettait de répondre Olivier François. On part du poids de la matière commercialisée. En fonction de ce poids, on sait quelle quantité de CO<sub>2</sub>, on ne rejettera pas dans l'atmosphère. Et comme on connaît le prix du carbone, une simple multiplication permet de traduire cela en monnaie sonnante et trébuchante. Et pourquoi ne pas mettre en œuvre, de façon tout aussi aisée, les certificats de recyclage qui ont déjà largement fait leur preuve.

## Recyclage / Conférence EuRic 2018 à Bruxelles (suite)

La recherche de nouveaux modèles d'affaires dans l'industrie du recyclage en Europe semble enfin venir sur la table en 2018, mais suppose encore des ajustements réglementaires à l'échelle européenne, entend-on dans le cadre de la Conférence « Closing loops », fermons les boucles, organisée par EuRic, European Recycling Industries Confederation AISBL. Détails.

Eco design, progrès en matières de technologies du recyclage, comment parvenir à débarrasser le marché des produits non recyclables encore présents en quantité dans « la boucle » en pensant mieux dès leur conception la fabrication des produits de grande consommation, voilà les questions qui occupent Fulvia Raffaelli, chef de l'unité technologies et produits propres à la direction générale croissance de la Commission européenne, qui intervenait ce mardi matin dans cette conférence européenne d'EuRic. Son discours n'est certes pas exempt d'exigences vis-à-vis des sociétés productrices, lesquelles ont tendance à renvoyer les responsables de la Commission dans les cordes du ring qu'est devenu en quelques années le débat sur la circularité des produits, leur reprochant de ne pas leur proposer une base réglementaire assez claire et plus efficace pour encourager la vertu.





[Visualiser l'article](#)

GD : Ward Mosmuller (DSM), Fulvia Raffaelli (DG Growth EU), Andreas Kessler (SUEZ R&R) - (Ph MPE-Média)

Allant droit au fait, Andreas Kessler (Suez Recycling & Recovery) démontre en quoi il revient toujours moins cher de produire un emballage camouflant un produit non recyclable – ce qui devrait être interdit – que de financer l'éco design d'un produit de même usage. Il demande à la représentante de la direction générale « croissance » de la Commission de réfléchir à des incitatifs réglementaires récompensant ceux qui choisissent de fabriquer plus cher pour mieux respecter les critères de recyclabilité en fin de vie du produit.

L'exemple de DSM-Niaga (again à l'envers), firme néerlandaise produisant des tapis et des matelas totalement recyclables est intéressant à ce titre : l'Europe enfouit encore plus de 60% de ses tapis usagés au lieu de changer les règles du jeu pour éliminer les produits non recyclables, non valorisables énergétiquement à cause des matières qui les composent à l'origine. DSM a choisi de n'utiliser que des matières plastiques et des colles totalement recyclables pour produire, en accord avec les résultats des analyses de cycle de vie des produits souhaités lors de la phase d'eco-design en laboratoire, explique Ward Mosmuller, directeur des affaires européennes et lobbyiste chez DSM.

### **Comment fixer le prix des coûts collatéraux, des externalités**

Comment fixer le prix des coûts collatéraux, des externalités positives ou négatives d'une attitude conforme aux exigences de l'économie circulaire et du respect des règles en matière de recyclage ? Mais aussi comment évaluer les économies d'énergie réalisées et les tonnages de CO2 non émis en développant le recyclage ?

C'est la question à laquelle le Directeur général de FEDEREC Manuel Burnand répondait ce mardi, après une enquête réalisée ces dernières années par son organisme avec le concours de l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : 22,5 Millions de tonnes de CO2, l'équivalent de la production d'énergie par 18 centrales nucléaires étaient économisées en moyenne entre 2014 et 2016, annuellement. FEDEREC et l'ADEME ont ensuite réfléchi à faire la proposition aux entreprises d'un logiciel d'analyse des impacts et de modélisation du cycle de vie des matières ou des produits concernés, en fonction des outils utilisés, des moyens logistiques et de transformation des matières utilisés.

« Les bénéfices calculés sont d'environ 38 euros/tonne pour l'acier, 217€/t. pour l'aluminium, 28 pour le PET », note Manuel Burnand, qui propose d'instituer un droit de redistribution de la valeur gagnée entre l'Europe, les Etats, les entreprises, en fonction de leurs propres économies de CO2 et d'énergie, via des certificats d'économie d'énergie délivrés après enquête annuelle, plutôt que le système plutôt punitif actuel des ETS (emissions trading scheme) ou des droits d'émission de CO2.

Le DG de FEDEREC explique travailler en France à ce sujet avec le gouvernement et les producteurs d'engins pour le recyclage, broyeurs, etc., pour atteindre plus vite ces objectifs d'économie d'énergie et d'émissions de CO2.

### **Un sujet compliqué : les divergences réglementaires selon les secteurs visés**

www.mpe-media.com  
 Pays : France  
 Dynamisme : 4



[Visualiser l'article](#)

Dans une autre session de la même conférence, une belle brochette de cinq experts a abordé des questions liées à la réglementation sur les déchets des industries chimiques favorisant l'économie circulaire chez les producteurs de métaux et de matières plastiques. A commencer par Enrique Garcia-John, de la DG croissance de la Commission européenne, expliquant comment ce service a tenté depuis 2015 de proposer des méthodes facilitant le recyclage des substances chimiques et produits à risques utilisés par ces industries. Les derniers douze mois ont été mis à profit par la DG Growth de l'UE pour écrire une feuille de route, consulter les entreprises concernées, analyser les retours d'expériences et les problèmes rencontrés par les acteurs.



Keith Freegard montrant les différents éléments d'une voiture à recycler (Ph MPE-Média)

« Un déficit d'informations sur la composition des substances à risque a été constaté, freinant la transition du statut de déchet à celui de produit lorsque la réglementation demande davantage de détails sur les intrants passés des matières en fin de vie », explique M. Garcia-John. Exemple cité : des substances toxiques anti-feu persistantes, bio-intrusives, découvertes dans des produits en plastiques recyclés. Ce qui a incité la



[Visualiser l'article](#)

Commission à préparer des règles visant à réduire la présence de ces substances dans des plastiques recyclés. Cet expert note qu'il subsiste des difficultés d'application des classifications des produits selon le secteur consommateur, citant le cas du plomb jugé non dangereux par la réglementation des déchets mais dangereux par les règles de l'industrie chimique. La Commission attend le retour du Parlement européen et des autres institutions européennes sur ces sujets tout en lançant une vaste enquête publique sur ces thèmes. Aspirine svp !

Directeur chez Axion Polymers, Keith Freegard a heureusement développé avec humour la complexité du recyclage des voitures entre métaux, plastiques, bois, verres, etc. : « est-ce que l'un d'entre vous a jamais été invité par un constructeur de voitures à une réunion de travail sur le recyclage de leurs modèles », ironise-t-il non sans raison (rires). Et d'énumérer les différentes règles européennes l'ayant obligé à justifier ses propres choix écologiques sans rien devoir changer à ses pratiques de transformation de déchets de polymères en nouvelle matière plastique propre, conforme aux règles et réutilisable à une échelle industrielle.

#### « Cette situation kafkaïenne doit être stoppée »

Intervenant ensuite pour Eurofer, Hans Regtuit, manager environnement pour les aciers inoxydables rappelle que si l'Europe produit bon an mal an plus de 100 millions de tonnes de ferrailles d'acier, la Chine ne va pas tarder à en produire des quantités importantes dans le futur et à ne plus avoir besoin des exportations européennes pour répondre à sa demande domestique. Il relève aussi que les propositions européennes de classification des dosages admis du cobalt – intrant de l'acier - dans les scraps d'acier ont et auront un impact réel sur le recyclage de certains aciers, en particulier inoxydables, prévenant que « l'économie circulaire va être sérieusement compromise si l'industrie est forcée à réduire la présence de cobalt dans les ferrailles dans de telles proportions - 0,001gr/tonne NDLR - , d'autant qu'il est encore très difficile de les séparer».

« Cette situation kafkaïenne doit être stoppée », réagit un participant rappelant la nécessité de recycler les ferrailles coûte que coûte, mais soulignant l'incongruité d'une réglementation faisant des recycleurs de métaux des presque criminels lorsqu'ils achètent des lots de ferrailles contenant du plomb, du nickel, du cobalt, d'autre alliages non séparés de l'acier :

« Ma compagnie recycle du métal contenant du laiton ; confronté à ces nouvelles règles, nous sommes sur le point de décider de délocaliser en Chine l'unité de recyclage car nous trouvons excessives ces exigences de pureté du métal recyclé », témoigne une participante.

« Nous devons prioriser les questions, savoir s'il vaut mieux privilégier une approche sociétale raisonnée ou s'en tenir à des arbitrages éloignés du terrain et des pratiques, qui conduisent fatalement à tomber dans les deux poids deux mesures selon les cas observés », fait remarquer Christer Forsgren, professeur en charge de la technologie et de l'environnement chez Stena Metall Group.



Artemis Hatzi-Hull, en charge des véhicules en fin de vie à Bruxelles (Ph MPE-Média)

On le comprend, les besoins d'harmonisation des pratiques sont encore importants dans ce secteur, ce que le Green Deal signé en 2016 à Bruxelles par plusieurs états membres et des consultants s'engageant à réduire ces contradictions tente de faire depuis deux ans, note Robine van Dooren (RVO, Pays-Bas). En charge des affaires publiques et des DEEE chez Müller-Guttenbrunn Group, en Autriche, Chris Slijkhuis présente

[Visualiser l'article](#)

ici « son rêve » : développer une économie circulaire serait parfait si on parvient à stopper les exportations illégales plutôt qu'à vérifier les pratiques des bons élèves, qui doivent parfois attendre plus de deux ans les autorisations de transfert de déchets électroniques d'un pays de l'Europe à l'autre ; transformer les accords internationaux existants en Europe en pratiques concrètes régulières d'échanges de volumes de DEEE. Un rêve semble-t-il partagé par les autres acteurs du recyclage présents dans la salle !

Cette deuxième conférence annuelle d'EuRic proposait aussi un topo fouillé sur le recyclage des voiture en fin de vie, avec Artemis Hatzi-Hull, en charge de ce dossier pour la Commission européenne et Thomas Papageorgiou, Pdt du Groupe européen des broyeurs, débattant des apports récents à la directive pour les véhicules en fin de vie (ELV) et un autre topo sur les opportunités et les défis créés par la nouvelle politique chinoise sur les importations de déchets présenté par Hans van de Nes, Pdt de l'association européenne des recycleurs de papier, en charge du développement du recyclage papiers et plastiques chez SORTIVA.

En fin de conférence, le Directeur général du Bureau International du Recyclage (BIR) Arnaud Brunet devait présenter la prochaine « journée mondiale du recyclage » prévue le 18 mars à l'échelle de la planète. Une première mondiale également soutenue par EuRic à Bruxelles et en France par les recycleurs membres de FEDEREC.



## L'économie circulaire en question.

Interview d'Héloïse Aubret, Avocate et fondatrice de Greencode, sur la question de l'économie circulaire.



**Héloïse Aubret** : Le Paquet européen de l'économie circulaire a été présenté en décembre 2015 par la Commission européenne afin de modifier quatre directives sur les déchets.

L'UE entend booster l'économie circulaire en fixant des objectifs de recyclage contraignants plus ambitieux, la France ayant déjà adopté des objectifs similaires (70% de recyclage des déchets municipaux, et 80% des déchets d'emballages d'ici à 2030), des objectifs de réemploi, ainsi qu'en favorisant l'écoconception des produits. La mise en décharge de l'ensemble des déchets sera plafonnée d'ici 2030 et la définition des déchets simplifiée.

S'il est important d'imposer des contraintes réglementaires fortes au sein du marché commun, cela ne saurait être suffisant : tous les acteurs doivent être impliqués. De nombreuses initiatives privées innovantes proposent des solutions en faveur de l'économie circulaire. Notamment, le recyclage de matériaux non encore généralisé à ce jour doit être encouragé, comme la fibre de carbone dont le traitement est pourtant un enjeu majeur. C'est l'ambition de Recycling Carbon, exemple de projets vertueux qui doivent être soutenus.

### **L'économie circulaire n'est-elle qu'une gestion vertueuse des déchets ?**

L'économie circulaire ne doit pas être réduite à la gestion responsable des déchets. C'est une économie qui doit préserver nos ressources afin que nous arrêtions de vivre à crédit. En 2017 le jour du dépassement de la terre est survenu le 2 août, ce qui signifie que nous avons consommé en sept mois toutes les ressources naturelles que la terre est capable de produire en une année. Notre mode de vie et de consommation impacte directement le climat, ce qui a des répercussions également sur nos ressources.



En d'autres termes, la gestion vertueuse des déchets est indispensable mais pas suffisante. L'économie circulaire doit aller bien au-delà, en prenant en compte tous les impacts de notre économie sur notre environnement, comme l'impact CO2 dans la conception des produits.

### **Comment le droit peut-il prendre en compte cette gestion globale ?**

L'environnement est un ensemble indivisible. Dès lors, sa préservation passe concomitamment par la réduction des rejets de CO2 dans l'atmosphère et par le recyclage des déchets. Or, l'utilisation de matières premières recyclées permet d'éviter 22,5 millions de tonnes d'émissions de CO2 par rapport à l'utilisation de matières premières, selon une étude réalisée par FEDEREC en partenariat avec l'ADEME, soit 5% des émissions françaises totales.

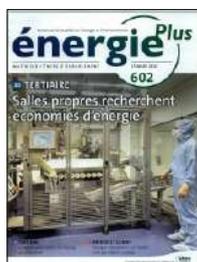
Il est donc intéressant de mettre en perspective le paquet économie circulaire et la directive EU ETS 2003/87/CE du 13 octobre 2003 afin de déterminer comment ils pourraient interagir.

En effet, les modèles économiques vertueux permettant d'économiser du CO2 ne pourraient-ils pas être émetteurs de crédits carbone ? C'est toute la question de l'appréhension par le droit des externalités environnementales. Pour l'instant on a plutôt tendance à faire peser des charges supplémentaires sur les « pollueurs » en vertu du principe « pollueur-payeur », mais l'idée de récompenser les opérateurs vertueux est de plus en plus répandue chez les économistes. Il reste donc à trouver les outils juridiques appropriés.



**06**

**Ascometal**



### INDUSTRIE ▾

#### *En bref*

## La sidérurgie inquiète le secteur du recyclage

Après deux mois d'attente, la décision judiciaire quant à l'avenir du sidérurgiste français Ascometal est prise : le tribunal de grande instance de Strasbourg a retenu l'offre du groupe sidérurgique suisse Schmolz + Bickenbach pour la reprise des cinq sites de l'entreprise à partir du 1<sup>er</sup> février. Le sidérurgiste est spécialiste de la production d'aciers spéciaux en aciéries électriques et incorpore majoritairement des matières premières issues du recyclage dans son mode de production. Aussi si la Fédération des entreprises du recyclage (**Federec**) se réjouit de la continuité de l'activité qui permettra de maintenir la majorité des 1 350 emplois directs non délocalisables, elle a également émis des craintes liées à l'arrêt de plusieurs activités d'Ascometal. En effet, le groupe suisse a annoncé la fermeture, d'ici quelques années de certains sites repris. Une décision qui pourrait engendrer la clôture de marchés nationaux pour les matières de recyclage collectées en France, alors que la production en aciérie électrique est en recul depuis sept ans. Pourtant l'industrie sidérurgique émet aujourd'hui 6 % des émissions de CO<sub>2</sub>, et le recyclage de la ferraille a permis d'éviter l'équivalent de 17 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.



**07**

**FEDEREC Autres**  
(interviews...)



## Recyclage/UE : Closing the Loop avec EuRic

**BRUXELLES (MPE-Média)** – Seconde du genre, la conférence 2018 d'EuRic, la Confédération européenne des industriels du recyclage a lieu mardi 6 mars à Bruxelles autour du thème « closing the loop », cad fermer la boucle du recyclage.



(Source EuRic)



### Au programme de cette rencontre :

Ouverte par le Président d'EuRic Michaël Schuy qui évoquera les « ingrédients clés d'une économie vraiment circulaire », la conférence permettra aux participants d'entendre Sarah Nelen (chef de la gestion des déchets et des nouvelles matières premières dites secondaires à la direction de l'environnement de la Commission européenne) et Eve Tamme (Conseillère aux affaires environnementales et représentantes permanentes de l'Estonie auprès de l'Union européenne) parler des pré-requis de l'économie circulaire, du paquet économie circulaire européen et du lancement de la stratégie plastiques de l'UE.

Trois orateurs poursuivront les échanges autour de l'éco-design en vue du recyclage ultérieur, des produits non recyclables, du cas des tapis et matelas recyclables, dont Fulvia Raffaelli (Chef secteur technologies et produits propres de la Direction générale croissance de la Commission européenne), Andreas Kessler, en charge de l'unité d'affaires plastiques chez Suez recycling and recovery au Bénélux et en Allemagne, Ward Mosmuller, directeur des affaires européennes chez DSM.

Le directeur général de la Fédération française des entreprises du recyclage (FEDEREC) Manuel Burnand parlera ensuite de ces sujets avant les présentations « keynote » de plusieurs experts, Enrique Garcia-John (DG Croissance de la Commission européenne, secteur chimie), Ketih Freegard (Directeur chez Axion Polymers), Anna-Maria Kaczmarek (directrice des politiques chimiques chez Eurofer), Hans Regtuit (directeur environnement aciers inoxydables chez Eurofer), enfin Christer Forsgren (chef des questions d'environnement et de technologies chez Stena Metall Group), qui évoqueront notamment les « bons interfaces entre déchets, produits, réglementations pour les recycleurs de métaux et de plastiques.

Chris Slijkhuis (Müller-Guttenbrunn Gruppe, DEEE) et Robine van Dooren (chef de projet RVO aux Pays-Bas), Artemis Hatzi-Hull (cadre de la DG environnement de la Commission européenne), Thomas Papageorgiou (Président du groupe broyeur, Anamet Recycling, SEPAN) parleront ensuite de la directive sur la fin de vie des véhicules et des défis qu'elle pose, avant une intervention « keynote » de Hans van de Nes (Pdt de branche ERPA, en charge des papiers et du plastiques chez SORTIVA) sur les réponses de l'Union européenne sur les barrières douanières, notamment le récent « ban chinois » sur les importations de déchets plastiques et de papier recyclé.

La 2ème conférence d'EuRic s'achèvera par la présentation par Arnaud Brunet, DG du Bureau international du recyclage (BIR) de la première journée mondiale du recyclage prévue le 18 mars prochain.

MPE-Média compte parmi les partenaires de cette réunion internationale.



# éditorial

Par Françoise Albasini, rédactrice en chef / By Françoise Albasini, chief editor

francoisealbasini@emballage Digest.eu



## L'économie circulaire revisite le plastique

L'engagement du monde des PGC pour une économie circulaire, et particulièrement celui de l'alimentaire, va peut-être revisiter la chaîne de valeur du matériau plastique.

Le recyclé prend du grade en devenant tendance... ou réglementaire. C'est selon...

Mais la volonté des pouvoirs publics français ou européens commande une nécessité : celle de collecter pour recycler.

Les objectifs européens étant de 100% des emballages plastiques réutilisables ou recyclables pour 2030 et en France 100% des plastiques recyclés en 2025.

Le recyclé prend de la bouteille avec Cristaline, Evian, Coca-Cola, Nestlé, Procter&Gamble et les autres.

Bouteilles et flacons affichent un taux de recyclage de 56% (1). Les autres emballages en plastique affichent un taux de seulement 3%, alors que 70% à 80% des emballages plastiques sont potentiellement recyclables. Les premiers sont les plus collectés.

C'est bien la collecte qui devient la clé du nouveau marché du recyclé. Pas de collecte pas de recyclé !

Mais plus de collecte veut dire plus d'expertise, et plus de moyens technologiques pour maîtriser aussi les coûts.

Comme le dit un rapport fort intéressant de Federec (2) : *jusqu'ici seules sur leur marché, les entreprises de recyclage vont devoir s'habituer à composer avec toute une série de nouveaux acteurs.*

Valoriser le développement durable va devenir pour les marques de plus en plus un moyen de communication pour garder la confiance du consommateur. Procter & Gamble ne s'y est pas trompé avec son shampoing Head&Shoulders.

Quand Cristaline communique sur les Ecobox et sa propre usine de recyclage, ça coule, peut-être, de source pour lui, mais le buveur d'eau y voit plus clair côté protection de la planète.

Quand Coca-Cola investit, aux côtés de Plastipak, dans Infinéo, un centre pédagogique sur le recyclage, ce n'est pas par hasard. On peut penser que les scolaires qui l'ont visité ont recyclé leurs idées reçues sur le plastique des bouteilles.

Quand L'Oréal et Carbios signent un accord de création d'un consortium pour industrialiser le bio-recyclage, c'est que le consommateur le vaut bien.

Quand evian signe un partenariat sur le long terme avec Loop Industries pour l'aider à mettre 100% de plastique recyclé dans ses bouteilles en 2025, le consommateur lui est content d'apprendre que la marque de résine Loop™, annoncée comme une technologie de rupture, est appelée à devenir «the gold standard for sustainably produced PET/polyester (3)». Danone s'est aussi engagé avec Nestlé Waters dans un partenariat avec Origin Materials pour développer et lancer à grande échelle un plastique issu de matériaux bio-sourcés. Les premières bouteilles pourraient être disponibles en 2020.

Pour respecter ses engagements vaut mieux aussi les sécuriser.

A côté des chimistes, d'autres producteurs s'affirment sur le secteur du recyclage. Notamment Veolia et Suez... Ne doutons pas que d'autres acteurs et process, encore dans l'ombre, feront parler d'eux dans les prochaines années.

(1) Chiffres 2016 - Eco-Emballages/citeo (2) L'industrie du recyclage à l'horizon 2030 (3) Daniel Solomita, Loop's Founder and CEO.



## FILIÈRES

# Combustibles solides de récupération Une filière toujours en attente de structuration

*Les producteurs de combustibles solides de récupération (CSR) sont dans les starting-blocks, prêts à lancer de nouvelles unités de fabrication, mais, faute de débouchés en dehors de l'industrie cimentière, ce combustible préparé notamment à partir de refus de tri des emballages ménagers et de déchets d'activités économiques non recyclables peine à trouver sa voie. Assouplir la réglementation sur la création de chaudières les acceptant, augmenter les taxes sur l'enfouissement des déchets, créer un tarif bonifié pour l'électricité produite à partir de CSR... Telles sont les pistes évoquées par les acteurs de la filière.*



Chaudière alimentée en CSR sur le site de Séché Éco-Industries desservant notamment le réseau de chaleur urbain du quartier Ferrié de Laval (Mayenne).

**L**e 5 octobre 2017, la ville de Changé, en Mayenne, a vécu une première française : l'inauguration d'une chaudière alimentée en CSR sur le site de Séché Éco-industries, desservant un réseau de chaleur urbain. Une première parce que ce type de combustible est avant tout utilisé par l'industrie cimentière ou par d'autres industriels pour leurs propres sites de production. C'est ainsi le cas de l'usine papetière

Blue Paper de Strasbourg dont la chaudière doit être mise en service courant 2018 et qui a bénéficié du premier appel d'offres Énergies CSR de l'Ademe en 2016. À Changé, la chaudière alimentera notamment le réseau de chaleur d'un quartier de Laval, pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de l'équivalent de 6 400 logements. Fournisseur d'énergie d'une Coopérative agricole locale, Deshyouest, grâce

au biogaz issu de la décomposition des déchets ménagers depuis 1998, le site de Séché voyait sa production de biogaz baisser du fait de la diminution de la fraction fermentescible des ordures ménagères et de la réduction des déchets à la source. Il s'agissait donc pour l'industriel de trouver une autre source d'énergie à proximité de son site de traitement des déchets ménagers (30 000 t/an). 16 000 à 20 000 tonnes annuelles de CSR



## 2,5 millions de CSR en 2025

Avec l'objectif de réduire de 50 % le tonnage des déchets enfouis et de porter à 65 % ceux orientés vers le recyclage à l'horizon 2025, la loi de Transition énergétique pour la croissance verte devrait conduire à une production de 2,5 millions de tonnes de CSR par an. Si les cimentiers peuvent en absorber un peu plus du tiers, il reste donc à trouver des débouchés pour 1,5 million de tonnes d'ici sept ans.

sont préparées sur place (la capacité totale de production pouvant s'élever à 24 000 tonnes annuelles) puis alimentent une chaudière d'une capacité de trois t/h. La combustion s'opère dans un lit de sable fluidisé, technologie circulante permettant d'utiliser des combustibles ayant des pouvoirs calorifiques très variés (la composition des CSR pouvant varier en terme de biomasse) tout en garantissant une température homogène dans le four et un rendement de récupération d'énergie de 90 %, selon l'industriel. La chaleur produite (76 GWh/an) est fournie à Deshyouest pour la déshydratation de fourrages de mars à novembre. Le reste de l'énergie produite alimente le réseau de chaleur urbain de la ville de Laval toute l'année, via un nouveau réseau de transport de dix kilomètres entre Changé et le quartier de Ferrié (nord-est de Laval). L'équipement a nécessité 22 millions d'euros d'investissements et bénéficié d'un important soutien de l'Ademe, par le biais des Fonds Chaleur (pour le réseau) et Déchets (pour la chaudière). Après quatre mois de fonctionnement, Alain Rospars, directeur environnement de Séché Industries, tire un bilan positif, tout en rappelant que l'utilisation de CSR reste globalement difficile, étant donnée la concurrence avec les énergies fossiles, dont les tarifs restent au plus bas. Si l'expérience de Changé a l'avantage de montrer qu'alimenter un réseau de chaleur urbain avec des

CSR est possible, elle intervient à un moment où la situation du combustible de récupération reste tendue en France, du fait d'une consommation encore insuffisante pour absorber la production. On estime aujourd'hui la capacité installée de préparation de CSR à 800 000 tonnes chaque année dans notre pays, mais la production réelle est en deçà, puisque la quasi-totalité est absorbée par l'industrie cimentière seule. Une industrie dépendante de la santé du secteur économique du bâtiment qui semble confirmer sa reprise après sept années de baisse d'activité. Après avoir valorisé, sous la forme énergétique, 230 000 tonnes de CSR en 2016, la cimenterie en a consommé 290 000 en 2017, soit une augmentation de 25 %. Un chiffre qui sera amené à augmenter dans les prochaines années, selon Fabrice Copin, directeur délégué de l'Association technique de l'industrie des liants hydrauliques

(Syndicat français de l'industrie cimentière). Cette dépendance à l'industrie cimentière fait que c'est elle, et elle seule, en tant que principal exutoire, qui fixe le prix de cette énergie, aujourd'hui positif. Ce sont les préparateurs de CSR qui rémunèrent les cimentiers pour en consommer, étant donnée l'importance des investissements nécessaires à l'utilisation de ce type de combustible, évalués par Fabrice Copin de 1 à 5 millions d'euros par une usine pour le stockage (le CSR étant un produit peu dense), le dosage et l'injection du combustible.

« Nous sommes dans un système sans prix de marché : le tarif est fixé par des contrats de gré à gré entre producteur et utilisateur », explique Mathieu Breton, directeur régional sud-ouest



**VOUS N'AVEZ QUE L'EMBARRAS DU TRI !**



PLUS DE 50  
MODELES DE BENNES  
STANDARD  
ET SUR MESURE

**DÉCOUVREZ LE MEILLEUR DE LA MANUTENTION SUR [www.goubard.fr](http://www.goubard.fr)**



T. +33 (0)2 41 76 60 30  
contact@goubard.fr  
49140 Seiches-sur-le-Loir





## Un nouvel appel à projet Énergie CSR

de Paprec. Le groupe, leader indépendant du recyclage avec 210 sites dans le pays, dispose depuis six ans d'une chaîne de fabrication de CSR à Bruguières (Haute-Garonne), d'une capacité de 50 000 tonnes, qui fournit actuellement 15 000 tonnes annuelles aux deux usines Lafarge de Martres-Tolosane et Port-La-Nouvelle. Il mettra en service courant 2018 une deuxième unité de fabrication de CSR, en lien avec le marché de la gestion des déchets de STX France (anciens Chantiers de l'Atlantique à Nantes) remporté par Paprec en juillet dernier. « Nos bonnes relations avec le cimentier Lafarge nous permettent de faire cet investissement sachant que les CSR trouveront preneur, mais le bilan économique n'est pas satisfaisant. Aujourd'hui, cela nous coûte plus cher de fabriquer du CSR que de déposer en centre de stockage », regrette Mathieu Breton.

En l'état actuel du marché, les CSR se trouvent en effet en concurrence, plus qu'avec les énergies fossiles, avec une autre destination finale des déchets non valorisés : l'enfouissement, dont le taux de base est de 41 euros/tonne en 2018. « La taxe

Après l'AO 2016 qui avait sélectionné trois projets pour un montant d'aide total de 34 millions d'euros permettant la valorisation de 244 000 t/an de CSR, l'Ademe a lancé en avril dernier un nouvel AO dont les résultats sont attendus au premier semestre 2018. À noter que le dossier stipule que : « l'unité traitant des CSR produits par le procédé industriel où se trouve l'unité devra traiter également des déchets produits sur d'autres sites ».

*générale sur les activités polluantes appliquée à l'enfouissement n'a été augmentée que d'un euro entre 2017 et 2018 », regrette Jean-Pierre Luthringer, président de la branche Valorisation des déchets en mélange de Federec (Valordec). « Cela n'a aucun effet incitatif pour les autres destinations, comme la fabrication de CSR. Lors des discussions sur le projet de loi de finances 2018, des députés de la majorité présidentielle avaient déposé des amendements dans le sens d'une augmentation plus importante. Ils ont été abandonnés au motif que le sujet serait abordé lors des discussions sur la Feuille de route Économie circulaire. Or, pour le moment, celle-ci ne prévoit aucune augmentation avant 2020. » « Il manque une trentaine d'euros par tonne pour équilibrer le*

*système et l'on pourrait agir des deux côtés : en augmentant le prix moyen du déchet enfoui via la TGAP tout en augmentant la valeur des CSR », précise Mathieu Breton. Pour cela, il faut développer l'offre aval. « Nous avons des projets pour fabriquer des CSR qui n'attendent que des débouchés. Or, le CSR restant un déchet du point de vue réglementaire, les unités autorisées à en recevoir sont soumises à des contraintes quasiment identiques à celles d'une unité d'incinération d'ordures ménagères. Cela décourage les porteurs de projets. Il faut faire évoluer la réglementation pour que, comme en Europe du nord, les CSR puissent être utilisés comme une énergie alternative pour alimenter les réseaux de chaleur urbains en complément ou en substitution des usines d'incinération, dans les mêmes conditions que le bois, par exemple. Cela donnerait un appel d'air pour consommer et donc produire des CSR. »*

« La situation reste tendue », confirme Jean-Pierre Luthringer. « La capacité de production reste supérieure à la capacité de consommation, dans notre pays. Nous espérons beaucoup du nouvel appel à projets Énergie CSR lancé par l'Ademe et clos en septembre dernier, sans en connaître à cette heure les résultats [voir encadré]. La première mouture n'a pas donné lieu à des projets permettant de structurer la filière : nous espérons que cette deuxième édition favorise





© Séché Environnement

des unités de consommation indépendantes, comme les réseaux de chaleur urbains, et non pas uniquement des circuits fermés, comme la précédente ». La fédération espère aussi du côté de la technologie, avec le lancement d'une étude sur les techniques de gazéification et de pyrolyse comportant un état de l'art et des installations en Europe et des essais sur des installations industrielles en France.

Les résultats sont attendus courant 2018. « Nous supposons un rendement énergétique plus intéressant du côté de ces techniques, avec une réduction des cendres qui devraient avoir un intérêt économique », précise Jean-Pierre Luthringer.

Celui-ci rappelle également que le groupe de travail CSR du Comité stratégique de filière (CSF) Éco-industries Valorisation Industrielle des Déchets a fait en octobre dernier une proposition innovante d'appel d'offres

expérimental de type CRE de tarif bonifié pour l'électricité produite à partir de CSR. Il s'agirait de lancer, dès 2018, un appel d'offres par an pour une puissance électrique installée de 50MWe par appel d'offres afin d'atteindre l'objectif fixé dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de 150 MWe de puissance installée produite à partir de CSR à l'échéance 2025.

« Pour être en phase avec les directives européennes, nous avons même proposé d'adosser les subventions à la part biogénique de l'électricité produite. Selon les premiers résultats d'une étude demandée à l'Ademe par le Ministère de l'Économie, elle pourrait être de 40 % pour les CSR issus de déchets non dangereux et de mélange d'encombrants, soit 30 % d'énergie renouvelable, et de 50 % pour les CSR issus d'ordures ménagères résiduelles, soit 40 % d'énergie renouvelable », précise Jean-Pierre Luthringer, également coprésident du

groupe de travail.

La proposition, remise au Comité national de l'industrie, est pour le moment restée lettre morte.

« Le retour des institutionnels est très frustrant », regrette Patrick Kornberg, coprésident du CSF pour l'activité Déchets. « Nous avons longuement travaillé pour trouver le plus large consensus au sein de la filière et faire des propositions étayées, sans compter le temps passé à présenter les résultats de nos travaux. Et nous n'avons que peu de retours et pas de décision prise de la part des administrations concernées, qui, à mon sens, manquent un peu de souplesse. Pendant ce temps, l'Europe du nord, notamment nos voisins allemands, produit des millions de tonnes de CSR et nous prenons un retard considérable : cela va nécessairement créer une distorsion de concurrence dommageable à nos industries. »

**Christel Leca**



## Région Sud-Ouest Atlantique : Plénière de Printemps à Angoulême

Comme le veut désormais la tradition, Federec Sud-Ouest Atlantique que préside Diane Vidalies, organisera le 22 mars prochain sa « *Plénière de Printemps* ». Les adhérents seront accueillis à l'Hôtel Mercure d'Angoulême à partir de 18 h 30.

Au programme, Cyrille Martin, chargé de mission de Federec traitera de « *l'Évaluation environnementale du recyclage* » et présentera le logiciel mis au point pour évaluer les économies d'émission de CO<sub>2</sub> qu'engendre la mise sur le marché de matières premières recyclées.

Un cocktail dînatoire au Restaurant l'Atelier conclura la Soirée.

Inscriptions et renseignements :  
Cécile Benito. 05 35 38 67 19



## EN TOUTES LETTRES

### DEMAIN NOS DÉCHETS

Il n'est donc pas tout à fait exact de prétendre que la Métropole connaît très bien la réponse qui sera apportée demain à la gestion des déchets, car à ce jour rien n'est écrit, et lors des réunions nous avons tous pu remarquer les débats parfois agités qui ont eu lieu entre la Région et les collectivités, quelles qu'elles soient!

**Suite au courrier du 15 mars** de Mme Marie-Noëlle Sibieude de l'association Collectif intercommunal décharge de Castries, je souhaite apporter quelques précisions sur la mise en place du plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD) en cours de rédaction. Je participe, aux côtés de nombreuses collectivités, associations environnementales et représentants des collecteurs et des installations de traitement, aux réflexions qui devraient aboutir à la rédaction de ce plan régional par la Région Occitanie.

**La Région n'est pas en charge de la gestion** de nos déchets, alors à quoi va servir le plan régional? Le préfet de l'Hérault, comme ses collègues des autres départements, va s'appuyer sur ce plan afin d'accepter ou refuser les plans locaux qui seront proposés par les collectivités, et c'est là que ces dernières sont bloquées. Car comment rédiger un plan local si le plan régional n'est pas finalisé (fin 2018 ou début 2019) et si le préfet a tout pouvoir pour surseoir à sa décision dans l'attente de sa parution?

**Il est vrai que la Métropole** doit faire encore de gros efforts, même si on ne peut l'accuser de ne pas agir! Que l'on soit pour ou contre la méthanisation, au moins quelque chose a été fait et il y aura toujours des "pour" et des "contre"! D'ailleurs, quel intérêt aurait la Métropole à ne rien faire quand elle sait que le plan régional va afficher des objectifs et qu'elle devra rentrer dans les clous de ces obligations? Je reste persuadé qu'il est préférable de travailler ensemble plutôt que de s'affronter, car il vaut mieux unir ses énergies que les perdre en vaines querelles.

**JEAN-PIERRE PARISI**

Représentant de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (**FEDEREC**)  
au Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)  
albaconseil@orange.fr



**08**

**Divers**



## Papiers cartons : une page se tourne...

François Schroll nous a quittés. Toujours élégant, constamment bienveillant, éternellement souriant, telle est l'image qui restera de ce grand Monsieur de la profession. Il était aussi fier d'être Alsacien que de son métier, « récupérateur », un métier qu'il affectionnait et dont il parlait toujours avec noblesse...

Sa spécialité, qui fut celle de ses ascendants, la récupération des papiers, il en parlait volontiers avec une passion certaine, tandis qu'il a toujours entretenu un relationnel exceptionnel avec ses collaborateurs. François Schroll, né peu après la Première guerre mondiale, le 11 juin 1925, a connu la récupération de ce temps-là, tant il a été imprégné dès l'enfance par cette profession : en toute logique, avec son frère Louis, il a donc repris l'affaire créée par leur grand-père en 1892, et après que leur père y ait fait carrière, avant de céder la place à ses deux fils, Pascal et Vincent... tout en continuant de fréquenter le site historique, dont il avait, il ne manquait pas de l'avouer, « un peu de mal » à se passer.

Il a, avec son frère, poursuivi certes, mais également modernisé la façon de travailler, développé l'activité qui est progressivement passée du stade de la récupération à celui du recyclage des matières et construit une belle renommée à cette entreprise familiale, en Alsace, mais pas seulement. Convaincu de l'avenir d'une profession qu'il savait ancienne, il s'est en effet forgé une solide réputation parce qu'il a résolument misé sur la qualité des matières premières recyclées commercialisées tout autant que sur la réactivité dans ses relations commerciales : aussi, il ne fait aucun doute qu'il a transmis une bien belle entreprise tout autant qu'un art de bien faire, à sa descendance qui poursuit l'œuvre de trois générations.

Syndicaliste convaincu, François Schroll n'a pas été le dernier à inscrire son entreprise au tableau des adhérents de Federec, tant il a été clair pour lui que rallier la cause commune était une bonne façon de renforcer le poids d'une entreprise, d'appréhender à mieux défendre les intérêts d'un métier,



© Vincent Schroll

François Schroll.

de partager ses problématiques tout en renforçant la confraternité entre les membres... Il a d'ailleurs été élu par ses pairs, président de Federec Est, pour deux mandats successifs, de 1985 à 1991, avant de céder son siège à Jean-Jacques Velex...

C'est avec émotion et tristesse que nous avons appris son décès survenu le 14 février dernier, à plus de 92 ans. Ses obsèques ont eu lieu à Strasbourg, en l'Église Saint Ignace, ce 20 février. À ses fils, Pascal et Vincent, à son frère, Louis, à l'ensemble de sa famille et de ses proches, la rédaction présente ses sincères condoléances.



# vision éco mercuriales des prix

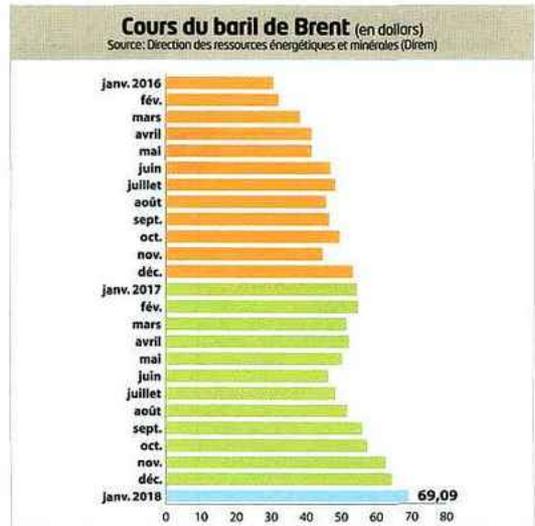
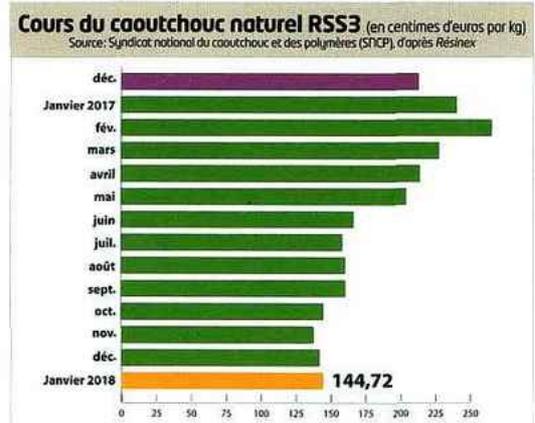
En janvier 2018, le cours du Brent progresse à 69,09 \$ le baril.

Plastiques: variations des prix d'achat, constatées en euros/tonnes par rapport à décembre 2017				
Source: Federec				
Codification	Matière	Janvier 2018	Février 2018	
<b>POLYÉTHYLÈNE</b>				
04 - 1 - 40	Films neufs couleurs BD	-29	-37	
04 - 1 - 41	Films neufs naturels BD	-4	-9	
04 - 1 - 42	Chutes neuves HD injection	0	0	
04 - 2 - 43	Chutes neuves HD extrusion	-2	-2	
04 - 2 - 40	Films rétractables & étirables mêlés à laver	-6	-3	
04 - 2 - 41	Housses couleurs et naturelles épaisses à laver	1	-28	
04 - 2 - 42				
04 - 2 - 43	Films étirables naturels à laver	-6	-5	
04 - 2 - 44	Films agricoles à laver	-8	-6	
04 - 2 - 49	Housses et films issus du tri DIB	-9	-12	
<b>POLYPROPYLENE</b>				
05 - 1 - 50	Films naturels	0	4	
05 - 1 - 51	Films couleurs et imprimés	0	0	
05 - 1 - 52	Chutes PP rigides naturels	0	0	
05 - 1 - 53	Chutes PP rigides couleurs	-3	-3	
05 - 1 - 54	PP/PE blanc et couleur	-4	-4	
05 - 1 - 55				
05 - 1 - 56	PP tissé et non Otissé	0	0	
05 - 2 - 50	PP tissé big bog	0	3	
05 - 2 - 51	PP rigides en fin de vie	0	0	
<b>POLYSTYRÈNE</b>				
06 - 1 - 60	PS extrusion naturel et blanc	0	2	
06 - 1 - 61	PS extrusion couleur	-2	-6	
0006 - 1 - 62	PS injection naturel et blanc	0	-4	
06 - 1 - 63	PS injection couleur	0	-2	
06 - 2 - 60	PSE	0	2	
06 - 2 - 62	PSA Allu	-9	0	
<b>ABS</b>				
08 - 1 - 80	ABS blanc	0	28	
08 - 1 - 81	ABS couleur	0	3	
08 - 1 - 82	ABS/PC chutes neuves	0	0	
08 - 2 - 80	ABS/PC (déchets d'équipements électriques et électroniques, DEEE)	0	-13	
<b>PVC</b>				
03 - 1 - 30	PVC souple (naturel et couleur)	0	-6	
03 - 1 - 31	Chutes PVC issues du bâtiment et des travaux publics (BTP)	0	0	
03 - 1 - 32	PVC thermoformage et calandrage (couleur et cristal)	0	0	
03 - 1 - 33	PVC - PE	0	0	
03 - 1 - 34	PVC profilés couleur (avec et sans joint)	0	2	
03 - 1 - 35	PVC profilés blancs (avec et sans joint)	0	0	
03 - 2 - 30	PVC issus de démantèlement du BTP	0	0	
<b>PET</b>				
01 - 1 - 10	R-PET thermo cristal (ancien 01-1-100)	0	0	
01 - 1 - 16	R-PET thermo couleur	0	4	
01 - 1 - 17 - 1	R-PET préformé cristal	0	3	
01 - 1 - 17 - 2	R-PET préformé azuré	0	3	
01 - 1 - 17 - 3	R-PET préformé couleur transparente	0	5	
01 - 1 - 17 - 4	R-PET préformé couleur opaque	0	11	
01 - 1 - 17 - 5	R-PET préformé multicouche	0	0	
01 - 1 - 18	PETG naturel, bleuté	0	0	
<b>PLASTIQUES TECHNIQUES</b>				
01 - 9 - 90	PC	0	8	
01 - 9 - 91	PMMA	0	0	
01 - 9 - 92	PA	0	3	
01 - 9 - 93	POM	0	0	

Valorisation garantie des opérateurs - Source: Federec				
Codification	Correspondance Valorplast	Matière	Janvier 2018	Février 2018
01 - 2 - 12	00	PET Bouteilles collecte naturel et azurées	7	7
01 - 2 - 13	04			
01 - 2 - 15	05	PET Bouteilles collecte toutes couleurs mêlées et couleur	0	0
01 - 2 - 11	06			
01 - 2 - 21		PEHD Flaconnage - PEHD à laver	4	11

Extension des consignes de tri (expérimentations plastiques) - Source: Federec				
Codification		Janvier 2018	Février 2018	
04 - 02 - 50	Films mixtes	-3	-2	
07 - 02 - 10	PE/PP/PS	-2	0	

Prix des matières en Europe de l'Ouest - Source: Elipso, prix France			
Les indices sont désormais calculés sur une base 100 à décembre 2014.			
	Indice Août 2016	Indice Janvier 2017	Indice Décembre 2017
PS	96	109	107
PSE	91	107	119
PP homo-injection	90	95	102
PP copolymère	90	96	102
PCV	115	115	127
PET	104	116	119
PEbd	107	106	104
PEhd soufflage	112	110	108
PEhd injection	111	108	110
PEhd linéaire	102	101	101
PEhd film	107	105	104





Evolution mensuelle des cours en euros par tonne. Ces variations s'entendent pour des qualités bien séparées propres, sans matières étrangères. Les prix d'autres qualités recyclables nécessitent toujours la présentation d'échantillons.

**VARIATIONS PLASTIQUES À RECYCLER**

	JANV. 2018	FÉV. 2018
<b>POLYÉTHYLÈNE</b>		
04-1-42 Chutes neuves HD injection	0	0
04-1-43 Chutes neuves HD extrusion	-2	-2
04-1-40 Films neufs couleurs BD	-29	-37
04-1-41 Films neufs naturels BD	-4	-9
04-2-40 Films rétract. & étir. mêlés à laver	-6	-3
04-2-41 Housses couleurs épaisses à laver	1	-28
04-2-42 Housses naturelles épaisses à laver	1	-28
04-2-43 Films étirables naturels à laver	-6	-5
04-2-44 Films agricoles à laver	-8	-6
04-2-49 Housses et films issus du tri DIB	-9	-12

**POLYPROPYLENE**

05-1-50 Films naturels	0	4
05-1-51 Films couleurs et imprimés	0	0
05-1-52 Chutes PP rigides naturels	0	0
05-1-53 Chutes PP rigides couleurs	-3	-3
05-1-54 PP/PE blanc	-4	-4
05-1-55 PP/PE couleur	-4	-4
05-1-56 PP tissé et non tissé	0	0
05-2-50 PP tissé big bag	0	3
05-2-51 PP rigides en fin de vie	0	0

**POLYSTYRÈNE**

06-1-60 PS extrusion naturel et blanc	0	2
06-1-61 PS extrusion couleur	-2	-6
06-1-62 PS injection naturel et blanc	0	-4
06-1-63 PS injection couleur	0	-2
06-2-60 PSE	0	2
06-2-62 PS Alu	-9	0

**ABS**

08-1-80 ABS blanc	0	28
08-1-81 ABS couleur	0	3
08-1-82 ABS/PC chutes neuves	0	0
08-2-80 ABS/PC (DEEE)	0	-13

**PVC**

03-1-30-1 PVC souple naturel	0	-6
03-1-30-2 PVC souple couleur	0	-6
03-1-31 Chutes PVC issu du BTP	0	0
03-1-32 PVC de thermo. et calandrage coul.	0	0
03-1-33-1 PVC de thermo. et calandrage cristal	0	0
03-1-33-2 PVC - PE	0	0
03-1-34-1 PVC profilés couleur avec joint	0	2
03-1-34-2 PVC profilés couleur sans joint	0	2
03-1-35-1 PVC profilés blanc avec joint	0	0
03-1-35-2 PVC profilés blanc sans joint	0	0
03-2-30 PVC issu de démantèlement de BTP	0	0

**PET**

01-1-10 A PET thermoCristal (ancien 01-1-100)	0	0
01-1-16 A PET thermo couleur	0	4
01-1-17-1 A PET préformé cristal	0	3
01-1-17-2 A PET préformé azuré	0	3
01-1-17-3 A PET préforme couleur transparente	0	6
01-1-17-4 A PET préforme couleur opaque	0	11

01-1-17-5 A PET préforme multicouches	0	0
01-1-18 PETG naturel, bleuté	0	0
<b>PLASTIQUES TECHNIQUES</b>		
01-9-90 PC	-8	8
01-9-91 PMMA	-7	0
01-9-93 PA	0	3
01-9-93 POM	0	0
<b>PLASTIQUE ISSUS DES DEEE</b>		
- GEM froid	-15	NC
- PAM	3	NC
- ECRAN	-1	NC

SOURCES : FEDEREC/KPMG mandaté par FEDEREC

**ESPAGNE : prix moyens des déchets (euros/kg)**

MATIERES 2016	JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL
Pebd naturel	0,92	0,91	0,92	0,91
Pebd couleur	0,77	0,77	0,79	0,77
Pebd noir	0,76	0,76	0,81	0,78
Pe hd naturel	0,89	0,9	0,99	0,94
Pe hd couleur	0,79	0,81	0,85	0,84
Pe hd noir	0,84	0,85	0,8	0,83
PS blanc	0,85	0,93	1	0,96
PS noir	0,85	0,85	0,88	0,83
PP naturel	0,83	0,91	0,87	0,89
PP noir	0,68	0,75	0,73	0,71
ABS noir	0,86	0,86	0,86	0,86

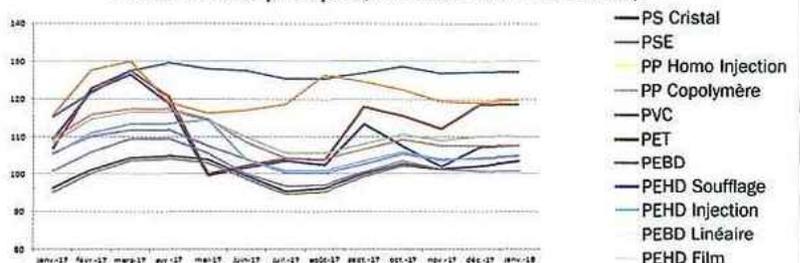
source : Anarpla

**PRIX DES MATIÈRES PLASTIQUES (résines vierges) - France (en euros/kg)**

	NOV. 17	DÉC. 17	JAN. 18	NOV. 17	DÉC. 17	JAN. 18	
PS Cristal	1,673	1,761	1,766	PEBD	1,202	1,208	1,216
PSE	1,675	1,770	1,770	PEHD Soufflage	1,420	1,420	1,420
PP Homo Injection	1,343	1,358	1,373	PEHD Injection	1,408	1,423	1,423
PP Copolymère	1,403	1,413	1,433	PEBD Linéaire (Butène)	1,435	1,425	1,425
PVC	1,068	1,071	1,071	PEHD Film	1,365	1,365	1,375
PET	1,202	1,197	1,205				

Source : elipso

Prix des matières plastiques (indice base 100 : année 2014)



Source : elipso

**Coût des prestations déchets plastiques**

Transport/Ramasse :  
Prix horaire camion  
• Camion seul = 70 €/h  
• Camion + remorque = 80 €/h

Location de matériel  
• Benne 25/30 m³ env. 92 €/mois  
• Benne de compacteur env. 115 €/mois

• Compacteur + benne env. 808 €/mois  
• Coût de traitement des produits à la tonne :

Tri-contrôl : 76 €  
Mise en balles : 45 €  
Broyage : 150 €  
Lavage / Séchage : 152 €  
Micronisation : 150 €  
Granulation : 230 €

Élimination du déchet ultime, transport inclus : 117/167 € selon les régions.

Les prestations d'enlèvement feront l'objet d'une facturation séparée par le récupérateur.

LES PRESTATIONS D'ENLEVEMENT FERONT L'OBJET D'UNE FACTURATION SÉPARÉE PAR LE RÉCUPÉRATEUR. ENLEVEMENT PAR NÉGOCIANT SPÉCIALISÉ POUR DES QUANTITÉS DE 1 À 5 TONNES.



Pays : France  
Périodicité : Hebdomadaire  
OJD : 1696



Evolution mensuelle des cours en euros par tonne. Ces variations s'entendent pour des qualités bien séparées propres, sans matières étrangères. Les prix d'autres qualités recyclables nécessitent toujours la présentation d'échantillons.

**VARIATIONS PLASTIQUES A RECYCLER**    FÉV. 2018    MARS 2018

**POLYÉTHYLÈNE**

04-1-42	Chutes neuves HD injection	0	-1
04-1-43	Chutes neuves HD extrusion	-2	0
04-1-40	Films neuvs couleurs BD	-37	-12
04-1-41	Films neuvs naturels BD	-9	-5
04-2-40	Films rétract. & étir. mêlés à laver	-3	-4
04-2-41	Housses couleurs épaisses à laver	-28	-5
04-2-42	Housses naturelles épaisses à laver	-28	-5
04-2-43	Films étirables naturels à laver	-5	-8
04-2-44	Films agricoles à laver	-6	-3
04-2-49	Housses et films issus du tri DIB	-12	-5

**POLYPROPYLENE**

05-1-50	Films naturels	4	2
05-1-51	Films couleurs et imprimés	0	0
05-1-52	Chutes PP rigides naturels	0	-19
05-1-53	Chutes PP rigides couleurs	-3	-9
05-1-54	PP/PE blanc	-4	-1
05-1-55	PP/PE couleur	-4	-1
05-1-56	PP tissé et non tissé	0	0
05-2-50	PP tissé big bag	3	1
05-2-51	PP rigides en fin de vie	0	-2

**POLYSTYRÈNE**

06-1-60	PS extrusion naturel et blanc	2	4
06-1-61	PS extrusion couleur	-6	-5
06-1-62	PS injection naturel et blanc	-4	-7
06-1-63	PS injection couleur	-2	0
06-2-60	PSE	2	0
06-2-62	PS Alu	0	-5

**ABS**

08-1-80	ABS blanc	28	0
08-1-81	ABS couleur	3	0
08-1-82	ABS/PC chutes neuves	0	0
08-2-80	ABS/PC (DFEE)	-13	0

**PVC**

03-1-30-1	PVC souple naturel	-6	0
03-1-30-2	PVC souple couleur	-6	0
03-1-31	Chutes PVC issu du BTP	0	1
03-1-32	PVC de thermo. et calandrage coul.	0	0
03-1-33-1	PVC de thermo. et calandrage cristal	0	0
03-1-33-2	PVC - PE	0	0
03-1-34-1	PVC profilés couleur avec joint	2	2
03-1-34-2	PVC profilés couleur sans joint	2	2
03-1-35-1	PVC profilés blanc avec joint	0	0
03-1-35-2	PVC profilés blanc sans joint	0	0
03-2-30	PVC issu de démantèlement de BTP	0	3

**PET**

01-1-10	A PET thermoCristal (ancien 01-1-100)	0	4
01-1-16	A PET thermo couleur	4	0
01-1-17-1	A PET préformé cristal	3	4
01-1-17-2	A PET préformé azuré	3	4
01-1-17-3	À PET préforme couleur transparente	6	4
01-1-17-4	À PET préforme couleur opaque	11	0

01-1-17-5	APET préforme multicouches	0	0
01-1-18	PETG naturel, bleuté	0	0

**PLASTIQUES TECHNIQUES**

01-9-90	PC	8	7
01-9-91	PIMMA	0	-6
01-9-93	PA	3	2
01-9-93	POM	0	0

**PLASTIQUE ISSUS DES DEEE**

-	GEM froid	20	NC
-	PAM	2	NC
-	ECRAN	5	NC

SOURCES : FEDEREC/KPMG mandaté par FEDEREC

**ESPAGNE : prix moyens des déchets (euros/kg)**

MATIERES 2016	JANV.	FÉV.	MARS	AVRIL
Pebd naturel	0,92	0,91	0,92	0,91
Pebd couleur	0,77	0,77	0,79	0,77
Pebd noir	0,76	0,76	0,81	0,78
Pehd naturel	0,89	0,9	0,99	0,94
Pehd couleur	0,79	0,81	0,85	0,84
Pehd noir	0,84	0,85	0,8	0,83
PS blanc	0,85	0,93	1	0,96
PS noir	0,85	0,85	0,88	0,83
PP naturel	0,83	0,91	0,87	0,89
PP noir	0,68	0,75	0,73	0,71
ABS noir	0,86	0,86	0,86	0,86

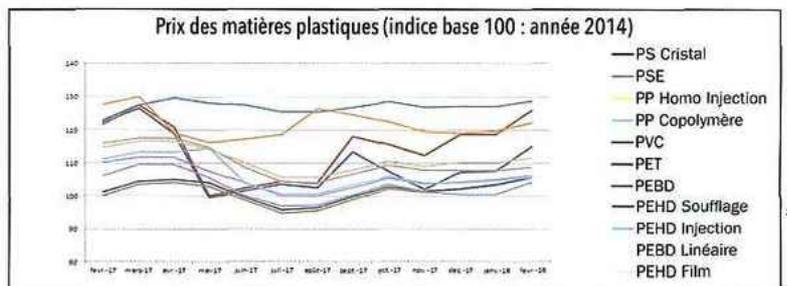
source : Anarpla

**PRIX DES MATIÈRES PLASTIQUES**

(résines vierges) - France (en euros/kg)

	DÉC. 17	JAN. 18	FÉV. 18	DÉC. 17	JAN. 18	FÉV. 18	
PS Cristal	1,761	1,766	1,889	PEBD	1,208	1,216	1,231
PSE	1,770	1,770	1,880	PEHD Soufflage	1,420	1,420	1,435
PP Homo Injection	1,358	1,373	1,406	PEHD Injection	1,423	1,423	1,443
PP Copolymère	1,413	1,433	1,466	PEBD Linéaire (Butène)	1,425	1,425	1,480
PVC	1,071	1,071	1,086	PEHD Film	1,365	1,375	1,390
PET	1,197	1,205	1,229				

Source : elipso



Source : elipso

**Coût des prestations déchets plastiques**

- Transport/Ramasse :  
Prix horaire camion  
• Camion seul = 70 €/h  
• Camion + remorque = 80 €/h

- Location de matériel  
• Benne 25/30 m<sup>3</sup> env. 92 €/mois  
• Benne de compacteur env. 115 €/mois  
• Compacteur + benne env. 808 €/mois  
• Coût de traitement des produits à la tonne :

- Tri-contrôlé : 76 €  
Mise en balles : 45 €  
Broyage : 150 €  
Lavage / Séchage : 152 €  
Micronisation : 150 €  
Granulation : 230 €

Élimination du déchet ultime, transport inclus : 117/167 € selon les régions.

Les prestations d'enlèvement feront l'objet d'une facturation séparée par le récupérateur.

LES PRESTATIONS D'ENLEVEMENT FERONT L'OBJET D'UNE FACTURATION SEPARÉE PAR LE RÉCUPÉRATEUR. ENLEVEMENT PAR NÉGOCIANT SPÉCIALISÉ POUR DES QUANTITÉS DE 1 À 5 TONNES.



## INNOVATION

# Papbox La petite boîte qui monte !

*La société dinannaise AZ Métal a conçu la Papbox. Ce nouveau conteneur dédié au tri des déchets dans le secteur professionnel séduit des entreprises de recyclage et leurs clients.*



Les photographies des pp.13-16 sont de © Frédéric Ripoché

« On a créé le produit qui nous convient car nous sommes nous-mêmes utilisateurs », affirme Ronan Le Tiec, directeur de l'entreprise AZ Métal en présentant cinq bornes colorées de 5 et 10 m<sup>3</sup>, installées au pied de son atelier de fabrication. Car, comme le veut la réglementation, cette PME de 25 salariés, spécialisée en mécano-soudure près de Dinan (Côtes d'Armor), trie ses déchets à la source, cartons, papiers, bois ou plastiques. C'est donc ainsi que de son propre besoin, elle a créé la Papbox. Des recycleurs régionaux comme Guyot Environnement ne s'y sont pas trompés en adoptant ce conteneur plus léger, plus costaud et qui plus est, « 100 % recyclable ». Aujourd'hui, son aventure dépasse largement les limites de la Bretagne. Son créateur en a déjà imaginé et fabriqué des déclinaisons en version mini de 1,5 m<sup>3</sup> qui ont de beaux jours devant elles.

### Une structure mécano-soudée innovante

En 2016, AZ Métal démarre le tri de ses déchets. « Nous avons à disposition des bacs en acier peint pour mettre du carton et du papier, explique Ronan Le Tiec. Mais on s'est aperçu que ce produit vieillit mal, il est coûteux et pèse près d'une tonne pour stocker 400 kg de carton ! ». L'idée lui vient de mettre au point un contenant plus adapté et plus durable. « On en a



## AZ Métal mise sur les secteurs liés à l'environnement

Créée en 1974, AZ Métal se consacre d'abord à la serrurerie et au matériel d'élevage. En 2011 l'entreprise s'oriente vers la sous-traitance dans divers domaines. Manitou est aujourd'hui son plus gros client pour la fabrication de nacelles. Le fabricant, qui emploie 25 salariés, tourne 24/24 h et recourt notamment à la soudure robotisée. Une chaîne de production est livrée tous les



deux jours et l'entreprise développe désormais ses propres marchés. Pour ses conteneurs innovants, elle a investi 300 000 euros en R&D. Ici on voit la fabrication de crochets et grappins équipant ses Papbox (deux autres types d'accroche sont proposés). AZ Métal s'est également spécialisée dans la réalisation de rambardes de sécurité pour les quais de déchargement des déchetteries. Ce marché national géré aussi en propre est important au vu des forts besoins de mises aux normes.

parlé à Romi, l'entreprise de recyclage qui nous collecte et on s'est dit qu'il y avait quelque chose à faire », poursuit-il (Romi sera son premier client). Avec son bureau d'études, il crée la Papbox, conçue sur le principe du point d'apport volontaire. Le principe innovant réside en particulier dans la conception d'une armature métallique extérieure. Une ossature en acier mécano-soudée et galvanisée encercle en effet une cuve en plastique roto-moulée de 8 mm d'épaisseur. « La différence, c'est que les autres systèmes ont une structure en métal à l'intérieur de la cuve, détaille l'entrepreneur. Nous, on la met à l'extérieur. Elle prend la cuve comme une mâchoire. C'est une protection anti-choc hyper résistante et on gagne de l'espace à l'intérieur ».

### Des recycleurs satisfaits

Ronan Le Tiec fait breveter son système et se rend pour la première fois à Pollutec en novembre 2016. « On a présenté un produit moitié moins lourd, moins cher et qui dure plus

longtemps », assure l'entrepreneur qui engrange de nombreux contacts. C'est le cas de Tony Prades, chargé de la définition du matériel roulant et des contenants pour Guyot Environnement.

« On s'est rencontré à Lyon et un mois après nous testions la Papbox, relate-t-il. Par rapport à nos bacs aciers qui ont des risques de corrosion bien présents dans le temps, c'est un produit plus léger à porter pour nos camions, ce qui veut dire aussi la possibilité d'accrocher la Papbox de plus loin avec nos grues ». Le responsable voit également un matériel plus facilement réparable en cas de besoin. « C'est un mécano, il suffit de démonter et remplacer », assure-t-il. Les retours sont positifs, aussi bien de la part de ses conducteurs d'engins que de ses clients. À tel point que Guyot Environnement, qui rayonne sur toute la Bretagne en a installé une centaine l'an dernier. Et les commandes sont régulières. Sur le site d'AZ Métal, une dizaine de Papbox attendent de partir pour Quimper, Ploufragan ou Kervignac.

Ronan Le Tiec devant ses Papbox. L'essentiel de ces contenants est utilisé dans l'industrie et le commerce. AZ Métal est adhérent Féderec.





## ENTREPRISES

### Jean-Marc Boursier, président de la Fnade « Soutenir les investissements pour une industrie du recyclage »

**Aux côtés d'un soutien des débouchés et de la demande, la construction d'un outil industriel du recyclage est l'un des préalables à l'essor de l'économie circulaire, selon Jean-Marc Boursier, président de la Fnade. Entretien.**

#### De premières propositions émergent du projet de feuille de route sur l'économie circulaire. Comment les appréhendez-vous ?

La Fnade salue la démarche participative, mais interpelle le gouvernement sur la nécessité de décider de mesures concrètes qui permettent d'atteindre les objectifs, et notamment les 100 % de plastiques recyclés et la réduction de 50 % du stockage. Nous soulignons la nécessité d'intégrer une dimension industrielle à la feuille de route « économie circulaire », afin d'en concrétiser les ambitions.

#### Une hausse de la TGAP est envisagée. Quelle est votre position quant à cette annonce ?

Il faut faire de la fiscalité un outil incitatif dont le produit est majoritairement orienté vers le financement des nouveaux outils de la transformation écologique et solidaire. La Fnade a donc proposé un barème progressif qui ne pénalise pas les efforts faits pour recycler. Or, ce qui se dessine avec la feuille de route, c'est un renchérissement brutal des coûts environnementaux pour tous, pour les citoyens, les collectivités locales et les entreprises. À un moment où il faut redonner du pouvoir d'achat aux citoyens, une hausse brutale de la fiscalité environnementale serait mal comprise par les acteurs économiques.

#### Vous appelez à « industrialiser » la feuille de route. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Parmi les mesures qui seront prises par le gouvernement, la Fnade rappelle la nécessité de soutenir les investissements en faveur de la création d'une industrie du recyclage et de filières ayant recours aux matières recyclées. Or, le temps industriel n'est pas le même que le temps politique. Trois à quatre ans sont nécessaires pour construire les centres de tri et de préparation des matières. Des investissements sont indispensables. Je ne suis pas sûr qu'ils

soient vraiment prévus. Et sans ces soutiens, nous n'y arriverons pas. Aujourd'hui, nous ne sommes pas convaincus que le gouvernement se donne les moyens de construire l'outil industriel du recyclage.

Le Plan Déchets a estimé à 4,5 milliards d'euros, à l'horizon 2025, les investissements nécessaires pour construire des centres de tri et autres installations, et produire des matières et de l'énergie. Les entreprises de la Fnade investissent chaque année 700 millions d'euros. Elles sont prêtes à investir plus encore dans les nouvelles filières, pour autant que celles-ci soient pérennes et rentables. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui. Il faut développer l'industrie de la transformation. Le recyclage s'intègre dans une logique de marché de matières.

Il faut comprendre le déséquilibre existant entre l'offre et la demande de matières premières de recyclage. La volonté de trier plus et mieux doit être couplée à une réflexion sur les utilisations des matières. Les travaux de la feuille de route doivent amener à créer les conditions en France pour développer l'industrie du recyclage et de la réutilisation des ressources secondaires, afin de produire des matières recyclées de qualité, et à des prix compétitifs comparés aux matières vierges. Sans l'organisation d'une telle filière le recyclage ne progressera pas.

#### Comment améliorer la compétitivité du secteur du recyclage ?

Pour avoir des prix compétitifs, il faut une monétarisation des émissions de CO<sub>2</sub> évitées pour l'utilisation de matières recyclées par rapport aux matières vierges. Avec par exemple une TVA à taux réduit, un crédit d'impôt, etc. La Fnade est favorable à la réflexion sur un marché des certificats de recyclage, mais défend aussi l'idée qu'il faille mettre en œuvre un mécanisme de soutien plus immédiat, sur certains flux de matières, pour permettre l'émergence rapide de leurs débouchés.



Développer les débouchés des matières premières de recyclage passe par des engagements volontaires, voire obligatoires à la réincorporation de ces matières, et par la commande publique pour développer les achats publics durables. La commande publique en France, c'est 10 % du PIB.

C'est en développant la demande de produits issus du recyclage, que l'on parviendra à infléchir la tendance et à limiter le prélèvement des ressources naturelles. La fermeture des importations de déchets par la Chine a récemment illustré la fragilité du marché européen des matières recyclées. Nous ne pouvons pas continuer de demander aux citoyens de trier plus et mieux, sans nous préoccuper du développement de filières qui utilisent durablement et systématiquement des matières premières recyclées.

#### La Chine restreint ses importations. De quelle façon la feuille de route sur l'économie circulaire devrait-elle intégrer ce contexte, selon vous ?

C'est une opportunité pour la France de développer l'industrie du recyclage, car cela fait plus de volumes de déchets à traiter et à intégrer dans des produits en France. Pour cela, il faut développer l'industrie de la transformation et booster la demande des matières recyclées en



les rendant compétitives avec une monétarisation des bénéfices environnementaux. Cela converge donc avec les ambitions de la feuille de route « économie circulaire » de développer le recyclage. Sur les 6 millions de tonnes de plastiques triées en Europe, 3 millions étaient exportées vers la Chine.

#### **Avez-vous des points d'insatisfaction ?**

Dans la feuille de route, il n'est rien prévu pour la mise en place du suivi et des contrôles relatifs aux mesures d'ores et déjà en vigueur issues de

la loi sur la transition énergétique, telles que le tri en cinq flux, les biodéchets, la tarification incitative, la commande publique. De plus, les dispositions incitatives ne sont pas clairement définies.

La Fnade remarque que les mesures sont focalisées sur le stockage et l'incinération avec une forte augmentation de la taxation.

Il faut agir en amont pour atteindre - 50 %. La réduction du stockage sera une résultante des efforts fournis en amont.

La tarification incitative est un levier important.

La feuille de route souhaite la développer, mais ne semble pas vouloir en faire une obligation.

#### **Concernant cette feuille de route, la Fnade et Federec mènent-elles une démarche commune dans le cadre de la Confédération des métiers de l'environnement récemment créée ?**

Les deux fédérations échangent beaucoup sur la feuille de route bien sûr. Et la plupart de nos propositions sont communes et partagées.

*Entretien réalisé par Chrystelle Carroy*



Depuis deux ans, les remises frauduleuses à la route de véhicules accidentés ayant été classés VEI prennent de l'ampleur. Malgré une législation ferme sur le sort de ces véhicules, le phénomène, connu, profite d'un manque de contrôle et de transparence, sur fond de contexte tendu pour les professionnels de l'automobile.

PAR FABIO CROCCO



# VEI, l'inquiétant business véhicules accidentés

**L**e 4 janvier dernier, les journalistes du 20 Heures de France 2 alertaient une fois de plus sur un phénomène inquiétant qui semble prendre de l'ampleur : la mise sur le marché par la filière professionnelle de véhicules d'occasion endommagés. Des auto-

mobiles sinistrées ayant fait l'objet d'une procédure VEI. En plus d'être une escroquerie, qui ne fait que jeter l'opprobre sur les professionnels, la revente plus ou moins illégale de ces automobiles mal remises en état représente un véritable danger. Les statistiques des affaires passées montrent que près de 40 % d'entre elles sont des « épaves roulantes ». Dans leur reportage, les journalistes, qui reprennent les données d'une enquête parue deux jours plus tôt dans *L'Express*, estiment que 50 000 véhicules frauduleux ont été remis sans scrupule sur la route ces trois dernières années. Cette révélation enfonce le clou d'un scandale, dont les affaires se multiplient depuis plus de deux ans. En juillet 2015, *Le Parisien* mettait

en lumière une enquête de gendarmerie portant sur une arnaque retentissante dans laquelle plus de 5 000 épaves avaient été frauduleusement remises en circulation en trois ans. L'escroquerie en bande organisée impliquait trois experts et une quinzaine de garagistes.

## Mieux encadrer l'activité des experts en automobile

Début 2017, une autre affaire a été mise au grand jour. On parle ici de 1 200 épaves. En mai 2017, un autre dossier fut ouvert avec cette fois-ci un millier de VO illicites. Si l'opinion publique s'émeut en découvrant cet effroyable trafic, celui-ci reste tristement bien connu des experts, des assureurs, des professionnels et même du Gouvernement. Tous font

### L'AVIS DU PRO



Patrick Poincelet,  
président de la branche  
recyclage au CNPA.

« Tout le monde a sa part de responsabilité dans ce trafic de VEI. Le recycleur qui ne s'inquiète pas de savoir si le véhicule sera correctement réparé. L'expert qui ne vend rien et écarte toute responsabilité. L'assureur, financier, qui ne souhaite pas faire la police, et l'État qui ferme les yeux. »



# des

preuve d'un surprenant laxisme face à ces affaires qui ne sont que le résultat de graves dysfonctionnements, identifiés et dénoncés de longue date par le CNPA.

Premiers incriminés dans cette sale histoire : les experts. Selon l'enquête des journalistes du 20 Heures, entre 5 et 7 % d'entre eux seraient malhonnêtes en délivrant, sans états d'âme et véritable inspection, des rapports d'expertise frauduleux,

déclarant des véhicules préalablement classés VEI aptes à reprendre la route. Un taux que conteste avec fermeté la Confédération française des experts (CFEA), qui rappelle que les actions judiciaires menées concernent moins de dix experts. Pour avancer ce taux, le média télévisé s'est référé au Système national d'immatriculation des véhicules (SIV) en pointant les experts qui auraient effectué par an plus de cent levées d'opposition au transfert de la carte grise. Autrement dit, les experts qui ont autorisé la remise en circulation d'un nombre plutôt élevé de VEI, qui reste une procédure lourde, avec trois inspections : avant, pendant et après travaux. « Affirmer qu'un expert qui traite plus de cent VEI par an est véreux est un raccourci rapide » s'insurge Olivier Robert, chargé de communication au CFEA. Pour ce dernier, traiter plus de cent VEI par an et par expert reste possible. « Tout dépend de la gravité du sinistre et si le cabinet emploie ou non des stagiaires », souligne-t-il.

En moyenne, les VEI représentent 10 % de l'activité d'un expert. Dépasser ce taux pourrait s'avérer un bon indicateur pour alerter sur les dérives de certains, tentés de multiplier les dossiers VEI en ces temps difficiles. Pour mieux contrôler l'activité, le CFEA plaide, auprès du Gouvernement pour la mise en place en son sein d'un système central qui concentrerait tous les PV d'expertise. Cette solution informa-

tique, dotée d'un traitement big data, pourrait rapidement faire ressortir les activités litigieuses.

## VEI : le minerai précieux des recycleurs

Les véhicules jugés « VEI » représentent chaque année en France un volume d'environ 450 000 unités. Une très large majorité d'entre eux, privés de carte grise, seront vendus par les assureurs à un acheteur professionnel car interdits à la vente aux particuliers. Quinze pour-cent des VEI sont classés techniquement irréparables, car trop gravement endommagés. Selon la loi, ils ne peuvent être que cédés gratuitement pour destruction à un recycleur agréé. Mais sont-ils réellement démolis ? Aucun contrôle n'est effectué pour s'en assurer, ni par les services du ministère de l'Intérieur ni même par les assureurs, qui pourtant commandent la destruction. Le processus repose uniquement sur le professionnalisme des recycleurs. Mais problème : pour ces derniers, la revente des VEI à des professionnels représente 20 % de leur chiffre d'affaires. « Le négoce VO donne l'équilibre économique aux entreprises de recyclage » explique Patrick Poincelet, président de la branche Recycleurs au CNPA, qui conteste de son côté le chiffre des 50 000 véhicules frauduleusement remis en circulation. De fait, la tentation pour certains recycleurs de ne pas détruire les VEI mais plutôt de les revendre à

### QU'EST CE QU'UN VEI ?

La procédure dite des « véhicules économiquement irréparables » (VEI) est régie par le Code de la route. Elle a pour objectif de renforcer la sécurité routière mais aussi de lutter contre le trafic de voitures. Elle s'applique à tous les dommages causés à un véhicule. La procédure VEI est déclenchée par un expert lorsque le montant des réparations est supérieur à la valeur du véhicule au moment du sinistre. L'assureur propose alors à l'assuré d'acquérir le véhicule. Si le propriétaire accepte, l'assureur vend le véhicule endommagé à un acheteur

professionnel pour destruction, réparation ou récupération des pièces (si le véhicule a été déclaré techniquement irréparable, il ne peut être cédé que pour destruction). Si le propriétaire refuse, il peut soit procéder aux réparations, soit céder son véhicule endommagé à un acheteur professionnel. Dans les deux cas, l'assureur doit en informer le ministère de l'Intérieur, qui inscrit une OTCI (opposition au transfert du certificat d'immatriculation). L'indemnisation se base sur la valeur de remplacement à dire d'expert. Si le véhicule est appelé à

être réparé (et donc jugé réparable), un expert doit suivre les travaux. Le rapport de suivi doit attester que les réparations ont été effectuées par un réparateur professionnel, dans les règles de l'art. ■



**EXPERTISE****LES AIDES À LA CONDUITE GONFLENT LA FACTURE DES RÉPARATIONS DE 11 %**

C'est une première. La Confédération française des experts en automobile a analysé près de 34 000 rapports d'expertise, établis entre 2014 et 2016, pour étudier l'évolution du coût de la réparation liée à la multiplication à bord des systèmes électroniques d'aide à la conduite (ADAS). Une inflation que les compagnies d'assurance ne manquent pas de rappeler quand il s'agit d'expliquer les hausses des primes... en oubliant toutefois au passage la baisse de la sinistralité portée en partie par ces mêmes assistances.

L'étude de la CFEA a été réalisée sur deux catégories de véhicules immatriculés entre 2009 et 2017. Les uns avec tous types d'ADAS et les autres, plus anciens, sans équipement. Ce sont des véhicules comme le Xsara Picasso, la Peugeot 207, le Renault Scénic 2 qui ont été comparés à ceux de leur génération suivante, C4 Picasso, Peugeot 208 et Renault Scénic 3. Il en résulte de manière globale que le montant moyen de la facture passe de 1268 euros HT pour les véhicules sans ADAS à 1409 euros HT pour ceux équipés d'aides à la conduite. Soit une hausse de 11,1 %. La part des pièces grimpe, elle, de 578 à 689 euros HT, accusant une inflation de 19 %. Quant au temps passé à la remise en état, il gonfle légèrement de 2 %, évoluant de 10,7 à 10,9 h.

Sur le seul périmètre des chocs avant, le coût de la réparation bondit avec un montant moyen qui passe de 1435 à 1652 euros HT (+ 13 %). C'est essentiellement la hausse du prix des composants de façade (+ 26 %) qui explique cette envolée (784 à 988 euros HT). Le temps de main-d'œuvre reste quant à lui stable, autour des 10 heures. Pour les chocs arrière, l'augmentation est de 9,3 % avec une facture qui grimpe de 1018 à 1113 euros HT. Le poste « pièces » progresse de 336 à 440 euros HT (+ 31 %).

Étonnamment, le temps de main-d'œuvre chute de 2 % mais reste toujours autour des 10 heures. Si le temps moyen de réparation n'évolue pas, quelle que soit la génération de véhicules, les experts observent toutefois une augmentation de 6,5 % du coût de la main-d'œuvre avec une tranche T3 « haute technicité » plus présente.



... l'export, avec une belle marge, reste forte, notamment les véhicules ayant été inondés, sans la moindre casse. De plus, le débat reste tendu entre les recycleurs et les experts autour de cette question de la réparabilité. Les uns et les autres n'ont visiblement pas la même sensibilité.

Sur quels critères se baser pour définir qu'un véhicule est réparable ou non ? Ce n'est qu'une question d'argent. Rien d'étonnant alors à ce que 85 % des VEI soient déclarés réparables. Ce taux arrange en définitive la filière en maintenant une certaine valeur aux véhicules sinistrés. Les assureurs vendent plus cher leurs VEI réparables aux recycleurs, qui eux-mêmes les revendront mieux aux réparateurs. Tout le monde y trouve son compte. En coulisse, certains recycleurs n'hésitent pas à affirmer que les experts, poussés par les assureurs, jugent parfois à tort des véhicules réparables, avec tous les risques que cela induit.

**Pour ou contre les VEI ?**

Des voix commencent à s'élever contre les VEI. Comme celle de la Ligue de défense des droits de l'assuré, qui pose la question : comment un VEI jugé dans un premier temps économiquement irréparable pourrait-il devenir réparable de façon rentable une fois racheté par un professionnel de la réparation ? L'organisation s'alarme de remises en état au rabais, faites de rafistolages réalisés avec des pièces de récupération au mépris des règles élémentaires de sécurité. L'été dernier, elle a pris position auprès du Gouvernement pour faire interdire purement et simplement la revente aux professionnels des VEI. « Cette procédure alimente également le trafic de pièces de rechange douteuses et par là même les vols de véhicules », s'inquiète la Ligue. Mais pour Patrick Poincelet, une part de responsabilité de la remise malhonnête sur la route des VEI incombe aux pouvoirs publics. Par manque de moyens et de coordination entre ses ministères, le Gouvernement attribue trop aveuglement les agréments aux recycleurs. Résul-

tat, selon le responsable, certains centres, avec moins de 100 m<sup>2</sup> de surface, sont factices et n'existent que pour le négoce de véhicules accidentés. Ce sont ces centres sans légitimité, qui vivent à 100 % de la revente de véhicules, qui seraient au centre du trafic. « Nous menons un vrai combat contre l'État sur ce dossier. Le CNPA a signé un courrier conjoint avec les experts, les constructeurs et la fédération des entreprises du recyclage pour réclamer plus de rigueur et de contrôles de la part des pouvoirs publics. Sans succès », regrette amèrement le patron des recycleurs. Et de poursuivre : « Tout le monde a sa part de responsabilité de ce trafic de VEI. Le recycleur qui ne s'inquiète pas de savoir si le véhicule sera correctement réparé. L'expert qui ne vend rien et écarte toute responsabilité. L'assureur, financier, qui ne souhaite pas faire la police, et l'État qui ferme les yeux. Tous font l'autruche avec le risque pour nous que l'État finisse

« Comment un VEI jugé dans un premier temps économiquement irréparable pourrait-il devenir réparable de façon rentable une fois racheté par un professionnel ? »

un jour par envoyer tous les VEI à la destruction. »

Pour faire évoluer la situation, un groupe de travail s'est reformé entre les recycleurs, les réparateurs, les experts et les pouvoirs publics dans le cadre d'un comité sur la loi « véhicules endommagés ». En attendant les mesures qui s'imposent, le 9 janvier dernier, lors d'un comité interministériel de la sécurité routière, le Premier ministre a indiqué vouloir renforcer l'information aux consommateurs sur l'état des véhicules qu'ils souhaitent acquérir. L'historique des véhicules, suivi dans le SIV, sera mis gratuitement à leur disposition dès cette année. ■